

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 14 MARS 2016

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON

Excusés

Mme Delphine TERLIZZI
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME
M. Eric GARANDEAU

A 19h20, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Mme Rosalie LAMIN donne son pouvoir à M. Luc LEBON.

Je vous propose de désigner M. Jean-Pierre CORSIA comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité.»

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CICA DU 1^{ER} FEVRIER 2016

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CA DU 1^{ER} FEVRIER 2016

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11^E ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « L'an dernier, nous avons organisé pour la première fois une petite commémoration dédiée aux morts de la rue, sur proposition de Mme Joëlle MOREL. Nous avons indiqué le nom de ces personnes trop souvent anonymes, ainsi que leur âge et la date de leur décès. Nous avons ainsi décidé à l'époque que nous renouvellerions cet hommage chaque année. Je vous propose donc de le faire en cette séance du Conseil d'arrondissement qui suit la fin de la période de « trêve hivernale », correspondant aux mois les plus froids, pendant lesquels les décès sont plus fréquents.

Le travail est réalisé avec le collectif Morts de la rue, qui a eu connaissance de plus de 500 décès en 2015. Ce même collectif évalue pourtant la réalité à un chiffre six fois plus important, étant donné que ces personnes sont des anonymes et n'ont pas de proches pouvant être informés de leur décès. La moyenne d'âge des morts de la rue est de 32 ans inférieure à la moyenne des personnes en France (48 ans contre 80 ans en France). Ce simple chiffre illustre l'ampleur et la difficulté de vivre en étant dans la grande exclusion.

Je parle à dessein de morts de la rue car ces personnes peuvent mourir dans la rue, mais également après une prise en charge médicale. Il n'en reste pas moins que leurs décès sont à déplorer en raison de leurs conditions difficiles de vie au quotidien.

Je vais donner lecture des personnes décédées dans le 11^e arrondissement. Je vous demanderais de respecter ensuite une minute de silence :

- Mohamed BEN BARKA, 72 ans, décédé le 6 janvier 2015
- Abdullah BAYSAL, 59 ans, décédé le 6 juin 2015
- Ianis BERKI, 5 ans, décédé le 4 août 2015
- Joseph CHAMPO, 59 ans, décédé le 4 janvier 2016

PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SOUMIS POUR INFORMATION

M. le Maire : « Comme nous en avons pris l'habitude, nous commençons l'examen de l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement par des projets de délibération qui ne feront pas l'objet d'un vote puisqu'il s'agit de projets du Conseil Départemental. La compétence du Conseil d'arrondissement ne couvrant pas le département, il nous a semblé important d'informer le Conseil d'arrondissement sur les délibérations qui nous semblent les plus significatives et qui seront présentées au prochain Conseil Départemental (donc Conseil de Paris). »

2016 DASES 23-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11^e)

M. TIBERTI : « L'association Parcours d'Exil, située au bas de la rue Fontaine au Roi, gère un centre de santé spécialisé dans l'accueil de demandeurs d'asile, de réfugiés et de mineurs isolés étrangers (MIE), qui présentent souvent des pathologies particulières liées à leur parcours de vie marqué par la guerre, la séparation et l'abandon pour les mineurs. Le projet propose que le Département subventionne cette activité à hauteur de 15 000 €, comme les années précédentes. »

2016 DASES 94-G Convention d'habilitation aide sociale avec l'association « Vie et Avenir » pour le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) Charonne (11^e)

M. le Maire : « Le second projet relève de la délégation de Mme Hélène BIDARD, mais je vais le présenter en son absence.

Cette convention concerne l'association Vie et Avenir pour le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) qui va ouvrir prochainement au 63 boulevard de Charonne. Cet immeuble fait actuellement l'objet d'une des plus grosses opérations d'urbanisme dans le 11^e arrondissement : elle verra la création de 127 logements sociaux, une crèche, une maison de santé et des commerces. Au sein des logements sociaux, sera créé un établissement qui permette d'accueillir les personnes handicapées mentales vieillissantes. Il faut savoir que ces personnes ont des dispositifs et des structures d'accueil tout au long de leur vie sauf lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite.

Cette structure va être créée avec l'association Vie et Avenir, et sera ouverte aux 22 occupants de logements adaptés, qui seront réservés parmi les 127 logements sociaux de l'immeuble. Elle sera également ouverte sur le quartier et permettra d'accueillir des personnes ayant besoin de cette aide dans notre arrondissement.

Les dépenses prévisionnelles pour ce service s'établissent à 291 826 €. La collectivité fait ainsi un effort conséquent. Je précise également que 80% des places totales seront réservées pour les Parisiens. Cette délibération démontre que le projet du 63 boulevard de Charonne avance bien. »

COMMUNICATION SANS VOTE RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE SEPT PLACES PARISIENNES (BASTILLE, PANTHEON, MADELEINE, NATION, ITALIE, DES FETES, GAMBETTA) : PRESENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION (2016 DVD 63)

M. le Maire : « Nous abordons la partie de l'ordre du jour qui relève de la compétence du Conseil d'arrondissement, avec une communication sans vote qui permettra néanmoins d'avoir un débat si vous le souhaitez. La communication est relative au réaménagement de sept places parisiennes dont les places de la Bastille et de la Nation. »

Une concertation sur chaque place a été engagée au niveau parisien. Il nous semblait important que cette communication puisse avoir lieu au Conseil d'arrondissement afin de présenter les résultats de cette concertation et les choix arrêtés par la Maire de Paris. A ce stade de la définition du projet, il s'agit de grandes lignes qui ont été arrêtées et qui nous permettent maintenant d'entrer dans une épure qu'il faudra préciser pour faire en sorte qu'un projet plus détaillé puisse être défini. Nous serons donc amenés à nous retrouver dans de nouveaux formats de concertation pour travailler sur la précision du projet. Néanmoins les grandes lignes sont désormais arrêtées. Je vais passer la parole à M. Florent HUBERT pour les présenter. M. Pierre JAPHET et Mme Joëlle MOREL, au titre de leurs délégations respectives, pourront compléter ses propos avant de lancer le débat. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. L'enjeu ce soir n'est pas de refaire une réunion publique sur le sujet mais de prendre acte de la fin de cette première phase de concertation. Il est aujourd'hui possible de faire un bilan synthétique de notre concertation telle qu'elle a été menée, d'esquisser les fondamentaux qui ont été posés par la Maire de Paris pour le réaménagement des sept places parisiennes, et de s'arrêter sur les grands traits et scénarios d'aménagement des places de la Bastille et de Nation. »

Comme l'a évoqué M. le Maire, nous voulions faire dans un premier temps une concertation approfondie et ambitieuse, et cela fut le cas. Tous ceux qui voulaient donner leur avis ont pu le donner plusieurs fois. Dès fin 2014, nous avons organisé des réunions avec les Conseils de quartiers. La concertation officielle a été lancée en juin 2015 par la Maire de Paris sur la place de la Bastille. Nous avons mis en place un site internet, une exposition itinérante dans les mairies, un registre que les Parisiens pouvaient remplir. Nous avons organisé six réunions publiques relatives aux deux places qui nous concernaient, un forum en mairie, des ateliers participatifs, des marches exploratoires générales et thématiques. Nous avons diffusé des questionnaires, rencontré l'ensemble des associations avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a mené la concertation et qui a fait un très beau travail. Nous avons également mené un travail spécifique avec les enfants pour qu'ils nous fassent rêver sur les places. Nous avons quand même pris plus de 18 mois pour mener cette concertation de manière très approfondie.

A l'issue de cette première phase, la Maire de Paris a souhaité présenter un programme esquissant des fondamentaux, des points communs sur l'ensemble des ces sept aménagements. La première

ambition est de faire de ces espaces publics des espaces publics accueillants, avec l'ambition que l'on ne se contente pas de s'y déplacer mais que l'on puisse aussi s'y arrêter, flâner, se rencontrer, c'est-à-dire utiliser pleinement ces espaces publics, beaucoup plus que ce n'est le cas aujourd'hui. Cela implique un rééquilibrage en faveur des piétons et des circulations douces. C'est la raison pour laquelle on peut estimer que, sur l'ensemble des sept places, la surface reconquise pour les circulations douces correspond à 50%, soit une part colossale.

- Les chaussées sur certains ronds-points giratoires sont totalement surdimensionnées ; elles seront redimensionnées à 12 mètres maximum, largeur permettant d'obtenir quatre voies de 3 mètres pour absorber un trafic très conséquent, et permettant les traversées piétonnes en un seul mouvement. Au-delà de 12 mètres, nous sommes obligés de créer des îlots refuges.
- Les cyclistes auront des pistes protégées sur l'ensemble des places concernées.
- La qualité paysagère sera un objet de préoccupation avec une végétalisation renforcée sous diverses formes, et un renforcement de la présence de l'eau.
- La mise en valeur des éléments patrimoniaux et historiques sera étudiée.
- Les transports en commun seront rendus plus accessibles et plus lisibles.
- Les piétons bénéficieront du « fil d'Ariane », dispositif qui leur permettra de circuler de manière satisfaisante sur les places. Un travail a été effectué pour libérer un itinéraire de tout encombrement pour les piétons, notamment s'ils sont en mobilité réduite ou si ils sont malvoyants.

L'ensemble de ces espaces publics reconquis seront porteurs de nouveaux usages liés à des mobiliers de détente, de jeu et de convivialité, à des équipements culturels et sportifs. L'ensemble de ces usages méritent encore d'être définis. Leurs positionnements précis méritent également d'être définis dans la seconde phase de concertation.

Concernant la place de la Bastille, le scénario retenu est celui d'un rattachement de la colonne au parvis de l'Arsenal, qui permettra de créer une liaison paysagère sur l'axe du canal, la promenade Richard Lenoir et l'Arsenal, et ainsi d'intensifier les usages sur le parvis de l'Arsenal. Il s'agit d'un espace public avec un potentiel considérable. Cela aura des conséquences majeures sur la circulation : au sud de la place, une voie sera maintenue pour le seul passage des bus et des taxis. Le plan de circulation automobile sera donc totalement redessiné.

L'enjeu est de renforcer la végétalisation sur cette place, notamment devant l'opéra et même sur l'opéra. La présence de l'eau sera travaillée en lien avec le canal pour permettre de renforcer la vue sur le port de l'Arsenal et envisager la présence d'une fontaine ou d'éléments d'eau sur le parvis de l'Arsenal.

Pour révéler l'histoire et le patrimoine, les dernières traces de la forteresse - prison de la Bastille seront mises en valeur, et un accès à la crypte de la colonne de Juillet sera rendu aux Parisiens et aux touristes.

Par rapport à l'opéra, l'enjeu est de lui permettre de sortir de ses murs et de mieux se déployer sur le parvis, avec une attention particulière apportée sur la requalification de l'escalier accédant au métro devant l'opéra.

Cette opération de réaménagement prendra en compte notre souci commun de préserver la vocation citoyenne du lieu, qui accueille des manifestations culturelles et politiques de très grande ampleur et d'échelle nationale.

Le secteur de la place qui concerne le 11^e arrondissement sera entièrement réaménagé, notamment le carrefour du Faubourg Saint Antoine qui sera simplifié pour faciliter les traversées piétonnes. Le parvis Roquette sera totalement réaménagé avec l'objectif de le désencombrer du stationnement deux-roues sauvage. La pointe du terre-plein Richard Lenoir sera réaménagée car le débouché de la circulation de Richard Lenoir sur Beaumarchais sera totalement réaménagé.

Sur la place de la Nation, les trois axes structurants du programme sont :

- Elargir le terre-plein central,
- relier certains îlots périphériques, notamment dans la radiale de Bouvines, de Dorian et de Bel Air,
- apaiser l'ensemble des contre-allées existantes.

Sur le terre-plein central, l'idée est de créer, par cet élargissement, une nouvelle accessibilité. De nouvelles traversées piétonnes seront installées sur l'ensemble des axes nord-sud. De nouveaux usages de repos et de convivialité seront définis sur ce terre-plein central. Le paysage sera également redéfini car les talus existants seront arasés et remis à niveau afin de pouvoir redécouvrir une belle perspective sur l'ensemble monumental de Dalou.

Les îlots reliés permettront un accroissement de la surface de l'espace public et seront affectés à différents types d'usages. Du côté de l'espace Bouvines, les hypothèses envisagées nous conviennent totalement car il s'agit de créer un grand espace vert sur cet îlot relié, qui accueillerait également un espace de jeux pour enfants et qui préserverait l'installation d'un vrai terrain pour boulistes.

Les contre-allées seront apaisées et seront transformées en zones de rencontre ou en espace entièrement piétonnisé à certains endroits dont les trottoirs seront élargis pour favoriser les circulations piétonnes sur la périphérie de la place.

Les correspondances entre les transports en commun seront facilitées. L'accessibilité et la lisibilité seront renforcées. Le tramway arrivera pratiquement au bord de la place, au milieu de l'avenue du Trône. Un ou deux itinéraires seront envisagés pour les vélos : un itinéraire autour du rond-point pour ceux qui se déplacent rapidement, et un autre dans les contre-allées des aires piétonnes pour ceux qui prennent le temps de flâner sur la place.

Ce sont les axes structurants des scénarios d'aménagement qui ont été arrêtés par la Maire de Paris. La deuxième phase de concertation va maintenant s'ouvrir avec des ateliers de co-construction pour affiner l'ensemble de l'implantation précise de ces éléments et de ces usages, avec l'objectif de stabiliser en 2017 l'ensemble des démarches et de pouvoir mener les travaux en 2018/2019. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Je vous propose de poursuivre avec la délibération 2016 DVD 58 sur laquelle nous devons voter et qui couvre l'ensemble des éléments. Elle vise à approuver le programme d'aménagement et donne quelques éléments budgétaires et de calendrier. »

**PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SOU MIS POUR AVIS****VOIRIE ET DEPLACEMENTS****2016 DVD 58 Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement**

M. le Maire : « Je vais donner la parole à M. Pierre JAPHET et Mme Joëlle MOREL. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Au nom des élus écologistes, je voudrais souligner la double pertinence de ces projets qui sont conduits par M. Christophe NADJOVSI, adjoint écologiste de la Maire de Paris, et des orientations qui ont été fixées par la Maire de Paris.

Les objectifs fixés très pertinents peuvent se résumer en 4 points :

- Le rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes
- La végétalisation de l'espace public
- La priorité aux usages et aux usagers
- La sobriété et la simplicité des aménagements.

Je parle de double pertinence car il y a aussi une pertinence de la méthode proposée, que je qualifierais en deux points :

- La co-construction des projets avec les habitants. Nous en avons eu l'illustration avec cette première phase de concertation très approfondie.
- La volonté d'expérimenter les aménagements.

Je voudrais exprimer deux inquiétudes, ou lancer des alertes « orange clair » puisque nous sommes à un stade assez prématuré des projets et nous aurons encore le temps de rectifier le tir :

- La volonté d'expérimentation qui a été initialement affichée de façon très claire est en train de s'estomper et de disparaître. Il n'est d'ailleurs plus question d'expérimentation dans cette délibération à l'exception de la place du Panthéon et de la place des Fêtes. Pour les autres places, il semble au contraire que l'on risque de rentrer dans un tunnel d'études et de travaux dont on ne sortirait au mieux qu'en 2017, au pire en 2019. Je crois très clairement que les habitants et les usagers ne souhaitent pas attendre jusqu'en 2017 ou 2019 pour voir des transformations concrètes sur le terrain. Je crois que, dans les deux projets qui concernent directement le 11^{ème} arrondissement, les places de la Bastille et de la Nation, nous pouvons lancer dès 2016 un certain nombre d'expérimentations. Par exemple, sur la place de la Nation, je pense que nous pouvons dès maintenant voir comment requalifier et apaiser les contre-allées, améliorer la sécurité du carrefour de l'avenue Philippe Auguste (un des carrefours les plus accidentogènes de Paris), et pourquoi pas, dès maintenant ou avant la fin de cette année, envisager de relier les îlots qui se trouvent de part et d'autre de l'avenue de Bouvines sans attendre la fin de toutes les études et de tous les travaux.
- Ma seconde inquiétude concerne un point qui n'a pas encore été évoqué, mais qui a été évoqué lors des premiers séminaires qui posaient l'orientation de ces projets : il s'agit de réfléchir non pas seulement en termes d'aménagement de l'espace mais aussi en termes

d'aménagement des temps. Or ce point a complètement disparu de la concertation. L'idée était simple : pour transformer ces places parisiennes, il faut bien sûr réaménager l'espace, mais on peut aussi agir sur les temps d'usage. Par exemple, on peut imaginer que, à certaines heures où le trafic automobile est plus léger qu'aux heures de pointe, l'on puisse donner plus de temps aux piétons et aux cyclistes pour investir l'espace, en jouant sur les temps de feux de circulation.

Il n'est bien sûr pas trop tard pour le faire et c'est la raison pour laquelle je lance cette alerte aujourd'hui. Il faut reposer les questions des expérimentations et de l'aménagement des temps. Il est encore temps de le faire, mais n'oublions pas de le faire. Je pense que c'étaient de belles orientations pour ces projets et il faut les conserver. »

Mme MOREL : « Je ne veux pas répéter ce que vient de dire M. Florent HUBERT et M. Pierre JAPHET, mais je voudrais simplement redire combien ces projets de réaménagement des sept places parisiennes ont suscité beaucoup d'enthousiasme. Et ce qui crée des enthousiasmes crée aussi des frustrations. Dans certains arrondissements, particulièrement dans le 13^{ème} arrondissement, sur la place d'Italie, des riverains et des habitants sentent une certaine frustration par rapport à l'aménagement de la place d'Italie. La découverte des choix d'aménagement dans les journaux a ajouté également un certain malaise. Cette délibération suscitera certainement des débats au Conseil de Paris.

Néanmoins, au titre de ma délégation, je souhaite aborder la question de la végétalisation sur les deux places :

- sur la Place de la Bastille : renforcement de la présence végétale avec le prolongement de la trame verte du boulevard Richard Lenoir
- sur la Place de la Nation : agrandissement du jardin central et la liaison végétale entre les terres pleins.

Sur les deux places, des fontaines à boire ou des jeux d'eau seront installés.

Ces projets se réaliseront pendant la mandature et nous nous en réjouissons. Mais en attendant leur réalisation, nous avons la responsabilité de faire vivre la transformation de ces places.

Au-delà des réunions publiques, des marches exploratoires, des ateliers en mairie, les élu-es écologistes pensent qu'il faut continuer à utiliser cette nouvelle période, avant les travaux d'aménagement, pour commencer dès maintenant des expérimentations, comme l'a indiqué M. JAPHET, qui permettront un apprentissage de la transformation des places, et une appropriation en douceur des changements. Cette expérimentation sera celle de l'éphémère, celle des possibles à la fois au niveau spatial, au niveau des relations humaines, au niveau de l'apprentissage du faire ensemble.

La demande de végétalisation s'exprime fortement, elle relève souvent d'une ville imaginaire, rêvée, utopique. C'est une bonne chose, mais se mettre à jardiner dans l'espace public c'est tout autre chose, même si avec le permis de végétaliser, c'est aujourd'hui plus facile.

Utiliser cette période, avant l'aménagement des places, cela veut dire aider pour que les Parisiens renouent réellement avec les gestes du jardinage, se préparent à faire face aux incivilités, s'organisent collectivement, réapprennent le rythme des saisons.

Je serai très attentive aux riverains qui veulent dès à présent se mettre à végétaliser , pour les aider à commencer à s'organiser collectivement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Après la place de la République en 2013, sept nouvelles places doivent être réaménagées d'ici 2020, avec pour objectif de réduire la place dévolue aux voitures et rendre l'espace aux piétons et aux cyclistes. La recherche d'un partage équilibré, peu polluant, non conflictuel et le moins accidentogène possible entre les différents usagers de ces places, est tout à fait louable.

Lors des réunions proposées aux habitants, le cadre de la rénovation semblait clairement annoncé : des aménagements légers, en partie réversibles, sobres, dans un esprit de développement durable. La concertation était le maître mot. M. le Maire, vous annonciez : « Le projet, on va le construire ensemble ». Lors de la restitution du 4 février 2016, le planning prévoyait un arbitrage des élus sur les plans programmes. Or, dès le 5 mars, on apprend par la presse que Mme Anne HIDALGO a arbitré en faveur du projet de raccordement du bassin de l' Arsenal à la Colonne de Juillet par un plateau piétonnier, correspondant exactement à son annonce faite dès janvier 2014 dans le cadre de la campagne municipale. Ce projet a pourtant fait l'objet de remarques de la part des habitants et pose un certain nombre de questions. Les participants s'inquiétaient entre autres du report de circulation, notamment à l'extrémité du canal et sur les voies adjacentes. Aucune étude d'impact n'a été réalisée, ni test en grandeur réelle. Le projet, loin d'être consensuel, risque d'isoler les quartiers de l'Est du centre de Paris et de pénaliser les cafés-terrasses situés le long de la seule voie de circulation maintenue. Fallait-il organiser un évènement de lancement, trois réunions publiques, deux ateliers participatifs, trois marches exploratoires et un forum de démocratie participative pour entériner un projet de la Ville de Paris annoncé dès janvier 2014 concernant la place de la Bastille, et ne pas attendre les remarques pertinentes des riverains ?

Si le réaménagement des places parisiennes, et notamment celle de la Bastille, répond à une attente des Parisiens, il ne peut être mené n'importe comment, avec un budget réduit si on le compare au coût total de la place de la République, mais qui peut laisser craindre des dérives si l'on peut en juger par une première rallonge annoncée avant le démarrage de moindres travaux.

Ces places sont emblématiques. Leur réaménagement, tel qu'il est envisagé par la Ville de Paris, n'est pas à la hauteur de la capitale et du rayonnement qui doit être le sien. Nous sommes donc très réservés sur le projet de réaménagement de la place de la Bastille, et nous serons très attentifs à son suivi. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci M. le Maire de me passer la parole. Je vais ainsi pouvoir compléter les propos de Mme Nicole SPINNEWEBER sur la position des élus de la Droite et du Centre quant à ces deux places, en vous parlant de notre position quant à la place de la Nation.

Le projet tel qu'il est présenté, nous y sommes plutôt favorables. Nous serons néanmoins très attentifs sur plusieurs points :

- La tenue d'expérimentations : la réduction du nombre de voies en partie centrale risque d'avoir des répercussions assez importantes sur les voies adjacentes en termes de circulation automobile. Nous aimerions que cette disposition soit testée en grandeur nature, de façon

durable, afin de pouvoir estimer précisément l'impact de cette réduction de la partie centrale de la place de la Nation sur la circulation automobile dans le quartier.

- L'usage vis-à-vis des commerçants : il est très importants que les accès, notamment en termes de capacité de livraisons, soient facilités pour les commerçants se trouvant en périphérie de la place de la Nation, et au sujet desquels vous avez indiqué que les contre-allées seraient apaisées. Il nous paraît donc important que leurs usages soient préservés, qu'un accès pour leurs livraisons soit maintenu.
- L'accès des voitures : nous rappelons que les voitures sont utiles à ceux qui ne peuvent pas s'en passer (commerçants, résidents hors Paris). S'il est une volonté de la Mairie de Paris de diminuer le flux de voitures à l'intérieur de la capitale en restreignant le nombre de voies de circulation sur un certain nombre d'axes majeurs, il nous paraît tout à fait essentiel que les places de parkings ne soient pas supprimées inutilement. Si jamais cette réduction du nombre de places de parking sur la place de la Nation s'avérait conséquente, il faudrait en contrepartie des indications précises des places de stationnement en sous-sol, notamment chez les bailleurs sociaux, pour les personnes qui viendraient dans le 11^{ème} arrondissement et qui auraient besoin de place pour y stationner.
- Le traitement de la place lors des manifestations : ces places sont très utilisées, d'ailleurs très récemment contre un projet de loi du gouvernement. Il s'avère que les ruelles adjacentes à cette place sont très souvent des zones d'urinoirs pour ces manifestants, au détriment des habitants. Il nous paraît alors essentiel que les usages et le traitement de la place prévoient, non pas deux ou trois sanisettes supplémentaires, mais de vrais systèmes empêchant d'accéder à ces ruelles adjacentes, ou au contraire en les équipant de façon conséquente pour permettre à la propreté de ce quartier d'être maintenue lors de ces manifestations ou rétablie rapidement après ces manifestations.
- L'économie des deniers publics : cette place peut effectivement être aménagée avec un budget maîtrisé. Nous appelons à ce que cela soit le cas, non seulement en termes de dépenses d'investissement mais aussi en termes de dépenses de maintenance. Comme on le dit parfois, « nous sommes trop pauvres pour pouvoir acheter des choses de mauvaise qualité ». Nous appelons donc la Mairie à ce que les achats en matière de mobiliers urbains soient de bonne qualité, de manière à ce qu'ils ne se dégradent pas rapidement dans le temps, qu'ils puissent s'entretenir facilement, et qu'ainsi la maîtrise des deniers publics soit l'une des caractéristiques de l'usage de cette place.

Etant donné la position « modulée » entre notre appréciation de la place de la Bastille et celle de la place de la Nation, nous aurions aimé avoir un vote séparé pour chacune des places. »

M. le Maire : « Merci. J'en prends note, nous allons regarder si la délibération le permet. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Effectivement, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants considère ces projets parmi les plus importants de la mandature, en raison de leur visibilité emblématique d'une politique urbaine et d'une vision tout simplement. Tous les Parisiens et beaucoup de médias jugeront la qualité de ces projets et jugeront fortement notre municipalité sur leurs succès ou leurs succès. »

Il s'agira également de tirer les enseignements du réaménagement de la place de la République, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il est vrai que la redistribution en faveur des piétons a créé sur

cette place une véritable agora qui fonctionne : la place de la République est devenue un véritable lieu de rencontres et de rassemblements plutôt agréables, fréquenté par les Parisiens et les touristes. En revanche, la place a été réaménagée avec un schéma urbain qui date des années 70, un peu comme M. Jacques CHIRAC avait réaménagé le parvis de l'Hôtel de Ville, en coupant complètement la place de son environnement immédiat et de son quartier dont elle est censée être le cœur battant. A l'époque, nous avons proposé que l'ensemble du quartier soit traité avec la place, et notamment avec la rue du Faubourg du Temple, et cela n'a pas été retenu. Je crois qu'aujourd'hui on corrige le tir, les rues adjacentes et cette rue principale vers le canal Saint Martin vont être réaménagées. Pour la place de la Nation ou pour la place de la Bastille, qui concernent le 11^{ème} arrondissement, il s'agit de tirer les mêmes enseignements et d'avoir une réflexion à l'échelle du quartier de ces deux places.

L'ambiance nocturne est un autre élément qui n'a pas été très réussi sur la place de la République : la mise en lumière est totalement ratée, ou en tout cas inexistante. Nous avons proposé un vœu que ce Conseil avait voté il y a quelques mois, pour revoir totalement l'ambiance urbaine et la mise en lumière de la place de la République. Ce vœu a été partiellement entendu puisque la municipalité a enfin mis en lumière la statue de Marianne, ce qui est un minimum lorsque la place se nomme Place de la République. Mais on sent bien qu'il y a encore un manque. Il s'agira pour les places de la Bastille et de la Nation de les penser non seulement de manière diurne mais également de manière nocturne. Dans une ville, lorsque la nuit tombe à 17h en hiver, l'ambiance nocturne est très importante. Beaucoup de villes ont travaillé un Plan lumière et travaillent à l'ambiance lumineuse : Lyon, Orléans, Nantes, Bordeaux et de très nombreuses capitales étrangères.

Ensuite, il faudra restaurer, sublimer et éventuellement restituer le patrimoine de ces places. Je ne vais revenir sur les épisodes malheureux concernant les fontaines de la République, mais on ne peut pas dire que cela a été l'esprit du réaménagement de la place de la République. Beaucoup de personnes s'interrogent sur la disparition des fameuses fontaines même si elles ont été réinstallées sur l'avenue des Champs Elysées. Là aussi, pour les places de la Bastille et de la Nation, il s'agira de réfléchir à l'esprit de ces places et à la mise en valeur de leur patrimoine.

Il s'agira également d'opter pour un geste fort, emblématique du réaménagement de ces places : pour la place de la Bastille, outre les préconisations auxquelles nous souscrivons (plus de place pour les piétons, une meilleure signalétique urbaine, une meilleure signalétique des transports, une meilleure fluidité des circulations piétonnes, cyclistes et des transports en commun), nous proposons d'essayer de travailler sur la réapparition du canal de l'Ourcq qui passe sous la place et qui a été couvert par le préfet Haussmann pour mieux combattre les révoltes du Faubourg Saint Antoine, pour mieux faire charger la troupe. Il y a quelques années, le conseil de quartier avait proposé de découvrir partiellement le canal, à proximité de la place. Nous pensons qu'il s'agirait d'un geste fort, en tout cas symbole du réaménagement de cette place, pas forcément sur des centaines de mètres mais sur quelques dizaines de mètres, simplement pour signaler l'existence et pour faire réapparaître l'eau et le canal Saint Martin qui traverse la place.

En ce qui concerne la place de la Nation, nous souscrivons aussi aux préconisations d'élargissement des espaces piétons, de verdissement et de plantations. Quand on voit les images de la place il y a 60-70 ans, les plantations occupaient beaucoup plus de place. La partie aujourd'hui goudronnée, qui est une sorte de « tourniquet à bagnoles », de semi-échangeur autoroutier, était beaucoup plus restreinte et les arbres occupaient une plus grande place. Il y a une reconquête végétale à imaginer sur la place de la Nation.

Avec la République triomphante sur son char, la place de la Nation a été conçue comme un ensemble sculptural et monumental au milieu d'une fontaine, un peu comme la place de Cibeles à Madrid, avec l'une des plus belles fontaines de France. Cette fontaine a été malheureusement partiellement détruite sous Vichy (une partie des monstres marins qui guettaient la République a été fondue pour la Wehrmacht). Elle a ensuite été totalement supprimée par M. POMPIDOU car on craignait des infiltrations dans le RER. En termes de symbole du réaménagement de ces places, et comme geste architectural et urbanistique fort, nous pourrions imaginer de restituer cette magnifique fontaine autour de la grande statue de la République sur son char.

Enfin, il faut prévoir l'animation de ces places et peut-être concevoir annuellement un programme d'animations. Il faut également penser à l'installation de commerces, notamment de commerces ambulants ou de kiosques-cafés, kiosques-restaurants, comme c'est déjà le cas sur de très nombreuses places de villes de province ou de grandes capitales européennes. Ces grandes places structurantes ont été pensées avec de grandes terrasses et de nouveaux commerces. La ville, en termes d'animation et en termes de revenus, aurait aussi tout à gagner de penser à l'installation de nouveaux commerces, de nouveaux cafés et restaurants pour animer et sublimer ces places, et pour en faire de véritables lieux de vie. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je vais exprimer la position du groupe communiste pour dire notre soutien au réaménagement des places et à toute la logique qui, comme on l'a vu pour la place de la République, permet de rendre la place aux habitants et permet à l'espace public de prendre une importance bien plus grande dans notre ville. Il s'agit d'un enjeu démocratique. Nous avons désormais l'expérience de la place de la République, qui est un succès de ce point de vue. Elle permet des rencontres, elle permet régulièrement à des milliers de gens de se voir. Je suis désolé de dire à M. LEFORT que les manifestants n'ont pas pour première vocation d'uriner. Vous les voyez comme cela, c'est assez terrible et un peu glaçant, mais il se trouve que les manifestants, notamment tous ceux qui ont beaucoup manifesté dans les rues de l'actuel 11^{ème} arrondissement tout au long du 20^{ème} siècle, ont permis de grandes conquêtes sociales, notamment un code du travail dont on s'apercevra, une fois qu'il aura été supprimé, à quel point il était protecteur pour les salariés.

Pour revenir au sujet, les réaménagements de la place de la Nation et de la place de la Bastille sont de bonnes choses. J'aurai juste un regret : l'extension du tramway semble reportée. Pourtant dans les premiers projets, il était question de rallonger le tramway. Je pense que c'est vraiment dommage, y compris pour les habitants du 11^{ème} arrondissement parce que le tramway permet d'accéder aux boulevards des Maréchaux où se situent de nombreux équipements sportifs. Tous les jeunes du 11^{ème} arrondissement qui font du sport vont sur les boulevard des Maréchaux. Rallonger le tramway jusqu'à la place de la Nation permettrait de raccourcir les temps de trajet des petits habitants du 11^{ème} qui veulent faire du football ou du rugby en l'absence de grands terrains de sport dans notre arrondissement. Je sais bien que la collectivité organisatrice des transports est passée à Droite et veut faire énormément d'économies, y compris sur le dos des transports. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais proposer à M. Florent HUBERT de répondre aux différents intervenants. »

M. HUBERT : « Merci. Je ne pourrai pas répondre à toute la richesse de vos interventions mais je vais essayer de traiter quelques points saillants. D'abord sur l'alerte de nos collègues écologistes sur l'expérimentation, ma conviction est qu'une fois que l'on a défini une affectation des usages,

on peut justement commencer à travailler à l'optimisation intercalaire de cet usage quand on sait précisément ce qu'on veut en faire. Je pense que les données ne sont pas contradictoires, on a arrêté le pérenne et on va pouvoir commencer à travailler au transitoire. Je compte bien moi-même pousser cette demande. De la même manière, intégrer les temps d'usage, au vu de ce que sont nos quartiers et de la vie nocturne, notamment sur la place de la Bastille, me semble être une nécessité absolue.

Sur l'interpellation de nos collègues Les Républicains et le report de circulation, il faut intégrer le fait que le plan de circulation est certes profondément modifié, mais que cette opération ne se déroule pas seule. Elle s'insère dans un ensemble d'opérations de réaménagement sur le territoire parisien qui ont vocation à rééquilibrer l'ensemble de l'espace public et ainsi créer une forme de fluidité et de continuité sur l'ensemble du territoire en évitant les points de congestion. J'en veux pour preuve le fait que, sur le territoire de l'arrondissement, nous n'allons non seulement traiter les places de la Bastille et de la Nation, mais aussi le boulevard Voltaire qui va relier la place de la République et la place de la Nation ; les berges de Seine et d'autres axes structurants seront également traités pendant la mandature. C'est l'ensemble de cet espace qui a vocation à évoluer de manière homogène et cohérente pour permettre le développement de la part modale des autres modalités de déplacement (piétons, transports en commun et mobilités douces, notamment les vélos). C'est la manière dont nous concevons aujourd'hui les métropoles durables. Ce sont l'ensemble de ces opérations qui viennent définir un nouveau plan de circulation dont l'objectif est qu'il soit cohérent, efficace et fluide pour les Parisiens.

Je m'inscris totalement en faux contre le risque que ces opérations viennent pénaliser les cafés-terrasses. Nous connaissons les réticences des commerçants à l'ensemble des opérations de réaménagement de l'espace public, notamment pendant la période des travaux, ce qui est compréhensible. Mais nous savons d'expérience que toutes ces opérations d'embellissement, d'amélioration et de rééquilibrage de l'espace public ont créé des espaces dans lesquels le commerce fait florès. Je ne pense pas que le chiffre d'affaire des commerçants de la place de la République ait baissé et je ne pense pas que le chiffre d'affaire des commerçants concernés par les autres opérations ait baissé non plus. Je suis convaincu qu'à l'arrivée, au-delà d'une période transitoire qui sera peut-être difficile (c'est pourquoi des dispositifs d'indemnisation existent), les commerçants n'auront pas lieu de se plaindre.

Vous avez constaté qu'à l'issue de la période de concertation, le scénario envisagé sur l'une des deux places est proche dans son inspiration de ce qui avait été présenté comme l'une des vues d'artiste de l'équipe de campagne de la Maire de Paris. On peut quand même dire qu'un chemin énorme a été parcouru entre l'intuition de départ et le scénario assez abouti qui vous est présenté aujourd'hui. On ne peut pas non plus imaginer que le résultat d'une bonne concertation serait forcément que l'intuition de départ a été invalidée. Il est donc possible que parfois, même quand on a une intuition de départ, elle soit ensuite confirmée dans l'échange avec les Parisiens, et en l'occurrence, c'est ce qui s'est produit concernant la place de la Bastille.

Pour l'accès aux livraisons des contre-allées de la place de la Nation, vous avez raison. L'apaisement, la création d'aires piétonnes ou de zones de rencontres prendront en compte le fait qu'il y a, à certains endroits autour de cette place, des sorties d'immeuble et de parking, et des zones de livraison qui seront à créer pour permettre à l'ensemble des commerces de continuer à fonctionner normalement.

Vous avez raison au sujet des sanisettes. Il y a déjà un plan parisien de renforcement des commodités et une attention toute particulière sera apportée aux deux places sur lesquelles des w.c. seront déployés en nombre pour éviter les nuisances que vous avez évoquées.

Concernant les économies des deniers publics, je pense que vous aurez constaté, si vous avez suivi étroitement le dossier, que les hypothèses sur lesquelles nous travaillons sont des hypothèses d'une très grande sobriété. En tout état de cause, il n'est pas possible de nous faire le procès de manquer d'ambition dans les moyens qu'on alloue et de craindre qu'on soit trop dispendieux. Il faut choisir son procès.

Sur le traitement des rues adjacentes, vous avez raison. Il s'agit d'un regret que nous avons pu avoir au sujet de la place de la République. Vous vous doutez bien que c'est une question budgétaire qui nous amène à restreindre l'espace public qu'on requalifie simultanément. Nous avons rattrapé le coup quelques années plus tard sur la place de la République puisque les travaux de la rue du Faubourg du Temple seront réalisés dès 2016. L'extension, avec une cohérence dans l'esprit de l'aménagement, sera étendue jusqu'au canal.

La mise en lumière est un point d'attention particulier car, tout comme vous, nous avons été saisis à de nombreuses reprises sur la situation de la place de la République. Nous devons répondre à deux impératifs partiellement contradictoires : d'un côté, créer un confort d'usage pour l'ensemble des usagers de cette place, et de l'autre, déployer un Plan climat qui était déjà ambitieux dès l'origine et qui l'est encore plus maintenant que nous essayons de traduire dans les actes les engagements de la COP21. Le seul engagement que nous pouvons prendre aujourd'hui est de se dire qu'on essaiera d'aller aussi loin que possible dans la réduction de consommation d'énergie pour l'éclairage de nos places, tout en assurant un niveau de confort assez suffisant pour les usagers.

Vous avez raison au sujet des éléments aquatiques, c'est la raison pour laquelle un travail sera mené sur le parvis de l'Arsenal et sur le terre-plein central de la place de la Nation. Les hypothèses envisagées aujourd'hui ne sont pas la création de grands bassins car cela occupe beaucoup d'espace public sur lequel on ne peut pas aller (la Mairie sera chargée de la police des baignades plus tard, mais la baignade n'est pas encore autorisée). L'idée est plutôt de définir des éléments aquatiques qui favoriseraient la présence de l'eau, le dialogue avec l'eau et le jeu avec l'eau. Tout ceci sera défini dans la seconde phase de concertation dans le semestre qui s'ouvre. Pour l'instant, le principe de la présence de l'eau est acté mais sa forme n'est pas encore définie et sera concertée.

M. TIBERTI a raison sur le point sur les tramways. La Ville de Paris s'est déclarée prête à financer seule les études préalables sur l'extension du tramway jusqu'à la place de la Nation. Mais ceci doit faire partie d'un financement plus global inscrit au contrat de plan Etat - Région, et notamment mobiliser les financements régionaux. Pour l'instant, le financement n'est pas encore bouclé sur cette opération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup M. HUBERT. J'ajouterais quelques mots avant de passer au vote. Je souhaite souligner combien je trouve cette aventure excitante. Avec ces sept places, nous avons une vision d'ampleur sur tout Paris. Les besoins de réhabilitations ont été pris en compte. Comme l'ont rappelé M. HUBERT et M. JAPHET, les projets s'inscrivent dans une démarche de reconquête pour les circulations douces et notamment le vélo (généralisation des zones 30, piste cyclable du boulevard Voltaire). Un travail très important est actuellement fait sur l'espace public.

J'ai entendu quelques nuances sur l'appréciation du projet sur l'une ou l'autre place. Je rappelle que ce sont de grandes lignes qui sont maintenant le cadre de la poursuite de la concertation et qui permettront d'affiner le projet (piétonisation ou zone de rencontres, passage des bus,...).

Tous ces éléments, qui ne sont pas des détails, sont encore devant nous. Une épure nous est présentée aujourd'hui, la concertation va se poursuivre.

Pour répondre au souhait de M. Pierre JAPHET, que l'expérimentation puisse trouver rapidement sa place, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous êtes d'ores et déjà satisfait puisque depuis hier, un nouveau dispositif est apparu sur la place de la Bastille et que je trouve formidable. Dans la concertation, c'est un point sur lequel beaucoup des habitants s'étaient exprimés. Cette place est le lieu d'un patrimoine historique et architectural très important, mais d'un patrimoine devenu immatériel car la prison de la Bastille n'est plus érigée, les habitats du Faubourg Saint Antoine à l'époque de l'industrie du bois et de l'Abbaye Saint Antoine n'existent plus. Pour faire revivre ce patrimoine, une start-up parisienne « Timescope » a créé des jumelles, comme on peut en trouver en bord de mer. Au lieu de voir la Seine, vous pouvez faire un bond dans le passé, à partir du 15^{ème} siècle, à l'époque de l'émergence de l'artisanat du bois dans le faubourg ou de la Révolution française. La Bastille historique est érigée. Il s'agit de réalité virtuelle en 3D qui permet de voir la place telle qu'elle l'était à l'époque. C'est tout à fait dans l'esprit de ce que l'on veut faire sur ces places : changer les usages par des aménagements légers et réversibles, avoir une perception différente de ces places, faire que les piétons et les cyclistes s'approprient cet espace.

Il n'y a pas de vote pour la communication, mais il faut délibérer sur la délibération 2016 DVD 58. On me dit qu'il n'est pas possible de dissocier le vote car il n'y a qu'un seul article dans le projet de délibéré qui globalise les sept places. Votre approbation globale, moyennant les questions que vous avez posées sur la place de la Nation, a bien été notée, ainsi que vos réserves sur la place de la Bastille. Elles seront versées au procès-verbal de notre séance. Nous allons passer au vote. M. Jacques LEFORT et Mme Nicole SPINNEWEBER ne prennent pas part au vote. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DVD 41 Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France - Demande de subventions au titre de 2016

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET et M. Florent HUBERT sont les co-rapporteurs de cette délibération. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET dans un premier temps. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération technique qui concerne le co-financement par la Région de dispositifs pour améliorer la sécurité des déplacements à Paris. La sécurité des déplacements et des transports sont des compétences de la Ville et de la Région. C'est la raison pour laquelle la région participe au financement de ces projets. C'est par exemple le cas pour le Plan vélo, qui est co-financé par la Région, et pour un certain nombre d'aménagements pour améliorer la sécurité, notamment la sécurité des traversées piétonnes, et de façon générale la sécurité des usagers les plus vulnérables.

Concrètement, deux dispositifs de co-financement portent sur les infrastructures et sur la sécurité des usagers les plus vulnérables. Dans le 11^{ème} arrondissement, l'opération se situe au 128 rue Amelot, près du collège Beaumarchais, et consiste en un aménagement d'une traversée piétonne, d'un élargissement du trottoir, budgétés à 18000 €. Elle est éligible à ce co-financement de la

Région, qui correspond normalement à 30% du montant hors taxe du projet, sauf quand le projet concerne un établissement public local d'enseignement. Le taux est alors porté à 70 %. Par cette délibération, il vous est simplement demandé d'approuver la sollicitation par la Maire de Paris auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France des subventions relatives aux aménagements de sécurité routière au titre de 2016, pas uniquement sur l'aménagement de la rue Amelot, mais sur l'ensemble des dispositifs concernés à l'échelle parisienne. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI s'est inscrit pour prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Vous dites qu'il s'agit d'une délibération technique. Mais en fait, elle est très politique. Il s'agit d'un co-financement entre la municipalité et la région. Or, la toute nouvelle présidente de la région Ile-de-France a déclaré à plusieurs reprises, et elle va le faire, vouloir supprimer 140 millions d'euros dans son budget. La question est : où va-t-elle les trouver ? Je voudrais savoir si les représentants locaux de la Droite sont en mesure de nous garantir que la Région Ile-de-France va continuer à financer ces aménagements qui sont nécessaires. On parle ici de sécurité. Le 128 rue Amelot est proche du collège Beaumarchais ; il s'agit également de la sécurité de nos enfants. Les mêmes représentants locaux de la Droite sont intervenus de nombreuses fois pour demander un dos d'âne ici et là, et leurs amis à la Région veulent réduire drastiquement le budget et cesser de financer un certain nombre de travaux. J'aimerais donc savoir si la Région va participer au financement des aménagements de sécurité routière en face du 128 rue Amelot. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Vous n'avez aucune obligation à répondre à brûle-pourpoint, c'est comme vous le souhaitez. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je vais rassurer M. TIBERTI, sans m'exprimer au nom de la Région car je ne suis pas conseiller régional. Nous avons néanmoins un programme qui a été largement diffusé dans le 11^{ème} arrondissement. Vous ne l'avez peut-être pas eu entre les mains et nous nous ferons un plaisir de vous le transmettre. Ce programme prévoit effectivement un certain nombre de baisses de dépenses de la part du Conseil Régional, sous la houlette de Mme Valérie PECRESSE, à commencer par le déménagement du « siège » du Conseil Régional en banlieue, à des endroits que vous aimez particulièrement citer à chaque conseil d'arrondissement. De ce fait, nous allons pouvoir dégager de substantielles marges d'économies sur des frais de fonctionnement très pompeux et parfois un peu inutiles. Grâce à ces économies, nous allons pouvoir maintenir des budgets importants pour les domaines tout à fait essentiels qui sont la sécurité de nos routes et de nos enfants. »

M. le Maire : « Je vous propose de revenir au sujet. Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Pour revenir à des considérations trivialement locales, je souhaitais simplement rappeler à notre assemblée que cet aménagement faisait partie des quelques priorités de sécurité qui avaient été portées par le Conseil de quartier République/Saint Ambroise lorsque nous avons fait une marche exploratoire, comme dans l'ensemble des conseil de quartiers en début de mandature. Nous avons réalisé un certain nombre des opérations identifiées alors, et comme nous atteignons la moitié de notre mandature, nous allons réitérer la démarche pour identifier les opérations à mener au plus près des rues de notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci pour cette utile et pertinente précision. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention ? Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FINANCES ET ACHATS**2016 DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi**

M. le Maire : « M. Florent HUBERT va vous présenter cette délibération. »

M. HUBERT : « Il s'agit d'une délibération de nature technique. L'enjeu, qui est un enjeu de société aujourd'hui, est la réduction de la fracture numérique dans nos sociétés. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée à offrir gratuitement une connexion à très haut débit à l'ensemble des Parisiens et des personnes qui circuleraient sur son espace public. Nous avons donc déployé un premier réseau de points wifi dans nos équipements municipaux. Par exemple, vous noterez que la Mairie du 11^{ème} est un oasis wifi et participe donc à ce dispositif Paris wifi. Pour compléter ces points publics, la Mairie a décidé de lancer un appel à manifestation d'intentions d'acteurs privés pour enrichir le maillage. Cet appel a été lancé avant-hier et les résultats seront connus en mai. A l'issue de cette période, des arbitrages seront rendus dans un comité de pilotage. L'ensemble des arrondissements seront évidemment tenus informés des réseaux et des bornes déployés sur leur territoire. La délibération présente la grille tarifaire de ce dispositif puisqu'on considère qu'il est possible d'appliquer des tarifs différenciés selon la zone sur laquelle ces bornes seront implantées. Il y a donc une zone « haute », de nature très touristique, et une zone plus basse pour les redevances. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLIARD a souhaité intervenir. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Cette délibération n'est pas seulement technique, elle est aussi politique car elle prévoit le déploiement d'un wifi municipal sur la quasi-totalité de l'espace public. Nous voterons favorablement cette délibération mais je souhaite préciser l'objet de ce vote et les raisons de ce vote positif. Nous parlons d'un wifi municipal qui présente l'intérêt de potentiellement se substituer aux réseaux privés, notamment en termes d'usage.

Ce vote positif ne présage aucunement de la suite de nos votes sur le déploiement de ce wifi et notamment parce que nous émettons trois conditions que nous avons exprimées lors des groupes de travail qui ont préparé cette délibération :

- L'absence de publicité au moins dans la première demi-heure d'utilisation du wifi : puisqu'il s'agit de wifi municipal public, la question de la publicité se pose.
- La question sanitaire : nous demandons que les émissions électromagnétiques soient compatibles avec la santé publique et donc inférieures aux normes réglementaires. Cela nécessite notamment le contrôle des émissions des bornes et du réseau, d'abord en phase projet puis en exploitation.
- La création de zones dites « blanches », sans réseau et sans pollution électromagnétique, à Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT va apporter une réponse. »

M. HUBERT : « Par rapport aux trois conditions évoquées, sur le modèle économique qui est envisagé, l'hypothèse privilégiée pour l'instant est bien celle du modèle « freemium » avec une première demi-heure gratuite sans publicité. Ce modèle est aujourd'hui déployé par

Gares&Connexions et sera sans doute le modèle qui sera privilégié par l'ensemble des acteurs et par la Ville.

Sur la question sanitaire, vous savez que l'enjeu est bien de concilier les usages et le principe de précaution en la matière. Il se trouve que là, contrairement parfois à d'autres moments où l'on parle des ondes électromagnétiques, on a la possibilité d'avancer et de remplir ces deux objectifs simultanément. Parce que la multiplication des points wifi facilite les usages et la connexion à haut-débit pour tous, a fortiori quand il s'agit d'un service public universel. Je ne veux pas ouvrir le débat sur la question du principe de précaution, et pour être prudent je vais faire preuve d'agnosticisme en disant que ni la dangerosité ni l'innocuité à long terme n'ont été prouvées aujourd'hui scientifiquement. Cela étant dit, ce que l'on sait avec certitude est que s'il y a un risque, il est proportionnel au niveau d'exposition. Dans ce cas, l'objectif est bien d'obtenir partout le niveau d'émission le plus faible, et c'est bien ce à quoi sert le déploiement d'un maillage intense de spots wifi car les bornes wifi diffusent avec des champs d'exposition qui sont extrêmement faibles, bien plus faibles que les champs d'antennes téléphoniques par exemple. Pour donner un ordre de grandeur pour les personnes du public qui ne connaissent pas le sujet, nous avons un niveau de champ équivalent à celui d'une borne individuelle. Si vous avez une box chez vous, vous avez un point wifi chez vous. Le dispositif parisien déployé sera évidemment conforme à la réglementation nationale et aux seuils d'exposition fixés par cette réglementation.

Pour ne pas être trop anxiogène, je voudrais rappeler que sur cette question, et je la distingue de l'ensemble des problématiques de l'électromagnétique, l'OMS a un avis très clair sur le sujet : « Compte-tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenu à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fils pour la santé ». Merci. »

M. le Maire : « Nous avons entendu la présentation du projet, les réserves et les conditions d'un vote positif de M. BELLARD. Au vu des éléments apportés par M. HUBERT, je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES

2016 DDCT 10 Subventions (92000 euros) à 18 associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI va présenter le projet de délibération. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Cette délibération porte sur 18 associations et une somme conséquente au total mais une seule concerne le 11^{ème} arrondissement, le Comité Métallos. Pour mémoire, il s'agit du collectif de riverains de la Maison des Métallos, qui s'est historiquement battue pour que ce lieu devienne un équipement public et ne parte pas dans le domaine privé, qu'il n'y ait pas d'opération immobilière privée. Depuis que la Maison des Métallos est un équipement culturel municipal, elle continue son travail d'animation culturelle du quartier et de rapprochement des gens.

Dans les objectifs de cette association, il y a tout ce qui favorise la mixité. Depuis de nombreuses années, le Comité Métallos organise le « Parcours Filles-Femmes » dans le cadre de la Journée internationale du droit des femmes, qui réunit plusieurs centaines de personnes. Nous avons eu la chance de les accueillir en mairie l'an dernier à l'issue du parcours et ce fut un moment très sympathique.

Comme l'année dernière, nous nous proposons de subventionner, faiblement, à hauteur de 2000 €, l'initiative de cette association si bien connue de notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Pierre JAPHET a souhaité intervenir. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je voudrais rappeler que le Parcours Filles-Femmes du Comité Métallos est une démarche collective, inter-associative et participative qui fédère les acteurs et les actrices de terrain de l'arrondissement. Pour sa 13^{ème} année, le parcours s'intitule « A table ! » car c'est autour de trois tables citoyennes qu'il se construit du 11 mars au 10 avril. Il interviendra tout particulièrement dans le quartier Fontaine au Roi, au centre social Le Picoulet, à la librairie Libralire, au local collectif résidentiel rue Robert Houdin, à la Régie de quartier et aux Ateliers du Chaudron. Le Parcours Filles-Femmes se construit chaque année grâce à l'énergie de femmes du quartier, d'artistes, de chercheuses, de sociologues et d'écrivaines. Il permet notamment aux artistes de faire connaître et de faire reconnaître leurs démarches artistiques, de reprendre ou de développer une activité professionnelle. C'est donc avec enthousiasme que le groupe écologiste votera cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention ? Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DDCT 25 Modification de la charte du budget participatif

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nawel OUMER pour présenter le projet. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Chers collègues. Cette délibération a pour objet d'adapter la charte du Budget Participatif. Pour mémoire, le Budget Participatif permet aux maires d'arrondissement de décider de consacrer une partie de leur enveloppe des investissements localisés à hauteur de 30%. Dans ce mécanisme de financement, la charte parisienne prévoyait aussi que la Maire de Paris abonde ce budget à hauteur de 1 euro supplémentaire pour chaque euro consacré par l'arrondissement. Ces chiffres étaient inscrits comme tels dans la charte. Pour que cette charte permette une évolution de ces deux éléments de constitution du Budget Participatif, il a été décidé de ne plus faire figurer ces montants dans la rédaction de la charte car pour l'édition 2016, la Maire de Paris a décidé de doubler le montant de l'enveloppe qui aura été choisi par l'arrondissement, et non pas d'abonder à hauteur de 1 euro mais de 2 euros pour le montant choisi.

Pour que la rédaction de la charte ne limite pas les choix qui pourraient être faits par la Maire de Paris, il est proposé de modifier l'article de la charte qui indiquait ces deux montants et d'introduire une modification de rédaction de cet article pour permettre cette souplesse et cette

adaptation, pour éviter de voter à nouveau chaque année toute modification de ce mécanisme de financement. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit d'une petite modification mais elle va nous simplifier la vie. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Au cours de la mandature, 5% du budget d'investissement, soit 500 millions d'euros, seront confiés au suffrage des Parisiens dans le cadre du Budget Participatif. Cependant, c'est une partie infime d'entre eux, 66 867 votants en 2015, 3% de la population, qui participent au processus. Cette sous-participation flagrante des Parisiens limite la légitimité des projets qui s'imposent à la totalité des habitants et aux quelque un million de foyers fiscaux qui les financent. L'organisation favorise les milieux familiarisés avec l'usage d'internet et des réseaux sociaux, et qui sont capables d'organiser un lobbying de voisinage. Certains projets, notamment ceux qui concernent des aménagements jugés indispensables dans les établissements scolaires, devraient rester dans les priorités de la Ville de Paris et devraient donc être pris en charge par le budget d'investissement.

En 2016, 3162 projets ont été proposés par les Parisiens, soit une baisse de 40% par rapport aux 5115 projets de 2015. Si les associations ont maintenu leur niveau de production (628 contre 611 projets l'an dernier), la baisse est particulièrement sensible au niveau des projets individuels (1654 contre 4103 projets en 2015) et des projets présentés par les conseils de quartier (diminution de 30% : 283 contre 401 projets en 2015). Pas certain que cette chute du nombre de projets ne soit que la résultante d'une amélioration de leur qualité ou de leur niveau d'aboutissement, on peut craindre que cela soit tout simplement révélateur d'un certain désintérêt des Parisiens dont la priorité est ailleurs en cette période particulièrement difficile, et porte plutôt sur des sujets comme la sécurité (en particulier suite aux attentats de novembre dernier), la propreté, les équipements sociaux et l'éducation.

Par ailleurs, on peut se demander si les citoyens se sont correctement sentis accompagnés dans leurs démarches sur les projets retenus, voire s'ils n'ont pas eu par moment le sentiment de se voir confisquer par la municipalité leurs initiatives citoyennes.

On peut également légitimement se poser la question de la pertinence de l'augmentation de l'enveloppe de 25 millions d'euros, alors que la Ville de Paris doit faire face pour la seconde année consécutive à un trou de 400 millions d'euros, entraînant des arbitrages draconiens.

Pour ce qui est plus précisément de la délibération présentée, la modification de la charte est plutôt favorable aux arrondissements puisqu'elle augmente d'une part le plafond de l'enveloppe des investissements localisés dans l'espace public mobilisable pour les projets de budget participatif et d'autre part l'abondement de la Ville de Paris. Cependant si la nouvelle charte du Budget Participatif mentionne l'existence d'un mécanisme d'abondement, elle n'en fixe plus la parité, ce qui constitue une régression potentielle par rapport à l'actuelle charte qui fixe sa parité à « un pour un », alors que le vœu de l'exécutif de Paris annonçait une progression. Il convient donc que soit mentionnée la nouvelle parité de « un pour deux ».

De même, si la nouvelle charte ne fait plus mention du plafond de 30%, elle ne précise pas non plus le nouveau plafond. Ainsi, il convient de préciser que le nouveau plafond doit être porté à 40%, conformément au vœu adopté en décembre 2015 sur proposition de l'exécutif.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais passer la parole à Mme Nawel OUMER pour vous répondre. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Je comprends, à votre intervention, que vous êtes contre le Budget Participatif. Vous avez fait lecture d'une liste particulièrement pessimiste du fonctionnement du dispositif. A la fin de votre intervention, vous déplorez le fait qu'on ne mentionne pas la parité alors que je viens de vous exposer le fait que, précisément, non seulement la parité a été maintenue mais elle a été augmentée. Nous ne sommes plus sur du « un pour un » mais sur du « un pour deux ». La crainte que vous exposez ne se réalise pas, et l'application qui en est faite par la Maire est à l'opposé de ce que vous semblez craindre.

Ce Budget Participatif a été mis en place en 2014, d'abord sur les budgets parisiens. Une année complète du fonctionnement du Budget Participatif, qui comprend les projets parisiens et les projets d'arrondissement, n'a été réalisée qu'en 2015. Je pense que vous pouvez laisser le temps que le processus s'améliore. C'est précisément ce qui a été fait pour le Budget Participatif 2016 : la règle d'abondement a été améliorée au bénéfice des porteurs de projets, permettant un financement supplémentaire. Des projets spécifiques relatifs aux écoles ont été prévus : 10 millions d'euros ont été sanctuarisés pour les écoles et 30 millions pour les projets issus des quartiers populaires. Vous commencez votre intervention sur les publics concernés. Cela permet d'aller chercher des personnes qui sont peut-être plus éloignées que les autres. Les associations qui interviennent dans les quartiers populaires ont toutes été sensibilisées pour que les habitants de ces quartiers puissent se saisir du Budget Participatif. Je ne vois donc aucun élément qui permette d'accréditer les craintes que vous exposez. »

-*-

Nombre de votants : 31 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstentions : Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jacques LEFORT et Mme Leila DIRI (élus du groupe Union de la Droite et du Centre).

Pour : Elus des groupes Socialiste, Communistes-Front de Gauche, Europe Ecologie- Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

-*-

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROPRETE ET EAU

2016 DPE 34 Subventions du SYCTOM pour des actions de prévention des déchets - Création de déchèteries - Signature de deux conventions

Depuis plus de 10 ans, le SYCTOM accompagne les collectivités et établissements publics de son territoire dans leur politique de prévention des déchets. Les actions et les dispositifs d'aide

proposés par le SYCTOM poursuivent un même objectif : mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique exemplaire en faveur de la prévention et du tri des déchets. Les bénéficiaires sont les collectivités, les établissements publics et, d'une manière générale, toute personne publique pour des actions mises en œuvre sur le territoire du SYCTOM.

La Ville de Paris est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) depuis 2010 et des objectifs ambitieux en matière de réemploi ont été fixés, parmi lesquels la création de nouvelles déchèteries, ou Centres de Valorisation et d'Apport d'Encombrants (CVAE), et la volonté de soutenir l'implantation de ressourceries/recycleries sur le territoire parisien.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville de Paris s'est dotée d'un « Schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage », ayant pour objet de mailler l'ensemble du territoire d'équipements relatifs à la collecte, au réemploi, au recyclage des déchets occasionnels, à raison de deux à quatre points de collecte de déchets occasionnels et d'une recyclerie par arrondissement. Dans ce cadre, deux projets de CVAE sont en cours, l'un Porte de Pantin (19^e) et l'autre boulevard de Ménilmontant (11^e). Un dossier de demande de subvention a donc été déposé par la Ville de Paris auprès du SYCTOM pour ces deux nouveaux CVAE.

La Ville de Paris a décidé d'intégrer la réalisation d'un CVAE dans le programme d'aménagement de la parcelle située **49/53 boulevard de Ménilmontant**. Ce projet comprend des logements, un gymnase et un jardin en partie centrale. Le CVAE ainsi que les parkings et le gymnase, seront réalisés en sous-sol.

Les travaux d'aménagement devraient démarrer courant mars 2016 pour une livraison au 1^{er} trimestre 2018. Le montant global prévisionnel des dépenses à engager pour la réalisation de ce projet est de 3.975.417 € HT. Le montant de la subvention de 300.000 € attribuée par le SYCTOM correspond à 8% de ces dépenses hors taxe.

Pour la création de ces deux CVAE, la Ville obtiendra de la part du SYCTOM une subvention globale de 600.000 €.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer avec le SYCTOM les conventions pour le versement d'une subvention aux actions de prévention des déchets dans le cadre de la création de deux déchèteries : Porte de Pantin (19^e) et Boulevard de Ménilmontant (11^e).

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a souhaité intervenir. »

M. LEFORT : « M. LEBON, cette délibération va effectivement dans le sens du projet contre lequel nous ne cessons de nous élever. C'est un projet qui va tout simplement dénaturer la vie des gens dans ce quartier. Et cela même si la déchèterie - qui s'appelait jusqu'ici un « Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants » à la demande de M. BLOCHE et qui s'appelle maintenant « déchèterie » de parla volonté des services de la mairie centrale - va permettre d'alléger la circulation des engins de propreté de la Ville en leur permettant de venir y déposer ce qu'ils auront récupéré sur les trottoirs du 11^{ème} arrondissement.

Malgré cela, il y a un certain nombre d'ombres importantes dans ce projet, notamment l'impact en termes de circulation dans le quartier, ou en termes de tranquillité pour les riverains des futurs terrains de sports : je rappelle qu'il va y avoir un terrain de basket à 5 mètres des habitations de la

petite ruelle adjacente à cette parcelle, ouvert en plein air. Ces quelques exemples montrent que ce projet n'est pas le meilleur qui soit pour cette partie du 11^{ème} arrondissement.

Je rappelle aussi le sacrifice en termes de valorisation touristique de ce quartier que représente le fait d'engoncer la basilique Notre Dame du Perpétuel Secours entre des logements, qui priveront totalement les personnes qui iront au Père Lachaise de cette vue sur un monument vraiment magnifique.

Il y a aussi le problème d'accès à la verdure même si quelques parcs seront sauvés. Les quelques espaces situés sur les toits sont totalement inaccessibles. Les jardins partagés prévus jusqu'ici seront sacrifiés par le projet.

Pour ces raisons, nous ne pouvons pas voter pour cette déchèterie et pour les subventions que vous désirez lui attribuer. »

M. le Maire : « Merci. J'ai l'impression de revivre les mêmes débats en permanence...Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Tout d'abord, les écologistes souhaitent réaffirmer que l'objectif avant tout est de produire moins de déchets. Néanmoins, il y a urgence à construire des centres de valorisation des déchets dans Paris. Les centres de valorisation et d'apports des encombrants participent à cet objectif en organisant la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets.

Le 11^{ème} arrondissement a la chance d'avoir une ressourcerie particulièrement dynamique au 125 rue du Chemin Vert qui travaille aussi dans cet objectif.

C'est donc un travail complémentaire qui doit être entrepris avec le CVAE. Une bonne répartition de ce travail gigantesque autour des déchets doit donc être entamée dès à présent. La localisation de la ressourcerie et du CVAE, proches l'un de l'autre, devrait permettre ce travail complémentaire, bien pensé en amont. L'efficacité de ces deux établissements devrait apporter un réel changement concernant la propreté dans le 11^{ème} et les écologistes s'en réjouissent.

Toutefois, nous savons combien certains riverains sont inquiets concernant la création de ce nouvel établissement, inquiets concernant la rotation des véhicules, inquiets concernant la rampe d'accès, concernant le bruit provoqué par l'ensemble de la circulation de tout ce matériel.

Le groupe écologiste souhaite donc que soit organisées régulièrement des visites d'autres CVAE à Paris, que des campagnes d'information et de sensibilisation soient entreprises régulièrement auprès des riverains. C'est en donnant accès aux informations, en restant à l'écoute des préoccupations, que nous convaincrions de l'intérêt de ce nouvel établissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Encore une fois, nous constatons que M. LEFORT est en réalité fasciné par le pouvoir. Il vient de prêter à notre excellent collègue M. Patrick BLOCHE, le pouvoir de nommer les choses. Allez une fois à Porte des Lilas, dans l'actuel centre de valorisation et d'apport des encombrants. Vous constaterez que le nom officiel de cet endroit, alors même que je suis persuadé que M. BLOCHE n'y a jamais mis les pieds, est bien un CVAE. Vous dites déchetterie. Effectivement il s'agit d'un nom qu'on utilise dans le langage courant, sans y mettre les connotations péjoratives que vous y mettez. Il se trouve que la Ville de Paris,

sans vous attendre et sans instructions de M. Patrick BLOCHE, nommé depuis longtemps des centres de valorisation et d'apport des encombrants. Ma question est : pourquoi les habitants du 11^{ème} arrondissement seraient les seuls à ne pas en avoir chez eux ? Peut-être considérons-nous que nous valons mieux que les habitants du 20^{ème} ou du 7^{ème} arrondissement qui, eux, en accueillent sur leur territoire. Comment croyez-vous qu'un territoire de 156 000 habitants pourrait se passer d'un simple centre de valorisation et d'apport des encombrants ? C'est un équipement utile. Vous jouez sur les peurs des riverains. Très bien. Je vous invite simplement à visiter un CVAE pour voir des choses très simples. Les gens y apportent des déchets, sans quoi ces derniers se retrouveraient dans nos rues. Nous sommes d'accord pour dire que nous ne voulons pas voir de déchets dans nos rues. Les centres permettent également d'éviter un important trafic supplémentaire de camionnettes et de camions car les gens font eux-mêmes le travail d'apporter les déchets dans ces CVAE.

Je pense qu'il serait bon d'arrêter d'attiser les peurs et de pouvoir mener à bien le projet tranquillement parce que nous devons accepter le fait que, comme habitants du 11^{ème} arrondissement, nous produisons nos déchets, et que nous n'avons pas vocation à nous débarrasser de ce que nous ne voulons pas dans les arrondissements périphériques. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI, je ne voudrais pas vous laisser sur le sentiment que je n'aurais pas une vision pertinente des besoins de notre arrondissement en matière de centres de valorisation des encombrants. Je ne faisais que lire le titre de la délibération : « création de déchèteries ». Sous l'effet du lobbying intense de M. Patrick BLOCHE, j'étais arrivé jusqu'à incorporer le fait que cela s'appelait un « centre de valorisation des encombrants ». Et lorsque je suis tombé sur cette délibération, je me suis aperçu que la Ville de Paris elle-même n'avait pas été convaincue et se remettait à utiliser un terme qui était voué aux gémonies depuis un certain nombre de conseils d'arrondissement par M. BLOCHE, celui de « déchèterie ». Plutôt que de simples encombrants solides, peut-être que l'on va-t-on trouver en réalité dans ce centre des pots de peinture ou des pneus en plus ? C'est peut-être la raison pour laquelle il s'appelle dorénavant « déchèterie » ?

Toujours est-il que dans mon intervention, ce n'est pas contre la présence de cette déchèterie que je suis intervenu, c'est contre le projet dans sa globalité qui densifie un territoire qui n'a pas besoin de l'être, et qui dénature la qualité de vie des personnes habitant cet arrondissement. Nous sommes bien entendu convaincus que pour pouvoir alléger la tâche des agents de propreté de la Ville de Paris en diminuant le temps de trajet entre le moment où ils ramassent l'encombrant sur le trottoir et le moment où ils le déposent dans un centre, il faut qu'il y ait des centres de ce type à l'intérieur de Paris. Et c'est la raison pour laquelle il y en a aux Invalides. Pour l'instant ces déchets sont déposés dans des bennes en surface.

Mais il faut rassurer les riverains, notamment sur le trafic et le nombre de voitures qui vont arriver, puisque chacun pourra venir déposer ses encombrants, et sur l'interaction entre le trafic qui entrera et qui sortira à proximité de Notre Dame du Perpétuel Secours. Lorsqu'il y aura des enterrements par exemple, où se situera le corbillard ? Ces éléments ne sont pas actuellement précisés et légitiment des inquiétudes de la part des riverains. Nous avons désiré soulever votre attention sur ces points. C'est pour cette raison que nous votons contre ce projet depuis qu'il a été voté en Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Je disais tout à l'heure qu'il n'y avait rien de nouveau dans les arguments échangés ce soir. C'est malheureusement le cas malgré les nombreuses réponses qui ont été apportées aux habitants au cours de la concertation. Nous avons répondu à toutes les questions que vous soulevez de nouveau ce soir, en particulier sur les flux de voitures. Des comptages ont été faits par la Direction de la Voirie : l'estimation des flux générés par l'équipement représente moins de 1% du flux actuel de voitures d'un boulevard, à un endroit où il n'est pas saturé actuellement. Les interactions entre le corbillard au moment d'un enterrement, les entrées de l'église et la voirie s'inscrivent dans ce contexte. Ce ne sont pas les 1% de voitures en plus ou en moins qui vont faire que les difficultés d'accès à cette église pourront être modifiées. On peut le regretter ou pas, mais il s'agit d'un autre sujet. Il s'agit d'ailleurs d'un sujet sur lequel nous travaillons avec les curés de la paroisse, avec les questions des bateaux, des passages cloutés ou des circulations douces. Sans dévoiler des discussions bilatérales, une demande d'interruption de la piste cyclable à cet endroit m'a été formulée. Nous ne ferons évidemment pas cette interruption car cela n'a pas de sens. Mais il faut arriver à concilier tous les usages et tous les besoins. Quand je vous entends dire que le projet va dénaturer la vie des habitants du 11^{ème} arrondissement, je ne peux que m'inscrire en faux. Le projet va créer 80 logements sociaux dans un arrondissement qui comporte plus de 8000 demandeurs. Notre premier devoir est de loger les personnes qui n'ont pas de toit. Je peux vous affirmer que, pour ces 80 familles, leur vie quotidienne ne sera pas dénaturée mais elle sera en très nette amélioration.

La ville a aussi des besoins ; je ne reviendrai pas sur le sujet des espaces verts et des espaces dédiés au sport dont la surface sera supérieure à l'issue du réaménagement d'ensemble. La ville génère aussi des déchets et il faut les traiter, les trier avant de les envoyer dans les centres de traitements. Donc le point relais encombrants (je préfère cette dénomination car elle est plus parlante) permettra aux personnes et aux services de la propreté d'apporter les petites bennes vertes et les matériels qui devront partir ensuite dans des centres de traitement, en l'absence de centre de traitement à cet endroit.

Le débat a été refait ce soir. La délibération qui nous est proposée permet que le 11^{ème} arrondissement bénéficie d'une subvention de 600 000 € du SYCTOM pour réaliser ce point relais encombrants. Je vous invite donc à la voter.

Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

M. le Maire : « Il n'y a pas d'inscriptions sur la délibération suivante, néanmoins je souhaite m'y arrêter un instant car il s'agit d'une délibération inscrite à l'ordre du jour complémentaire. Je vous propose d'abord d'approuver l'adoption de la procédure d'urgence pour l'ordre du jour complémentaire avec cette délibération relative à une indemnisation des commerçants pénalisés par le désordre dans l'espace public consécutif à la gestion des attentats et par la désaffectation commerciale.

Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2016 DAE 252 Convention avec l'Association Française de l'Assurance et versement de 78 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX va vous présenter les modalités de cette indemnisation. Je pense qu'il est important de tenir informé l'ensemble du Conseil et l'assistance de cette action. »

M. DUCLOUX : « Vous avez tout à fait raison M. le Maire. Cette délibération intervient dans le cadre de l'ordre du jour complémentaire car il s'agit d'une subvention exceptionnelle et importante qui vise à être dans la droite ligne de ce que nous avons déjà voté suite aux attentats du 13 novembre. Souvenez-vous de cette délibération qui visait à attribuer 40 000 € à un certain nombre de commerçants des 11^{ème} et 10^{ème} arrondissements qui ont été directement impactés par les attentats et les balles des terroristes. Au-delà de tout cela, comme l'a rappelé M. le Maire, il y a une désaffectation sur certains sites de notre arrondissement. Les deux pôles les plus touchés sont la partie Charonne/Faidherbe et la partie Fontaine au Roi/Faubourg du Temple, qui ont subi de plein fouet les actes des terroristes le 13 novembre dernier.

Nous avons organisé une réunion avec des partenaires le 24 novembre dans la salle des mariages, sous la présidence du Maire du 11^{ème} et de la Préfète de Paris, afin de mettre en place un dispositif qui vise à permettre à tous les commerçants concernés d'obtenir des réponses concrètes à travers un médiateur, M. MORETII, nommé pour répondre à toutes les lourdeurs administratives possibles. L'Association Française de l'Assurance (AFA) avait été sollicitée pour permettre d'indemniser des commerçants impactés directement ou indirectement par les attentats.

Nous avons aussi une autre délibération inscrite à l'ordre du jour mais sur laquelle personne ne s'est inscrit ; elle concerne une indemnisation pour les commerçants sur les marchés qui ont fermé durant trois jours. Vous pouvez voir qu'il s'agit d'un dispositif global.

La délibération que je vous présente vise, à travers un million d'euros attribués par l'AFA, à permettre de déterminer celles et ceux qui avaient été fermés ou qui souffraient à travers une baisse notoire de leur chiffre d'affaire, dans des périmètres définis conjointement par la Mairie du 10^{ème}, la Mairie du 11^{ème} et la Mairie de Paris.

Je souhaite remercier celles et ceux au sein de cette mairie qui ont relayé le questionnaire que nous avons réalisé avec l'AFA et la Chambre du commerce et de l'industrie, pour avoir ce dialogue direct que nous avons depuis le 13 novembre avec les commerçants. Nous avons reçu 90 dossiers, montrant l'ampleur de la difficulté vécue par les commerçants. Sur ces 90 dossiers, 78 vont être indemnisés pour un montant total de 541 405 €.

Je vais dire un mot sur un commerce dont on a beaucoup parlé dans les médias. L'Apéro Café, situé juste à côté du Bataclan, a eu des difficultés notoires car il vit en lien avec les activités et les concerts du Bataclan. Nous avons donc fait un effort un peu plus conséquent.

Sur ces 78 commerçants qui vont être indemnisés, une majorité se situe dans le 11^{ème} arrondissement.

Il s'agit d'un effort supplémentaire que je tenais à rappeler devant vous car la période a été difficile. J'aurai l'occasion de répondre plus tard plus spécifiquement sur la Place de la République. Ces aides exceptionnelles sont vraiment indispensables pour la sauvegarde de ces activités économiques, car qui dit commerce dit activité économique dit création d'emploi et dit aussi vivre ensemble. Il est important d'avoir cette diversification et cette présence commerciale dans nos quartiers. Il s'agit donc d'une délibération très importante que nous passons ce soir en urgence, mais l'urgence était indispensable ce soir au sein de ce Conseil d'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je propose que nous passions au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

URBANISME

2016 DU 69 Cession à la SIEMP et à AXIMO de 94 lots de copropriété préemptés par la Ville (11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e)

M. le Maire : « Nous allons faire un petit retour en arrière sur l'ordre du jour. Je n'avais pas noté l'inscription de M. Jacques LEFORT sur la délibération 2016 DU 69. Je lui donnerai la parole dès que M. Bastien RECHER aura présenté cette délibération. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. L'inscription est impromptue mais j'aurais été déçu que M. LEFORT ne relève pas cette délibération car, comme pour l'histoire du TEP, la Droite de l'arrondissement est dans une opposition systématique à ce type de projet de délibération. Cette délibération propose l'exercice du droit de préemption urbain renforcé pour deux adresses dans l'arrondissement. Cette préemption dans le diffus vise à pouvoir créer du logement social à l'intérieur de copropriétés privées. Ce fut l'un des axes de la campagne de 2010 concernant le logement, de pouvoir étendre le parc social en captant des logements dans le privé pour les transformer en logements sociaux avec des garanties de maintien dans les lieux et de loyers adaptés aux grilles du parc social.

La délibération propose d'acquérir 6 logements aux 36 rue Chanzy/34 rue Titon, et au 50-56 rue de la Fontaine au Roi, et d'autoriser la Maire de Paris à les céder à la SIEMP et à AXIMO pour les mettre en gestion locative. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, nous les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre désirons exprimer l'opposition que nous avons à ce droit de préemption urbain renforcé, pour les préjudices qu'il peut faire courir d'une part aux propriétaires actuellement présents dans ces immeubles, et de façon plus générale à l'équilibre au sein des copropriétés de nos quartiers.

Premier préjudice : en cas de revente, un acheteur ayant le choix préférera, à prix et conditions similaires, un lot dans un immeuble non préemptable à un lot dans un immeuble préemptable, ce qui explique que certaines agences immobilières ne veulent plus s'occuper des immeubles préemptables.

Autre préjudice : la mixité imposée public/privé au sein des copropriétés peut déséquilibrer la copropriété, les bailleurs sociaux n'ayant pas les mêmes intérêts ni les mêmes objectifs que les propriétaires occupants ou non occupants, notamment en termes de valorisation patrimoniale du bien.

Pour ces raisons, nous nous opposerons à cette délibération. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Oui, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Certains diront que nous avons toujours les mêmes débats, mais quand même là, cela pose problème. Est-on d'accord pour dire que la ville de Paris doit être vivable pour tout le monde, que nous sommes là pour vivre tous ensemble ? Ou alors, fait-on le choix (qui est celui de la Droite du 16^{ème} arrondissement, ils l'ont encore prouvé ce soir) de considérer qu'il faut privilégier les entre-soi par classe sociale et surtout éviter les mélanges ?

Vous proposez une vision de la ville qui a été dix fois abattue par les Parisiens et qui surtout, date d'un autre siècle. On peut vivre ensemble. En plus, vous niez complètement le réel. Vous connaissez le dispositif qui oblige désormais, par le PLU, toutes les grosses constructions immobilières privées à incorporer du logement social. Donc quand nous achetons dans le diffus, nous ne faisons qu'élargir ce qui existe déjà. Je pense par exemple à l'opération passage Charles Dallery et l'ancienne cartonnerie. Dès la construction de l'immeuble, des logements publics et des logements privés sont prévus. Alors qu'il s'agit d'un projet à plus de 10 000 € le mètre carré pour les appartements privés, l'architecte a fait le choix dès le départ de ne faire qu'une seule entrée, qu'une seule cage d'escalier, pour que les habitants se mélangent alors même qu'on est dans la promotion immobilière privée, dans du neuf et que les gens ont acheté à plus de 10 000 € le mètre carré, et en toute connaissance de cause car c'est le cas partout à Paris.

On ne fait qu'élargir le dispositif dans des immeubles déjà existant, et non pas simplement dans du neuf pour plus de 800 000 m² créés. Et vous vous mettez encore une fois dans la position de nier le réel, c'est-à-dire de nier la société beaucoup plus ouverte que celle que vous voulez nous proposer et qui existe. Je vous le dis sous forme de conseil, ne refusez pas le réel tel qu'il est : la société est mixte et les gens sont contents de vivre les uns aux côtés des autres. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je prends un exemple concret : un jeune couple investit dans un 50 m² dans une des rues du 11^{ème} arrondissement, qui parfois atteignent le prix de 8000 € le m², soit un investissement de 400 000 € pour leur logement. Ils s'endettent avec un emprunt de 250 000 €. C'était il y a 2-3 ans. Depuis ce droit de préemption renforcé, et avec la loi du marché, leur immeuble se déprécie : ce même bien qui valait 400 000 € ne vaut plus que 300 000 €. Ce sont les promoteurs immobiliers qui le disent et c'est totalement vrai. Je ne vous souhaite pas de vous situer dans ce même cas de figure, mais c'est un cas de figure que nous rencontrons. Des personnes sont venues nous voir en disant qu'à l'époque où ils avaient acheté, ils ne savaient pas qu'il y aurait une préemption. Ils se retrouvent dès lors spoliés, car ils ne pourront revendre au même prix d'achat ni racheter ailleurs une même surface, du fait de cette décote qui est complètement indépendante de l'action de ce jeune couple.

C'est pour cette raison que nous sommes contre la préemption dans le diffus et non pas parce nous n'aimons pas les logements sociaux, comme M. Bastien RECHER aime à le rappeler. Mais parce que dans certains cas de figure, ces logements sociaux sont construits à des endroits où ils

ne devraient pas l'être si l'on veut maintenir certains équilibres pour ces jeunes couples qui viennent investir dans le 11^{ème} arrondissement. Ai-je été un peu plus clair sur notre position ? »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je partage en grande majorité l'avis de mon collègue Adrien TIBERTI. Nous avons effectivement droit à chaque fois au débat, mais ce n'est pas grave. Peut-être que la pédagogie, c'est la répétition. Vous finirez peut-être par vous ranger à notre vision de la ville, et à celle des Parisiens.

Mais j'aimerais réagir sur plusieurs points. A propos des préjudices dans les copropriétés et sur la dépréciation des biens, je vous l'ai déjà dit la dernière fois : une copropriété qui accueille en son sein un partenaire institutionnel comme un bailleur social, c'est un plus du point de vue de la gestion du syndic et notamment sur la stabilité financière de la copropriété. On a une structure financière qui permet notamment de garantir le fait que les travaux soient faits et qu'il n'y ait pas de problèmes de retard de charges, car il y a aussi à Paris des problèmes de sûreté des financements des copropriétés.

Je voudrais avoir des exemples concrets de dépréciation des biens. En marché tendu, comme c'est le cas dans le 11^{ème} arrondissement, j'aimerais bien voir des baisses significatives du prix des biens liés à ces adresses. Je pense que cela est de la pure affabulation.

On a un désaccord profond. Vous parlez de mixité imposée. Nous avons comme but d'agir pour faire en sorte que cette mixité ne soit pas imposée, qu'elle puisse perdurer et qu'on puisse garder toutes les populations dans Paris. Cet outil de la préemption dans le diffus est un outil absolument essentiel dans le 11^{ème} arrondissement. A partir du moment où de grandes opérations de construction ne peuvent pas se faire, il s'agit de la seule manière de créer du logement social et de respecter la loi (25% en 2025 et 30% en 2030). Nous sommes donc dans cette dynamique avec cet outil que nous avons mis en place pour la mandature. J'entends que vous défendiez les intérêts des propriétaires et des investisseurs, mais moi je suis heureux que soient mis en place des mesures qui vont dans l'intérêt des locataires et des gens qui vivent dans l'arrondissement.

Je voudrais terminer en pointant une véritable dérive dans votre discours. Il y a 12,7% de logements sociaux dans le 11^{ème} arrondissement en début de mandature. Quand vous votez contre ce type de délibération, vous souhaitez en fait empêcher que le pourcentage de logements sociaux augmente dans l'arrondissement, et là, vous êtes même en contradiction avec bon nombre de maires franciliens, ou même de Droite qui dirige aujourd'hui la région Ile-de-France et qui a fait sien les objectifs de la loi et du SDRIF (schéma directeur de la région d'Ile-de-France). J'aimerais vraiment qu'on comprenne que lorsque vous votez ainsi dans le 11^{ème} arrondissement alors que le taux est à 12,7% de logements sociaux en 2014, cela signifie que vous êtes beaucoup plus radical que la droite à l'échelle francilienne. »

M. le Maire : « Je pense que les éléments du débat ont été clairement posés. Même si l'essentiel a été évoqué, je voudrais ajouter quelques éléments de réflexion. Concernant la dépréciation des biens, je voudrais expliquer concrètement pourquoi ce n'est pas une réalité dans le cadre du marché très tendu de l'immobilier à Paris. Nous avons régulièrement des délibérations de ventes dans le diffus aussi. La Ville dispose de parts ou de logements dans des immeubles dans lesquels se trouvent des appartements gérés par des bailleurs sociaux ou par la Ville de Paris et qui sont mis en vente, et cela ne pose aucun problème. La vie dans ces immeubles ne pose aucune difficulté. Le montant des cessions dans ces immeubles est exactement le même que celui de tous

les immeubles de la rue. En pratique, sur tous les cas que nous voyons passer, il n'y a aucune incidence sur les prix.

Sur la question de la mixité, quand j'entends que l'opposition est contre la réalisation de logements sociaux dans des immeubles où il n'y a que des logements sociaux, le TEP Ménilmontant par exemple, et qu'en même temps, elle est contre la réalisation de logements sociaux par la préemption dans le diffus, quelle place reste-t-il pour le logement social ? Chacun tirera ses propres conclusions, mais nous allons traduire notre volonté par le vote de cette délibération.

Qui vote pour ? La majorité de l'assemblée. Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2016 DAE 39 Mission Vital Quartier 2 - Avenant N° 4 avec la SEMAEST relatif à l'extension du périmètre « Lancry » (10^e/11e)

M. le Maire : « Nous reprenons l'ordre du jour dans son déroulement normal. Cette délibération fera partie du vote global des délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription, mais je signale que, cette délibération relevant de la SEMAEST, Mme Joëlle MOREL sa présidente ne participera pas au vote. »

2016 DAE 248 La rue passe à table - Fixation du tarif d'occupation temporaire du domaine public municipal pour l'organisation d'un événement festif mensuel boulevard de Belleville (11^e/20^e)

M. le Maire : « Cette délibération nous propose de pérenniser la belle initiative du Food Market. M. Philippe DUCLOUX nous la présente. »

M. DUCLOUX : « Le food market « La Rue Passe à Table » est un beau projet qui se développe et se pérennise, sur le boulevard de Belleville. Un food market est un lieu public, sur une place, où l'on peut partager le savoir-faire culinaire français. C'est ce que nous faisons dans les 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements depuis quelques temps. Il s'agit d'un beau projet qui était au départ éphémère mais qui va se pérenniser.

Cette délibération vise à fixer le tarif d'occupation temporaire du domaine public municipal pour l'organisation de cet événement mensuel. Cet événement plaît, même au-delà du 11^{ème} arrondissement. Nous avons tous des amis habitant Paris ou la banlieue qui connaissent maintenant cet événement. Il faut soutenir ce beau projet. »

M. le Maire : « Absolument, il s'agit d'une animation qualitative pour Belleville. Mme Joëlle MOREL a souhaité prendre la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération interroge les élu-es écologistes, en raison d'abord du choix de sa localisation : boulevard de Belleville, en haut de la rue Oberkampf, à quelques mètres des rues Saint Maur et Jean Pierre Timbaud. Nous savons combien ce quartier est dense et combien il doit gérer des tensions. Ce marché nocturne ne va-t-il pas provoquer des tensions supplémentaires dans ce quartier ? Est-ce que ce quartier a besoin de ça ? »

La Rue Passe à Table a déjà organisé 5 ou 6 manifestations en 2015 et demande le renouvellement de sa convention. Avant de se positionner par rapport à ce renouvellement, il faut se demander quel en a été le bilan, comment se sont déroulées ces manifestations : quels sont les commerçants présents ? Quelles sont les conditions pour les commerçants pour y participer ? Quelle est la nourriture vendue ? Quelles sont les conséquences pour les commerçants qui sont à proximité de ce marché ? Comment La Rue Passe à Table s'inscrit-elle dans le respect de la charte pour les événements éco-responsables que nous allons voter prochainement au Conseil de Paris ? Quels sont les objectifs de l'organisation de ce marché, autre que le simple côté festif ? Je pense que ce quartier a aussi besoin d'autre chose que simplement des activités festives. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais donner la parole à M. Philippe DUCLOUX pour vous rassurer. »

M. DUCLOUX : « Je pense que vous ne pouvez qu'approuver le côté festif du projet. Au-delà de tout cela, vous évoquiez la rue Oberkampf et la rue Jean-Pierre Timbaud. Nous ne sommes pas intervenus sur la délibération relative à l'avenant n° 4 avec la SEMAEST et à l'extension à de nouveaux quartiers comme la rue du Faubourg du Temple. Il règne dans ces rues la mono activité des bars. Le projet ne nous propose pas de rajouter des bars mais de mettre une autre forme de commerce qui vise à pouvoir se retrouver pour manger ensemble le soir sur cet espace. Quand je dis que nous connaissons des gens qui viennent de loin, il s'agit d'expériences personnelles, avec des amis qui ont trouvé la manifestation agréable car elle était de qualité. Vous évoquiez la question de la qualité, et je pense que le qualitatif est important. Nous pourrions également parler des food trucks, puisque la qualité est également de mise dans ces activités qui sont proposées dans le 11^{ème} arrondissement. Mais je ne comprends pas très bien vos craintes. Je ne peux que vous rassurer et vous inviter à aller une prochaine fois partager une soirée sur le boulevard de Belleville, Mme MOREL, pour vous montrer comment cela se passe. »

Il s'agit d'un beau projet qui vise à soutenir le développement économique sans amputer les commerçants qui sont autour du boulevard de Belleville. Vous qui défendez la diversité au sein de la SEMAEST, vous trouverez dans ce projet une belle forme de diversité commerciale qu'il faut défendre, qui est en plein air sur le boulevard de Belleville, et je ne peux que vous rassurer par rapport à vos craintes. »

M. le Maire : « Merci, je pense que tout a été dit. Il s'agit d'un projet très positif pour Belleville. Avoir du qualitatif pour Belleville est aussi notre objectif. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations sur lesquelles les élus étaient inscrits. Je vous propose de procéder par un vote global à l'adoption des projets de délibération sans interventions. »

- **2016 DDCT 6** Subventions (120 000 euros) à 8 associations et conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits
- **2016 DDCT 24** Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice - Autorisation - Signature
- **2016 DDCT 22** Subventions (544.915 euros) et une convention à 107 associations pour le financement de 132 projets sur les quartiers Politiques de la ville parisiens. Première enveloppe 2016
- **2016 DFPE 140** Subvention (150 000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon
- **2016 DPA 28** Travaux dans les écoles et collèges des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements – Convention de groupement de commande – Principe et modalités de passation
- **2016 DLH 54** Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la SIEMP (41.165.508 €)
- **2016 DAE 18** Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - Avenants aux contrats de délégations de service public
- **2016 DAE 39** Mission Vital Quartier 2 - Avenant N° 4 avec la SEMAEST relatif à l'extension du périmètre « Lancry » (10^e/11^e)
- **2016 DAE 249** Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale
- **2016 DAC 26** Subventions (215.500 euros), conventions et avenants avec les associations Ere de jeu (93100 Montreuil), Le Temps des Rues (10^e), 11^e Evènements (11^e), Progéniture (12^e), Petits Oiseaux Production (20^e), Paris Culture 20 (20^e)
- **2016 DAC 45** Subventions (43.436 euros) et conventions avec l'association La Loge CDC Production (11^e)
- **2016 DAC 113** Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles
- **2016 DAC 195** Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11^e/20^e)
- **2016 DAC 533** Subventions et conventions avec 29 sociétés et 1 association (30 établissements cinématographiques parisiens)

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201606 Vœu visant à ce que le nom de Zabel Essayan soit donné à une rue ou à un lieu de Paris

M. le Maire : « Le premier vœu est rapporté par Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. En préambule, je voudrais expliquer pourquoi je propose que le nom de Zabel Essayan soit donné à une rue de Paris.

Comme la plupart d'entre vous j'imagine, je ne connaissais pas Zabel Essayan avant l'année dernière, avant que je ne cherche à organiser un événement à la mairie en vue de la commémoration du génocide des Arméniens. On m'a conseillé la lecture du livre « Dans les ruines » où elle raconte les massacres dans la ville d'Adana (Turquie) en 1909, qui font partie des premiers massacres contre les Arméniens. Je vous conseille de le lire, il est terrifiant et on en sort désolé et désespéré.

De plus, Zabel Essayan a passé sa vie à aller de pays en pays : elle est née à Constantinople, elle est venue en France, elle est partie en Union Soviétique, elle est allée en Egypte. Elle a passé son temps à se battre pour les opprimés, pas particulièrement pour les femmes, mais pour tous les opprimés. Elle a fini par être arrêtée et déportée au goulag. Nous ne savons pas précisément comment elle est morte, mais elle n'a plus été revue. Elle a été depuis réhabilitée.

Cette femme mérite qu'on l'honore. A un moment où l'on parle beaucoup des réfugiés, ce qu'elle a fait en direction des réfugiés, et notamment des Arméniens, doit rester présent à notre esprit. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'interventions sur ce vœu ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mme DEBIEUVRE, il nous paraît en effet opportun de rappeler que Mme Zabel Essayan a été la victime de plusieurs idéologies, en raison d'abord de sa nationalité arménienne qui l'a poussée à œuvrer en faveur de tous les rescapés du génocide arménien dont nous ne soulignerons jamais assez l'horreur et la réalité. Elle a été victime d'une autre idéologie, celle qui a été en vigueur sous le régime soviétique durant de si longues années. Je rappellerai par exemple les millions de crimes commis durant la guerre civile sous Lénine, puis lors du lancement du plan quinquennal en 1928. On peut aussi citer la collectivisation des campagnes en 1929-1933, la création du goulag en 1930, avec la fusillade de plusieurs dizaines de milliers de koulaks, la déportation de millions d'autres et surtout la famine organisée contre la paysannerie et le mouvement social en Ukraine avec au moins 4 millions de morts de faim. Je peux aussi citer la grande terreur de 1937-1938 avec plus de 700 000 assassinés et plus de 700 000 déportés. Ces quelques chiffres se rapportent à des crimes commis au nom d'une idéologie, l'idéologie communiste, et je voulais rappeler qu'un groupe politique porte ce nom ce soir à notre Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Je vais passer la parole à M. Adrien TIBERTI. Mais essayons de conserver ce débat dans la solennité qui sied au fait d'honorer la mémoire d'une belle personne. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je crois que M. LEFORT veut m'entendre parler et il fait tout pour cela. Je vais essayer de vous faire partager un raisonnement historique, M. LEFORT : lors des procès de Moscou entre 1936 et 1938 en URSS (je rappelle que Zabel Essayan a disparu dans ce contexte en 1937), pas moins de 1108 délégués du congrès du parti communiste d'URSS, de 98 membres du comité central du parti communiste d'URSS sur 139 membres sont arrêtés et pour la plupart jugés, envoyés au goulag, exécutés. Staline a donc eu pour première victime des communistes, comme Zabel Essayan.

Après avoir fui l'empire ottoman, elle a connu beaucoup de pays. Le pays où elle a choisi de continuer à vivre et de faire vivre la culture arménienne est l'URSS car, que vous le vouliez ou

non, avant les purges staliniennes, il était la patrie de tout ceux qui voulaient construire un monde différent. L'URSS était un état fédéral, une union de républiques. L'Arménie était une de ces républiques, et la première Arménie dirigée par des Arméniens a été la République Socialiste d'Arménie. C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier la vie et l'œuvre de Zabel Essayan. Elle a été tuée comme communiste, c'est -à-dire comme opposante potentielle à Staline lors des grandes purges de 1936 à 1938.

Suite à votre propos, qui est évidemment outrancier, j'aimerais que vous entendiez le fait que, en toute chose et notamment en histoire, il faut un peu de nuances, essayer de réfléchir au fait que tout est beaucoup plus complexe que cela ne peut paraître au premier abord. Donc Zabel Essayan mérite que l'on s'intéresse à sa vie et à son œuvre. Comme communiste soviétique, elle rejoindra beaucoup d'autres communistes notamment des communistes français qui peuplent les rues de Paris, des communistes qui, au nom de leur idéologie, sont morts pour la France. Je pense à Léon Frot, Maurice Gardette, Jean-Pierre Timbaud. Vous feriez bien d'honorer leur mémoire au lieu d'insulter les communistes et leurs idées. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour conclure ce débat. »

Mme DEBIEUVRE : « Je voudrais remercier M. Adrien TIBERTI pour avoir fort bien répondu, mieux que je n'aurais su le faire. Zabel Essayan croyait aux idéaux communistes et elle fut arrêtée. Les moyens de communication n'étant pas les mêmes à l'époque, les personnes qui ont été arrêtées ont cru qu'il y avait une prise de pouvoir en URSS et qu'il n'y avait plus de communistes. Certains sont morts sans savoir que cela venait de l'intérieur. Je m'associe totalement aux propos de M. TIBERTI. »

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que Zabel Essayan, née le 5 février 1878 à Constantinople (Turquie) et disparue dans le *Goulag* soviétique en 1943, est la femme de lettres arménienne la plus importante du XX^e siècle et que plusieurs de ses ouvrages ont été traduits et publiés en français ;

Considérant que Zabel Essayan, qui a vécu en exil à Paris, a milité pour la création d'une éphémère *Ligue de Solidarité des Dames Ottomanes* sans distinction de nationalité ;

Considérant que Zabel Essayan a été très proche, à Paris, de plusieurs militantes féministes, dont M^{me} Marya Chéliga-Loévy, fondatrice du *Théâtre féministe*, mais qu'elle a toujours refusé l'étiquette de « féministe », même si elle l'était évidemment, au motif qu'elle voulait militer pour *tous* les opprimés ;

Considérant que dans la préface magistrale de son ouvrage majeur intitulé *Dans les ruines* (1911 ; trad. française, 2011), Zabel Essayan souligne fortement ces considérations, qu'elle invite le lecteur à ignorer toute réaction de haine raciale, tout préjugé et tout sentiment préconçu, à ignorer et même oublier la nationalité des uns ou des autres pour ne retenir que la douleur, l'indignation, la rage, le désespoir d'êtres humains opprimés ;

Considérant que Zabel Essayan n'a pas hésité à voyager jusqu'en Egypte pour tenter d'obtenir un soutien financier pour le *Groupe de l'Abbaye* (Duhamel, Arcos, Vildrac...), et qu'elle a ensuite soutenu le mouvement pacifiste du *Groupe Clarté* d'Henri Barbusse ;

Considérant enfin que Zabel Essayan a fait preuve d'une immense détermination, pour soutenir l'instruction des jeunes filles, mais aussi des innombrables orphelins rescapés du génocide des Arméniens ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11^e arrondissement, Madame Martine DEBIEUVRE, et des élus des groupes socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et Communistes-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

Que le nom de Zabel Essayan soit attribué à une place ou une rue du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201607 Vœu relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16 rue de la Forge Royale

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Ce vœu vise à exprimer notre souhait de protéger cette adresse particulière du 11^{ème} arrondissement. L'adresse est particulière car depuis 20 ans, il y existe un véritable lieu de vie et de culture de proximité, Le Réservoir, qui est une salle de concerts et de spectacles. On le sait moins, mais il y a également 3 ateliers d'artisanats d'art avec un artisanat dont le savoir-faire est ancestral (locaux d'activités visant à la création de vitraux et de tapisseries).

L'adresse est connue de la Mairie du 11^{ème} depuis des années, notamment parce que le propriétaire n'a pas effectué un certain nombre de travaux visant à l'entretien de l'immeuble. Mais l'adresse a une actualité particulière car une déclaration d'intention d'aliéner (projet de vente) a été rendue publique en février dernier. La Ville de Paris ne peut pas préempter ce bien car elle ne peut exercer ce droit de préemption qu'à partir du moment où il est basé sur un motif d'intérêt général, avant tout motivé par ce qui est la priorité de cette mandature, la construction de logements sociaux.

Il y a donc un grand risque au 16 rue de la Forge Royale qu'il y ait une opération assez classique de démolition-reconstruction avec une dimension évidente de spéculation immobilière qui ne tienne pas compte du patrimoine très particulier de cette adresse, très caractéristique de l'architecture faubourienne et représentative du passé artisanal du 11^{ème} arrondissement.

Cette parcelle ne fait l'objet d'aucune protection inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité prendre une première initiative en janvier 2015, à

travers le vote d'un vœu en Conseil d'arrondissement, visant à ce qu'il y ait une protection particulière à cette adresse envers l'artisanat. Ce vœu a d'ailleurs été et porté au registre de l'enquête publique sur la modification du PLU qui s'est tenue du 9 juin au 10 juillet 2015.

Aujourd'hui, ce vœu vise à protéger la salle de concerts et de spectacles Le Réservoir, et les trois ateliers situés au premier étage, à travers à trois objectifs :

- Une injonction de ravalement au propriétaire, avec l'assurance d'un entretien régulier des parties communes de cet immeuble compte tenu de son intérêt patrimonial ;
- L'inscription de protections adaptées dans le cadre de la modification du PLU qui sera votée en juin, telles qu'une protection patrimonial, une protection au titre de l'artisanat « clé à molette », et une protection permettant de protéger l'activité culturelle du Réservoir sur le modèle qui amène régulièrement à ce que l'on protège un théâtre ou un cinéma à Paris ;
- Avoir enfin une prise de contact avec l'acquéreur de l'immeuble afin de lui indiquer la position très ferme de la Mairie du 11^{ème} arrondissement et de la Mairie de Paris, visant à protéger cet élément essentiel du patrimoine et de l'activité artisanal de notre arrondissement, d'où ce vœu M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Il me semble que le sujet est consensuel. Nous allons procéder au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la DIA enregistrée entre les 4 et 10 février derniers et la décision de la Ville de Paris de ne pas préempter ce bien, les préemptions étant prioritairement destinées à la construction de logement sociaux ;

Considérant le risque d'une opération de démolition-reconstruction motivée par l'objectif d'une plus-value immobilière ou d'une demande le changement de destination des locaux qui ne tienne pas compte du patrimoine et des usages actuels ;

Considérant que cette parcelle ne fait l'objet d'aucune protection inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que cet immeuble abrite le lieu emblématique et unique que constitue la salle de concert et de spectacle Le Réservoir, implantée depuis 1995, véritable lieu de vie et de culture de proximité ;

Considérant l'intérêt patrimonial du bâtiment comprenant, outre Le Réservoir, des locaux d'activité artisanale typiques de l'architecture faubourienne et du passé artisanal du quartier ;

Considérant que les 3 ateliers d'artisanat d'art (vitraux, tapisseries, etc.) ont fait l'objet d'une demande particulière de protection de l'artisanat de la part de la Mairie du 11^e arrondissement par l'intermédiaire d'un vœu voté en Conseil d'Arrondissement le 29 janvier et 2015 et porté au registre de l'enquête publique sur la modification du PLU qui s'est tenue du 9 juin au 10 juillet 2015 ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11^e arrondissement et des élus des groupes Socialiste, et Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que le Conseil de Paris étudie toutes les solutions envisageables afin de maintenir et protéger l'activité culturelle de la salle de concert et spectacle Le Réservoir ainsi que celle des 3 ateliers situés en R+1, au 16 rue de la Forge Royale, à Paris, en procédant notamment à :

- Une injonction de ravalement menée à son terme ainsi que l'assurance d'un entretien régulier des parties communes de cet immeuble d'intérêt patrimonial ;
- L'inscription de protections adaptées dans le cadre de la modification du PLU, telles qu'une Protection de la Ville de Paris, une protection de l'artisanat – une clé à molette – et une protection permettant de protéger l'activité culturelle du Réservoir ;
- Une prise de contact avec l'acquéreur de l'immeuble afin de lui indiquer la position de la Ville.

M. le Maire : « Le groupe Union de la droite et du centre s'abstient. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201608 Vœu relatif à la création de l'établissement de « sons et lumières » de Culturespaces, au 38/40 rue Saint-Maur

M. le Maire : « Ce projet fait partie des engagements pris par l'équipement municipal. Ce vœu est présenté par Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Je vous remercie M. le Maire. Le groupe écologiste se fait le relais d'un grand nombre d'habitants concernant l'implantation d'un établissement de « sons et lumières » de Culturespaces, au 38-40 rue Saint-Maur. Je ne reviendrai pas sur la densité de ce quartier. Nous savons combien il y a déjà rue Saint-Maur un certain nombre de tensions, voire des conflits malgré les tentatives multiples de médiation que l'équipe municipale entreprend depuis plusieurs années.

Ce projet a pour but d'implanter un établissement commercial, qui correspond à celui qui est implanté aux Baux-de-Provence dans les « Carrières de lumières » en plein air. Il a pour objectif d'implanter ce « sons et lumières » au cœur d'un îlot très dense, entouré de bâtiments. De nombreux riverains sont très inquiets de cette implantation car la manière dont le projet a été présenté a été maladroite et elle s'est faite dans la précipitation et dans de mauvaises conditions : elle a été présentée lors du conseil de quartier Folie Regnault/Léon Blum le 23 juin 2015, alors que cet emplacement dépend d'abord du territoire de Belleville/Saint-Maur.

Ce projet prévoit d'accueillir à peu près 1000 spectateurs par jour, 12 mois/12, 7 jours/7 avec une nocturne par semaine. On peut donc imaginer les allers et venues importantes. Il est même dit que

les groupes seront déposés directement dans la rue Saint Maur pour aller dans cet espace (hangars PL Martin).

Le groupe écologiste souhaite :

- que l'on revienne sur ce projet et surtout que l'on informe sur ce dossier l'ensemble des riverains, des copropriétés, des conseils de quartier, des habitants concernés par cette implantation ;
- qu'une étude sur les conséquences sur la qualité de vie des riverains et de son implantation soit engagée,
- qu'un processus de concertation avec l'ensemble des habitants de ce quartier et avec les conseils de quartier soit mis en place.

Je vous remercie pour eux. »

M. le Maire : « Merci. Je vais passer la parole à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Nous avons été amenés à nous investir à plusieurs reprises sur le devenir de ce grand hangar PL Martin, marquant ainsi ce qui avait été son usage antérieur. Il y avait eu une forte mobilisation de la majorité municipale, alors que M. Georges SARRE était encore Maire du 11^{ème} arrondissement, pour éviter ce qui aurait été une catastrophe pour le quartier, l'implantation d'un entrepôt de matériaux de construction. La mobilisation des élus de la majorité municipale, des conseils de quartier, de tous les riverains et des habitants de cette adresse avait porté ses fruits.

Depuis, la municipalité du 11^{ème} arrondissement a continué d'apporter un suivi régulier à ce dossier. Vous-même M. le Maire, sous la précédente mandature, vous avez eu le souci constant (et je tenais à le saluer) et avez pris de votre temps pour cette adresse afin d'y installer une activité dont la caractéristique principale soit d'éviter toute nuisance pour les riverains les plus immédiats et pour les habitants du quartier. Vos tentatives n'ont malheureusement pas abouti malgré tous vos efforts et cette halle restait jusqu'à peu vide, désespérément vide, avec tous les risques que cela comporte en termes d'occupation potentielle, avec en plus une dégradation très visible de la couverture de la toiture de cette halle.

Je le dis très sincèrement, la municipalité a accueilli avec intérêt ce projet de création à cette adresse d'un lieu d'exposition d'arts multimédias de l'association Culturespaces, avec l'expérience née dans le sud de la France, et avec l'idée d'avoir de manière temporaire une exposition multimédia sur les grands peintres de l'histoire de l'art avec un très doux accompagnement musical plutôt classique, compte tenu de la nature des expositions. Nous avons considéré que c'était un projet qui enrichissait opportunément l'offre culturelle de notre arrondissement, que c'était à cet égard un plus et que cela pouvait utilement contribuer à cette démarche de découverte des grands peintres de l'histoire de l'art, et donc à une démarche de démocratisation culturelle. Par ailleurs, nous nous trouvions face à un opérateur ayant de solides références. Puis, cela permettait enfin de trouver une activité visant à occuper cet espace ; vous le savez, il n'y a pas plus dangereux que l'inoccupation.

Par rapport à ce qu'évoque le vœu, oui, des personnes viendront visiter ces expositions temporaires et c'est l'objectif. Les chiffres qui sont avancés sont des moyennes pour des musées dits de 2^{ème} rang, sachant que la halle peut accueillir simultanément jusqu'à 600 à 700 visiteurs et que la billetterie sera située à l'intérieur, ce qui enlève tout risque d'agglutinement de personnes sur l'espace public. De plus, vu le projet artistique, les visiteurs seront les visiteurs habituels des expositions d'art à Paris et l'objectif sera de favoriser les sorties familiales.

Culturespaces nous a fourni beaucoup d'informations sur le fait qu'il n'y avait pas de problème majeur de circulation ou de sécurité. Sur les problèmes de stationnement, si vous prenez en exemple la plupart des grands musées parisiens, il est impossible de se garer. Si vous venez au Louvres, au Grand Palais ou au Musée Picasso, où allez-vous vous garer ? Heureusement nous vivons à Paris et les transports collectifs permettront d'accéder facilement à cette adresse. Je rappelle qu'il y a quatre stations de métro à proximité (Père Lachaise, Rue Saint Maur, Voltaire et Saint Ambroise). Evidemment, Culturespaces a pris un bureau d'études pour réaliser préalablement au projet une étude de sûreté de sécurité publique. Comme il s'agit d'un ERP (établissement recevant du public), la Préfecture de Police sera amenée à donner une autorisation.

Le sujet qui peut faire interrogation, et toute interrogation est légitime sur ce dossier, est l'insonorisation. Les questions acoustiques ont été particulièrement bien traitées, d'abord avec un bureau d'études acoustiques avec de hautes garanties de performance. Un double contrôle permettra de garantir la performance du dispositif acoustique et d'assurer la tranquillité des riverains. Les parois acoustiques doubleront l'ensemble des cloisons verticales et la toiture. Je vais vous éviter tous les détails techniques que je maîtrise de manière imparfaite, mais je vais vous donner un chiffre qui va parler mieux que tout : le coût du traitement acoustique s'élèvera à 1,5 millions d'euros. C'est donc du sérieux, surtout qu'un expert à titre préventif peut être désigné pour suivre les nuisances éventuelles subies par les riverains du fait des travaux. L'objet du permis de construire sera demandé par Culturespaces lorsque le permis de construire aura été confirmé avec le contenu des choix techniques décrits dans la présente note.

On ne peut pas dire qu'on a découvert tout d'un coup ce projet. Cela fait près d'un an que le projet a été rendu public dans une première réunion à laquelle Mme Joëlle MOREL a fait écho, la réunion plénière du Conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault du 23 juin 2015. Les nombreuses personnes présentes, comme en témoigne le compte-rendu qui a été mis en ligne sur le site de la Mairie du 11^{ème}, ont pu constater que le projet était sérieux et était porté par une équipe soucieuse de s'intégrer dans un tissu urbain résidentiel, ce projet pouvant valoriser le quartier par une activité artistique de qualité. Une deuxième réunion d'information a eu lieu le 13 janvier 2016, à l'initiative et en présence de Mme Martine DEBIEUVRE. Je l'ai également retrouvée dans son bureau pour recevoir les riverains les plus immédiats du 38 rue Saint Maur. Sachez que Culturespaces est prêt à organiser une troisième réunion de quartier en mairie.

Compte-tenu de toutes ces garanties que je vous ai longuement exposées, il m'apparaît que votre vœu est satisfait et c'est la raison pour laquelle je vous en demanderais le retrait. Si jamais vous n'accédez pas à ma proposition, je serais amené à émettre un avis défavorable. »

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour compléter. »

Mme DEBIEUVRE : « Je voudrais dire à Mme Joëlle MOREL que le projet a été présenté lors du Conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault et non Belleville/Saint-Maur car il n'y a pas eu de réunion plénière de Belleville/Saint Maur programmée à ce moment-là, et M. François VAUGLIN tenait à ce que ce projet soit présenté aux habitants du 11^{ème}. Il y a seulement deux rues d'écart par rapport à la rue du Chemin Vert qui en est la limite. Nous aurions pu alors ne pas le présenter.

Je me réjouis qu'il y ait un musée dans le 11^{ème} arrondissement car il n'y en a pas actuellement. De plus, le conservatoire va être considérablement agrandi et un cinéma va être construit avenue Parmentier. Il va être agréable de vivre dans ce quartier, et d'autres habitants du 11^{ème} aimeraient que leur quartier soit aussi vivant d'un point de vue culturel. »

M. le Maire : « Merci. Vous avez dit l'essentiel en quelques mots. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mme Martine DEBIEUVRE, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il y a des musées dans le 11^{ème} arrondissement : le musée Edith Piaf, un peu confidentiel je l'avoue, le musée du fumeur, rue Pache, le musée de l'école, rue Keller, et peut-être le musée de la marionnette, qui pourraient être mis en valeur si nous en connaissions l'existence.

Les élus de la Droite et du Centre sont prêts à voter ce vœu si un point est retiré : « en préalable à la décision d'autorisation ou non du permis de construire » : ce permis de construire a été déposé et approuvé le 11 janvier. Il nous paraît d'autant plus important car il souligne un point tout à fait essentiel, la problématique de la concertation dans notre arrondissement. Il y a la concertation de façade et il y a l'arrière du décor. En l'occurrence, un projet qui peut être intéressant pour dynamiser l'offre culturelle, pour permettre à des écoliers et à des lycéens franciliens de se frotter à notre histoire et à notre culture, dans un endroit magique. Mais les riverains auraient pu mieux connaître ce qui allait se passer dans cette cour qui est immense, où tout résonne et où un projet de cette envergure va avoir un impact sur leur quotidien. Même si près de 2 millions d'euros sont dépensés dans l'isolement acoustique de l'équipement, il faut savoir que la réglementation autorise à ce que le bruit supplémentaire soit de l'ordre de 3 à 5 décibels par rapport au bruit actuel. Cela signifie le doublement du bruit ambiant du fait de cet équipement. Donc, l'impact de ces équipements très chers qui seront mis en œuvre ne résoudra pas la totalité des problèmes de bruits. Au contraire, il va simplement atténuer le bruit supplémentaire qui sera provoqué par cet équipement.

Sur ce point, je pense qu'une réunion de concertation avec les riverains aurait été du meilleur aloi. En effet, le Conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault n'est pas celui qui était concerné. Il aurait été pertinent de créer une réunion spécifique pour les personnes habitant autour de ce hangar. Ce ne sont pas les salles qui manquent pour pouvoir les réunir à l'approche de l'été. Les riverains se sont inquiétés en juillet ; mais ce n'est qu'en décembre qu'une réunion a été faite au cabinet du Maire suite à leur courrier. Le 13 janvier, Culturespaces les a reçus pour leur présenter un projet dont le permis de construire avait été accepté deux jours plus tôt. Je trouve que c'est se moquer du monde que de prétendre faire de la démocratie participative et de la concertation quand on voit combien un projet aussi important dans un quartier est passé en catimini.

Je parlais du bruit, mais je peux aussi parler du trafic : à titre de comparaison, 400 000 personnes, c'est deux fois plus que la fréquentation du Musée Grévin, alors qu'il est situé sur un grand boulevard et que tous les flux de circulation peuvent avoir lieu sans gêner qui que ce soit. Si jamais ces jeunes qui viennent de toute l'Ile-de-France ne prenaient pas le métro ou le RER (puisque les lignes du Grand Paris ne sont pas encore construites) mais prenaient le bus, ce seraient 30 bus par jour qui viendraient les déposer dans cette petite rue Saint Maur.

Ce sont des éléments qui n'auront peut-être pas lieu, qui sont des peurs non expliquées mais qui auraient tellement pu être contredites par une réunion d'explications en présence des principales personnes concernées par le projet. Pour cette raison, je pense qu'il est important que nous prenions l'occasion des deux mois gagnés grâce aux recours gracieux qui ont été déposés par les syndicats et par des locataires des immeubles adjacents, pour pouvoir réunir tout le monde et expliquer posément ce projet. Et également de façon à ce que Culturespaces prenne en compte un certain nombre de demandes émanant des riverains pour que ce projet puisse être modifié et qu'il soit pleinement accepté par le quartier. Ce serait très positif pour Culturespaces puisqu'ils essayent de développer un concept qu'ils ont déjà mis en place en Provence et qu'ils aimeraient

pouvoir développer à l'export. Si grâce à cette action de concertation bien menée, ils peuvent annoncer que leurs projets se font en pleine acceptation avec les riverains, cela constituera un argument commercial supplémentaire pour eux.

C'est pourquoi le vœu, tel que Mme MOREL nous l'a présenté, nous semble pertinent. Il est important que cette réunion de présentation ait lieu rapidement de façon à ce que le projet puisse être modifié s'il était encore nécessaire. »

M. le Maire : « Merci. Il n'y a plus de demandes d'intervention. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL pour la demande de retrait. »

Mme MOREL : « Je souhaite garder le vœu en l'état. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE et ensuite M. Patrick BLOCHE pour quelques éléments de réponse. »

Mme DEBIEUVRE : « J'ai du mal à suivre les alliances politiques dans ce Conseil d'arrondissement. Là, Les Républicains et les Verts sont d'accord, c'est un mystère pour moi.

Je voudrais rassurer M. LEFORT sur la fréquentation et les cars qui vont venir en rang serré. J'imagine que vous fréquentez les musées comme le musée Jacquemart-André. Avez-vous fait la queue sur le trottoir de ce musée ? Je m'y rends régulièrement et cela m'est arrivé une seule fois, pendant dix minutes seulement. Cela m'étonnerait que les gens fassent la queue dans la rue Saint Maur pour aller visiter Culturespaces. Le flux va se résoudre facilement.

Quant à la réunion du Conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault, je crois que vous n'y étiez pas M. LEFORT. Elle était ouverte à tous et vous auriez pu y assister. De plus, le compte-rendu a été mis en ligne sur le site de la mairie et n'importe qui peut le consulter. Nous pouvons organiser cette réunion si vous le voulez. Mais on vous apporte des lieux qui sont valorisants pour le 11^{ème} arrondissement et cela ne vous convient pas. Pour vous, il ne faut rien changer. J'ai un peu de mal à vous suivre. »

M. BLOCHE : « Je récusé totalement le manque de concertation car, suivant les dossiers et ce qui vous arrange M. LEFORT, soit il y a de la concertation et vous êtes contre, soit vous prenez prétexte d'une absence de concertation quand vous n'êtes pas fondamentalement contre le projet mais que vous ne voulez pas voter pour. Depuis le 23 juin 2015, ce projet a un caractère public et figure sur le site de la Mairie du 11^{ème}. Nous sommes aujourd'hui en mars, donc dire qu'on a voulu cacher le projet n'a aucun sens. Au-delà de la réunion de janvier, nous avons été amenés, avec Mme Martine DEBIEUVRE, à dialoguer avec les riverains dans son bureau.

Toute opération de retardement ne fait qu'augmenter le risque car le risque est qu'un jour on ait un projet inacceptable auquel on ne pourra pas s'opposer. En France, il existe le droit de propriété, garanti par la Constitution. Cela signifie qu'un jour ou l'autre, les propriétaires de cette halle peuvent faire ce qu'ils veulent, éventuellement lassés que des projets qu'ils étaient prêts à accepter n'aient pu aboutir. Ce jour-là M. LEFORT, nous ne pourrons plus rien faire. Vous avez pris la défense des propriétaires, notamment dans votre précédent dialogue avec M. Bastien RECHER, vous êtes donc sensible au droit. Nous prenons un risque majeur de retarder un tel projet. Je vous conseille d'avoir un échange fructueux avec des élus du sud de la France qui sont plus proches de vous que de nous, vous verrez ce que peut représenter Culturespaces en termes d'activités culturelles aux Baux-de-Provence.

Il y a deux conceptions d'élus qui s'affrontent : certains élus recherchent comment marquer le coup à travers un vœu, une question orale, en jouant sur les craintes, les inquiétudes et les peurs de nos concitoyens ; d'autres élus, prenant en compte des craintes, essayent d'y répondre en responsabilité. Je préfère être dans cette seconde catégorie. »

M. le Maire : « Je pense que tout est dit. Merci d'avoir été aussi clair. M. BLOCHE l'a évoqué dans son intervention, je rappelle qu'il s'agit d'une opération privée. Je ne reviendrai pas sur les arguments développés par M. BLOCHE, mais il y en a d'autres, notamment le fait que la Ville n'est pas l'opérateur sur cette opération. Nous ne tenons pas la plume, nous ne choisissons pas le projet. Nous sommes présents pour accompagner un projet positif ou au contraire, pour empêcher un projet qui nous semble négatif. En cela, je retrouverai la conclusion de M. Patrick BLOCHE : ce projet, c'est du bonheur pour le 11^{ème} arrondissement. C'est au nom de l'intérêt général qu'il me semble nécessaire aujourd'hui d'accompagner l'arrivée de Culturespaces dans le 11^{ème} arrondissement. Je le dis sans grandiloquence exagérée, il s'agira de l'ouverture d'un équipement culturel unique dans l'Est parisien. Il est de notre responsabilité en tant qu'élus du 11^{ème} d'accompagner et d'entendre les riverains pour suivre toutes les réunions de concertation qui ont déjà eu lieu et qui seront encore organisées. Culturespaces nous a fait savoir sa disponibilité pour participer à une nouvelle réunion publique, alors que rien ne les y oblige. Nous sommes de ceux qui disons « Allons-y, travaillons main dans la main pour faire en sorte d'offrir ce bel équipement au 11^{ème} arrondissement ».

Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que le 11^{ème} arrondissement est particulièrement dense et que l'apport de populations transitoires, nocturnes ont pour conséquences la multiplication de tensions, voire de conflits, malgré les tentatives multiples de médiation depuis plusieurs années ;
Considérant que le modèle du projet d'implantation de l'établissement commercial de Culturespaces, correspond à celui des *Carrières de lumières* aux Baux-de-Provence, c'est-à-dire implanté dans un espace en plein air, et qui a pour but de plonger les spectateurs dans des parcours de sons et de lumières ;

Considérant que l'implantation dans le 11^{ème} basée dans les anciens hangars PL Martin, donc entouré de plusieurs centaines de logements est un projet qui risque de provoquer de nouvelles tensions avec les riverains ;

Considérant que le projet a été présenté lors du conseil de quartier Léon Blum/ Folie Regnault (alors qu'il est implanté sur le territoire de Belleville/ Saint Maur) du 23 juin 2015, sans concertation au préalable ni avec les habitants, ni avec le conseil de quartier, ni avec les copropriétés riveraines ;

Considérant que Culturespaces prévoit une fréquentation de plus de 1000 spectateurs par jour, 12 mois / 12 mois, 7 jours sur 7, 1 nocturne/ semaine ;

Considérant que cet établissement s'adressera essentiellement à des groupes, qui selon le compte-rendu du conseil de quartier, seront déposés devant le site, rue Saint Maur, et que cela risque de provoquer une très forte augmentation des circulations ;

Sur le rapport de Madame Joëlle MOREL, et sur proposition du groupe des élu-e-s écologistes,

EMET LE VŒU

Que, en préalable à la décision d'autorisation ou non du permis de construire :

- l'ensemble des informations du dossier concernant la création de ce « sons et lumière » de Culturespaces soient transmises,
- une étude sur les conséquences sur la qualité de vie des riverains et de son implantation soit engagée,
- un processus de concertation avec l'ensemble des habitants de ce quartier et avec les conseils de quartier soit mis en place.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Les élus Verts et Les Républicains. Qui vote contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201609 Vœu relatif à l'installation d'un relais de téléphonie mobile au 104 avenue de la République

V11201610 Vœu relatif au relais de téléphonie mobile du 104 avenue de la République

M. le Maire : « Le vœu est présenté par Mme Joëlle MOREL. Un contre-vœu a été déposé pour préciser nos souhaits et sera présenté par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous avons déjà entendu parler de cette installation d'un relais de téléphonie mobile au 104 avenue de la République plusieurs fois, notamment à travers une question écrite que j'avais déposée il y a quelques mois. M. le Maire, vous aviez donné un avis défavorable à l'installation de ces antennes relais. Malgré tout, elles ont été installées il y a quelques semaines, alors que des habitants et des riverains se mobilisent pour lancer une alerte. Encore une fois, je pense que l'inquiétude des habitants du 11^{ème} est à prendre en compte. Je suis ici ce soir au Conseil d'arrondissement pour être le relais des inquiétudes des habitants et je pense faire mon travail en faisant cela. Un certain nombre d'habitants n'ont pas assez d'informations, ne sont pas assez impliqués et ne sont pas rassurés. Interrogeons-nous pour savoir comment leur donner de l'information. De plus, dans ces bâtiments, certaines personnes sont électrohypersensibles. Nous devons alors engager une attention toute particulière envers elles.

La société Bouygues a installé ces antennes relais à partir d'un document qui indique six étages alors qu'il y en a sept (il ne compte pas les baies vitrées situées tout en haut du bâtiment). C'est la

raison pour laquelle il me semble qu'on n'a pas le droit de laisser faire une telle chose. On laisse faire une entreprise privée pour installer des antennes qui vont détruire la vie de certains habitants. On en est conscients aujourd'hui.

Le groupe écologiste et les riverains demandent :

- qu'une concertation renforcée soit mise en œuvre lors de l'installation d'une antenne relais ; le cas du 125 rue du Chemin Vert doit appeler à une concertation renforcée ;
- que les bailleurs sociaux prennent en charge la protection électromagnétique des locaux habités par des personnes électro-hypersensibles ;
- qu'un délai complémentaire avant la mise en fonctionnement de l'antenne soit accordé afin que le collectif puisse interpeller le procureur de la République et que sa décision soit rendue publique ;
- qu'un meilleur fonctionnement de la commission parisienne avec l'ensemble des partenaires concernés soit mis en place ;
- que l'élaboration des termes de la nouvelle charte, réétudiée en 2016, soit mise au point à partir d'une large concertation avec l'ensemble des associations qui travaillent sur ces thématiques.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Il s'agit effectivement d'un dossier fort ancien d'implantation d'antennes de téléphonie mobile. Avant de reprendre l'essentiel du vœu déposé par notre collègue Joëlle MOREL, je voudrais rappeler l'historique pour éclairer notre assemblée.

Dans le cadre de la Charte parisienne de téléphonie mobile, dès réception du dossier, le Maire a adressé un courrier aux riverains résidant dans le périmètre du projet, les invitant à lui faire part de leur avis et questions. Ainsi, suite au courrier adressé aux habitants en mai 2014, concernés par le projet du 104 avenue de la République de l'opérateur Bouygues, nous avons reçu de nombreux courriers de riverains mais également de parents d'élèves nous faisant part de leur avis défavorable.

Le 26 juin, j'ai reçu en mairie des représentants des parents d'élèves de l'école du 54 rue Servan et du 100 avenue de la République, ainsi que la directrice du 98 avenue de la République, en présence de l'Agence d'Ecologie Urbaine. A l'issue de ce rendez-vous, des demandes de mesures ont été faites pour l'école élémentaire du 98 avenue de la République (résultats : 0,110 V/m) et l'école maternelle du 54 rue Servan (résultat inférieur à 0,05 V/m) et nous avons néanmoins émis un avis défavorable.

Par ailleurs, le Maire du 11^{ème} a adressé un courrier au Directeur de Paris Habitat, bailleur du 104 avenue de la République, pour l'informer de son avis défavorable et de la mobilisation des riverains. Paris Habitat, nous a informé avoir diffusé en novembre 2014 dans les 155 logements une plaquette d'information et avoir proposé de rencontrer le collectif de locataires. Le collectif n'aurait pas donné suite à cette proposition, selon Paris Habitat.

Conformément à la charte parisienne, ce projet a donc été examiné lors de la Commission de concertation de téléphonie mobile du mois d'avril 2015, lors de laquelle nous avons rappelé l'avis défavorable du Maire du 11^{ème} en raison de la mobilisation des riverains et de la proximité des établissements accueillant de jeunes enfants.

Compte tenu des estimations des niveaux de champs électromagnétiques de l'installation de cette antenne Bouygues, en-deçà des seuils prévus par la Charte Parisienne et du respect de chacune des dispositions prévues par cette charte, Julien BARGETON, Président de la Commission concertation de téléphonie mobile, a souhaité autoriser l'opérateur à installer cette antenne.

Il est donc important de rappeler ce soir l'opposition constante de la Mairie du 11^{ème} arrondissement quant à ce projet qui n'a néanmoins pas été suivi par la Commission parisienne de concertation.

Aujourd'hui, nous proposons de reprendre l'essentiel du vœu proposé par notre collègue Joëlle MOREL, en modifiant légèrement les propositions :

- Qu'une concertation renforcée soit mise en œuvre à chaque fois que nécessaire, lorsqu'un projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile est soumis pour avis au Maire d'arrondissement;
- Qu'une vigilance particulière soit accordée aux résultats des mesures demandées par les habitants, en demandant, si nécessaire, à l'opérateur de téléphonie mobile d'élaborer des solutions techniques pour réduire l'impact du champ d'émission ;
- Que de nouveaux échanges sur ce dossier puissent avoir lieu lorsque la décision, rendue publique, du Procureur de la République sera rendue à l'issue de sa saisine par le collectif.

Je vous demanderais chers collègues de bien vouloir approuver ce vœu et de rejeter, s'il était maintenu, celui proposé par notre collègue Joëlle MOREL. Merci. »

M. le Maire : « Merci, les données du problème sont clairement présentées. Qui souhaite intervenir ? M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je souhaite indiquer que le groupe communiste se range aux arguments du groupe écologiste. Par deux fois, vous avez émis un avis négatif et vous n'êtes pas suivi. L'entreprise fait ce qu'elle veut, c'est-à-dire n'importe quoi. Nous choisissons donc la rédaction du vœu le plus tranchant. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT demande à intervenir. »

M. LEFORT : « La situation est un peu complexe mais il est évident qu'il y a un problème à cet endroit. J'aurais tendance à vous proposer un vœu intermédiaire car ce qui gêne le groupe d'Union de la Droite et du Centre est la dernière phrase de ce vœu qui demande la révision du seuil de la 4G. A partir du moment où l'on abaisse ce seuil, nous serons obligés d'avoir de plus en plus d'antennes pour arriver à obtenir la couverture que demandent les Parisiens. Face à l'ensemble de ces discussions, nous aurions tendance à voter favorablement un vœu intermédiaire entre celui des Radicaux de Gauche et celui des Verts, qui va peut-être être décidé à l'issue de cette discussion. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Nous souhaitons rester sur le vœu proposé par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, pour les arguments évoqués précédemment sur ce dossier, notamment sur les antennes wifi. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Chacun a pu exprimer sa position. La remarque de M. Jacques LEFORT est très exacte : plus on baisse les seuils, plus il faut multiplier le nombre d'antennes. Les associations qui œuvrent sur cette question de la téléphonie mobile connaissent cette donnée. Il s'agit d'un sujet complexe, avec des arguments qu'il faut entendre. Je n'ose imaginer la situation si nous devions tripler le nombre d'antennes à Paris pour obtenir le seuil 0,6 V/m demandé par ces associations. Il s'agit d'un compromis qui correspond à la Charte parisienne, comme M. MIKHAÏLOFF l'a évoqué, et qui comprend des seuils très nettement inférieurs aux seuils de la réglementation (seuil de la 3G : 5 V/m ; seuil de la 4G : 7 V/m). Les seuils de la réglementation nationale sont respectivement de 40 et 60 V/m. A Paris, nous sommes donc très en-dessous des valeurs prévues par la réglementation.

Je le dis en connaissant les limites de l'exercice : je ne crois pas qu'il y ait des solutions totalement satisfaisantes en la matière. La téléphonie mobile fait aujourd'hui partie des besoins de notre société. Mais la protection des personnes, en particulier des personnes électro-sensibles, doit aussi faire partie de nos objectifs. Il faut arriver à concilier l'inconciliable.

Le vœu proposé par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF me semble plus acceptable. Certains points du vœu de Mme Joëlle MOREL nous semblent compliqués à voter en l'état, notamment cette question du seuil. Vous maintenez votre vœu ? »

Mme MOREL : « Je vous remercie car il est assez rare d'avoir une discussion autour des antennes relais en Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris. Je vous remercie donc d'avoir bien voulu accepter la tenue de ce débat et de permettre à chacun de se positionner. Je garde le vœu tel que je l'ai déposé. Nous voterons le vœu que vous avez déposé car il s'agit d'une première étape. »

M. le Maire : « Merci Mme MOREL, mais il ne faut pas nous remercier pour avoir permis ce débat. C'est normal, tout élu peut déposer un vœu et enclencher un débat. Il s'agit d'un sujet essentiel et compliqué dont nous débattons régulièrement. M. MIKHAÏLOFF vous a rappelé le contexte.

Je propose que nous passions au vote du vœu de Mme Joëlle MOREL. »

V11201609 Vœu relatif à l'installation d'un relais de téléphonie mobile au 104 avenue de la République

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant les deux avis négatifs de François Vauglin, Maire du 11^{ème} arrondissement, concernant l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur le toit des bâtiments du 104 avenue de la République suite à la mobilisation des habitants et aux pétitions lancées sur ce sujet ;

Considérant que la décision concernant l'installation de cette antenne relais a été prise lors de la Commission de Concertation sur la Téléphonie Mobile (CCTM) du 3 avril 2015 en l'absence des associations parties prenantes de ladite commission ;

Considérant d'importantes erreurs dans le dossier technique fournis par Bouygues Télécom :

- l'absence d'un étage sur le plan joint dans la déclaration préalable (le dossier indiquant 6 étages alors qu'il en existe 7),

- suppression des ouvrants et terrasses situés à moins de 10 mètres de l'installation (or, la charte parisienne préciser de les indiquer),

Considérant que suite à la mobilisation du collectif le 17 novembre 2015 qui avait permis le report de l'installation des 3 antennes, une question orale avait été posée à ce sujet en séance du Conseil d'Arrondissement du 11^{ème} le lundi 30 novembre 2015 ;

Considérant que réside dans cet immeuble une personne atteinte d'électro hypersensibilité, certificat médical à l'appui notifiant d'un risque de détérioration cérébrale sévère, et qui a été signalée à l'ensemble des instances concernées et ce, depuis le 22 septembre 2015 ;

Considérant que les personnes responsables de l'installation de ces antennes-relais sur le toit de cet immeuble sont susceptibles depuis le 1er mars 2016 d'être poursuivies pour mise en danger de la vie d'autrui sous couvert de l'article 223-1 modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 185 du Code Pénal ;

Considérant que le vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 21 octobre 2014 dont les attendus rappellent que les dangers de santé environnementale sont attestés par un nombre croissant d'études indépendantes reconnaissant les effets nocifs des ondes électromagnétiques, que toutes les radiofréquences sont classées en catégorie 2B « cancérigènes possibles » par l'organisation mondiale de la Santé depuis 2011 ;

Considérant la loi du 9 février 2015, dite loi Abeille, relative à la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, qui reconnaît la question de l'électro hypersensibilité ;

Considérant que les agents des services de police et de la Préfecture, présents le 1er mars 2016 lors de l'installation de ces 3 antennes relais ont indiqué aux membres du collectif qu'ils pouvaient adresser un recours au Procureur de la République ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL, et des élu-e-s du groupe écologiste,

EMET LE VŒU :

- qu'une concertation renforcée soit mise en œuvre lors de l'installation d'une antenne relais, le cas du 125 rue du Chemin Vert/ 104 avenue de la République appelant à cette concertation renforcée,
- que les bailleurs sociaux prennent en charge la protection électromagnétique des locaux habités par des personnes électro hypersensibles,
- qu'un délai complémentaire avant la mise en fonctionnement de l'antenne soit accordé afin que le collectif puisse interpeller le procureur de la République et que sa décision soit rendue publique,
- qu'un meilleur fonctionnement de la commission parisienne avec l'ensemble des partenaires concernés,
- que l'élaboration des termes de la nouvelle charte, puisque celle-ci se termine le 13 décembre 2016, soit mise au point avec une consultation des associations compétentes en ce domaine,
- que la mise en œuvre du vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris et qui demandait que, conformément à l'article 3.3.4 de la charte parisienne de la téléphonie mobile, une discussion soit engagée avec les opérateurs pour réviser le seuil de la 4G fixé actuellement à 7 V/m.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le groupe Europe Ecologie Les Verts et le groupe communiste-Front de Gauche. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

V11201610 Vœu relatif au relais de téléphonie mobile du 104 avenue de la République

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que dans le cadre de la consultation relative aux dossiers d'implantation d'antennes de téléphonie mobile, le Maire d'arrondissement a émis en juin 2014, un avis défavorable à l'installation d'une antenne relais au 104, avenue de la République par l'opérateur Bouygues Télécom ;

Considérant que l'avis du Maire d'arrondissement était motivé par la mobilisation des habitants et de la communauté scolaire en raison de la proximité d'établissements accueillant de jeunes enfants ;

Considérant que conformément à la Charte Parisienne de la téléphonie mobile, ce dossier a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission parisienne de la téléphonie mobile, en avril 2015 ;

Considérant que lors de cette commission visant à arbitrer sur les projets d'installation d'antennes relais, certaines des associations ne sont plus présentes depuis avril 2015 ;

Considérant que lors de la Commission de concertation du 3 avril 2015 un avis favorable a été donné à l'installation de cette antenne malgré l'opposition de la Mairie du 11^e arrondissement ;

Considérant que sur les plans fournis par l'opérateur, il semblerait que n'apparaissent pas des ouvrants et terrasses situés à moins de 10 mètres de l'installation ;

Considérant que les agents des services de la Préfecture de Police, présents le 1^{er} mars 2016 lors de l'installation de ces 3 antennes relais ont indiqué aux membres du collectif qu'ils pouvaient adresser un recours au Procureur de la République ;

Considérant que suite à la mobilisation du collectif le 17 novembre 2015, qui avait permis le report de l'installation des 3 antennes, une question orale avait été déposée sur ce sujet en séance du conseil d'arrondissement du 11^{ème} le lundi 30 novembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, et des élus des groupes Socialiste, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

- Qu'une concertation renforcée soit mise en œuvre à chaque fois que nécessaire, lorsqu'un projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile est soumis pour avis au Maire d'arrondissement;
- Qu'une vigilance particulière soit accordée aux résultats des mesures demandées par les habitants, en demandant, si nécessaire, à l'opérateur de téléphonie mobile d'élaborer des solutions techniques pour réduire l'impact du champ d'émission ;
- Que de nouveaux échanges sur ce dossier puissent avoir lieu lorsque la décision, rendue publique, du Procureur de la République sera rendue à l'issue de sa saisine par le collectif.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201611 Vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe

M. le Maire : « Le vœu est présenté par M. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Ce vœu n'est pas le véhicule de craintes mais plutôt un vœu d'espoir d'un monde où les hommes et les femmes seraient égaux. Il est la réunion de deux considérations :

- La lutte pour l'égalité femmes-hommes est une priorité de l'action de la majorité municipale.
- Le langage, et la communication en général, véhicule un certain nombre de stéréotypes de genre plus ou moins conscients, des expressions sexistes, de l'accord des métiers ou des fonctions (nous avons par exemple vu la difficulté pour Mme Anne HIDALGO de se faire appeler Madame LA Maire et non Madame LE Maire), ou encore le déséquilibre des représentations sur les visuels ou dans l'organisation des événements, lors de forums ou de tribunes (les hommes sont très souvent largement majoritaires par rapport aux femmes, alors que dans la population générale, le nombre de femmes est légèrement supérieur au nombre d'hommes).

Pour toutes ces raisons, que j'ai synthétisées mais le vœu fait une série de propositions pour faire que cette communication soit une communication dénuée de stéréotypes de sexe, nous émettons deux propositions :

- Que la Ville de Paris se dote d'une charte pour une communication publique sans stéréotype de sexe diffusée au sein de la DICOM et auprès des agents affectés à des missions de communication dans les autres directions,
- Que cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissements, notamment en demandant la parité des intervenantes et des intervenants à la tribune. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour ce qui concerne cette tribune, elle est paritaire puisque c'est la loi qui en a créé les conditions. Je vais passer la parole à M. Adrien TIBERTI pour vous répondre. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je commence par remercier M. David BELLARD de cette interpellation car elle permet d'avoir ce débat et de parler de ces questions de manière un peu poussée dans notre Conseil d'arrondissement. Surtout, le vœu proposé par M. BELLARD permet de mettre en valeur l'action de ma camarade Hélène BIDARD comme Adjointe à l'égalité. Je prendrais quelques exemples issus des dix recommandations établies par le Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces quelques exemples vont montrer que ce que vous demandez est déjà mis en œuvre par la Ville de Paris sous l'impulsion de Mme Hélène BIDARD.

- « Éliminer toute expression sexiste » : c'est déjà le cas dans toute la communication de la Ville. La Ville a supprimé la case « mademoiselle » des documents officiels, qui était particulièrement stigmatisant.
- « Accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions » : j'ai un livret à la rédaction des fiches de poste non sexiste qui s'appuie sur ces préconisations et qui permet de montrer que la Ville de Paris applique déjà ce que vous demandez.
- « Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme » : cette volonté a été mise en œuvre sur tous les supports de communication de la Ville. L'exemple le plus frappant que vous avez sûrement en tête, c'est le changement de l'intitulation de la délégation de Mme Hélène BIDARD en juin 2015, qui est désormais une délégation aux droits, et non aux droits de l'homme.

Vous voyez que nous travaillons sur ces questions. Nous prenons vos questionnements comme des encouragements et nous serons donc très heureux de pouvoir voter tous ensemble ce vœu qui met en valeur la politique de Mme Hélène BIDARD. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Tout d'abord un point d'orthographe sur le vœu présenté : « *La collectivité parisienne s'est dotée dès 2002 d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes* ». Les verbes pronominaux ne s'accordent pas et « *s'est doté* » ne devrait donc pas être accordé au féminin. La réforme en cours de l'orthographe n'a pas encore « genré » ce point...

Sur le vœu proprement dit, il y a effectivement de vraies discriminations, mais je ne crois pas que ce soit en changeant la peinture du mur qu'on répare les fissures qui se trouvent dans le mur. Nous sommes actuellement devant une grave crise en France et nous sommes ici en train de régler des problèmes d'accent circonflexe. Il y a d'autres urgences actuellement, comme faire des lois plus efficaces contre les maris qui battent leur femme, contre les agressions dans la rue, contre la culture du viol dans certains endroits de notre République. Je pense que ce vœu, même s'il est intéressant sur le fond, est un peu l'arbre qui cache la forêt. Constantinople, avant sa prise, était en train de débattre sur le sexe des anges. Nous sommes un peu dans la même situation : en France, nos concitoyens rencontrent des problèmes très importants et nous proposons de modifier la façon dont on parle de ces sujets, plutôt que de proposer des solutions radicales pour régler les problèmes de fond.

Une de vos propositions me dérange un peu, celle qui consiste à veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes sur les images, les vidéos, sur les sujets d'une communication et à la tribune d'événements. Je pense que nous ne sommes plus dans l'égalité mais dans l'égalitarisme. Cela ne me paraît pas opportun que nous votions ces propositions.

Je l'ai déjà dit, le fondement de ce vœu est utile, mais la solution proposée ne nous paraît pas adaptée. Les élus de la Droite s'abstiendront donc. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Il est vrai que les questions de représentation sont essentielles dans les constructions de l'égalité et de l'inégalité. Nous nous associerons à ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLARD souhaite reprendre la parole. »

M. BELLARD : « Je souhaite répondre à M. Adrien TIBERTI. Pour faire un clin d'œil, un tweet de @Paris, qui possède plus d'un million de *followers*, datant du 11 mars 2016 à 18h31, était rédigé ainsi : « La Carte Citoyenne : la carte spéciale des Parisiens ». Il me semble que l'on aurait pu écrire « la carte spéciale des Parisiennes et des Parisiens » par exemple. »

M. le Maire : « Si l'on aborde Twitter, je crains que le débat ne s'allonge... Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Le ou la fonctionnaire de la Ville qui s'occupe du compte Twitter sera donc durement sanctionné. Plus sérieusement, j'aimerais dire à M. LEFORT que pour moi les valeurs de la République sont les choses les plus importantes qui soient. Parmi les valeurs de la République, il y a l'égalité. Je sais bien que vous n'aimez pas l'égalité, vous l'appellez souvent égalitarisme, etc. Je vous parle des valeurs de la République, je ne vous parle pas de la propriété privée et de son rôle sacré, je vous parle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. L'égalité n'est donc pas un supplément d'âme, c'est un des fondements de notre République... »

M. SAINT-ETIENNE, vous êtes arrivé très en retard encore une fois et figurez-vous que quand vous n'êtes pas là, personne n'interrompt personne. Sachez que vous êtes le seul à le faire et vous le faites fort tardivement.

Je ne pense pas, contrairement à vous M. LEFORT, que l'égalité femmes-hommes soit un supplément d'âme. Je pense que toute l'égalité, et on ne sépare pas les combats pour l'égalité, est très importante. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Christian SAINT -ETIENNE souhaite prendre la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « Le point de M. LEFORT était de ne pas confondre égalité et égalitarisme. Avant de sanctionner la fonctionnaire parisienne (on ne sait d'ailleurs pas si c'est une femme ou un homme), je pense qu'il y a une confusion dans la grammaire française entre le masculin, le féminin et le neutre. Dans ce cas précis, « les Parisiens » comprennent les Parisiens et les Parisiennes. Il y a eu une « sexisation » du neutre depuis quelques années. Il s'agit d'une vraie réflexion qui dépasse la nature du débat. Nous ne sommes pas opposés à vos propositions et nous ne sommes certainement pas opposés au supplément d'âme. Je vous rappelle que c'est le Général de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le protocole d'accord du 2 juillet 2013 signé entre le ministère des Droits des femmes et les grandes associations de collectivités, qui stipule que l'égalité femmes-hommes doit être prise en compte à toutes les étapes des politiques publiques, au moment notamment de leur mise en œuvre et de leur diffusion via les documents de communication tant internes qu'externes ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle pour lutter contre les représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, sur ce que seraient et ne seraient pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes ;

Considérant les 10 recommandations établies par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans son guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe :

- Éliminer toute expression sexiste
- Accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions
- User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes
- Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
- Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
- Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
- Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
- Diversifier les représentations des femmes et des hommes
- Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes :
 - Sur les images et les vidéos
 - Sujets d'une communication
 - À la tribune d'événements, ainsi que dans le temps de parole
 - Parmi les noms de rues, des bâtiments, des équipements, des salles
- Former les professionnel-le-s et diffuser le guide ;

Considérant que dès 2002, la collectivité parisienne s'est dotée d'un observatoire de l'égalité femmes/hommes pour mettre en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale ;

Considérant la communication de la maire de Paris au Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015, qui fixe notamment pour objectif d'intégrer l'égalité femmes/hommes à l'ensemble des politiques municipales parisiennes ;

Sur le rapport de Monsieur David BELLARD, et sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste ;

EMET LE VOEU

- Que la Ville de Paris se dote d'une charte pour une communication publique sans stéréotype de sexe diffusée au sein de la DICOM et auprès des agents affectés à des missions de communication dans les autres directions,
- Que cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissements, notamment en demandant la parité des intervenant-e-s à la tribune.

M. le Maire : « Le groupe Union de la Droite et du Centre s'abstient. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201612 Vœu relatif au soutien à l'école de musique Polynotes

V11201613 Vœu relatif au soutien à l'association d'éducation musicale Polynotes 75

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va présenter le vœu et Mme Martine DEBIEUVRE répondra en présentant un vœu alternatif. »

M. LEFORT : « Considérant que la majorité ayant eu la grande délicatesse d'émettre un vœu similaire au nôtre, en l'estampillant François VAUGLIN au lieu de Jacques LEFORT, nous allons tous le voter et l'association Polynotes obtiendra sa subvention qui lui permettra de continuer à exister et à faire vivre la politique d'éducation musicale que notre arrondissement est en droit de demander. Je vous remercie. »

Mme DEBIEUVRE : « Je m'étonne que vous n'avez pas présenté ce vœu lorsque nous avons voté la subvention de fonctionnement (qui a pratiquement doublé) pour Polynotes en 2015 et ensuite l'amendement Bloche qui leur a apporté 3000 €. Quand il s'agit de bonnes nouvelles, jamais personne ne s'inscrit pour commenter la délibération. Ce soir, il y avait à l'ordre du jour des subventions pour La Loge et personne ne s'est inscrit. Je ne vais pas personnellement m'inscrire pour décrire les actions positives des associations, mais il faudrait le faire de temps à autre. Je peux vous assurer que nous soutenons fortement l'école Polynotes. M. François VAUGLIN a réussi à les exonérer de la taxe de 5000 € sur les bureaux. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Je vais préciser pourquoi nous avons déposé un vœu. L'association Polynotes demande une subvention supplémentaire de 80 000 €. Ils ont compris que les discussions avec la Mairie centrale aboutiraient à une subvention de 10 à 15 000 €. Ce ne sont pas des chiffres fixes, je les ai peut-être mal interprétés, mais voilà la réalité. C'est pourquoi nous nous sommes permis d'attirer votre attention sur le fait que cette école de musique est tout à fait essentielle. Vu les contraintes supplémentaires qui lui pèsent actuellement, du fait de sa réorganisation, de la concurrence des rythmes scolaires qui fait qu'elle n'a plus de public le mercredi matin, il est important que le soutien que nous lui apportons soit à la hauteur de ce qu'elle apporte à l'arrondissement. Bien entendu, cela ne remet pas en cause le soutien que nous apportons tacitement à toutes les délibérations que vous proposez et sur lesquelles nous n'intervenons pas afin qu'il nous reste quelques heures pour dormir et exercer notre métier demain matin. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Concernant l'aménagement des rythmes scolaires, toutes les autres écoles de musique ont été également concernées. »

M. le Maire : « Ce que je retiens de cet échange est que l'on partage un objectif : que Polynotes dispose de moyens lui permettant de pérenniser son activité, car elle remplit un rôle essentiel dans notre arrondissement. Nous avons tous en tête les débats sur les budgets présentés par les associations et les montants dont ils ont réellement besoin pour fonctionner. Nous avons déposé un vœu alternatif, tout en allant dans le sens que propose votre vœu d'origine, car en tant qu' élu d'arrondissement, nous ne sommes pas la Direction des Affaires Culturelles qui instruit le dossier et qui jugera du montant nécessaire pour permettre la pérennisation de cette activité. C'est pourquoi notre vœu propose explicitement et simplement que la Ville de Paris continue d'apporter son soutien à l'association Polynotes 75 dans une mesure qui permette de pérenniser son activité.

Etant donné qu'il y avait consensus, je vous propose de passer au vote. Le vœu déposé par M. Jacques LEFORT est maintenu. »

V11201612 Vœu relatif au soutien à l'école de musique Polynotes

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le vœu déposé par les élus de la droite et du centre au conseil du 11^{ème} arrondissement du 1^{er} février 2016 appelant la mairie à lancer une véritable politique d'éducation musicale ;

Considérant que l'école de musique Polynotes formant plus de 800 élèves chaque semaine dans le 11^{ème} arrondissement, elle est de ce fait un élément indispensable de l'offre musicale de nos quartiers ;

Considérant que l'école Polynotes est aujourd'hui particulièrement fragilisée financièrement, notamment par la réforme des rythmes scolaires qui lui a fait perdre les élèves du mercredi matin ;

Considérant que l'école Polynotes est par ailleurs sollicitée par la réforme des conservatoires à Paris, l'obligeant à des relations d'échange plus intenses – deux cours par semaine en pédagogie collective par exemple -, qui doivent être accompagnées ;

Considérant que l'école Polynotes touche déjà une subvention de 58 k€ de la ville de Paris, mais que :
celle-ci couvre à peine ses frais de loyers qui s'élèvent à 70 k€ par an, loyer qui est payé à une Société d'économie mixte dépendant de la ville de Paris, et ce y compris le mois d'août alors que l'école est vide,
l'école mobilise de ce fait 68 € d'argent public par an et par enfant, contre 1500€ pour les conservatoires de la ville de Paris ;

Considérant que le coût moyen des cours est de 38€80 par heure (un enfant suit une trentaine de cours de 30 minutes par an) et qu'il est important que l'évolution de ces prix reste maîtrisée afin que l'éducation musicale puisse rester accessible dans le contexte actuel de crise économique ;

Considérant que l'école a estimé son besoin de subvention pour 2016 à 80 k€ supplémentaires ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- Que la Mairie de Paris attribue en 2016 à l'école de musique Polynote une subvention qui lui permette de continuer sereinement à remplir sa mission essentielle pour l'éducation des enfants du 11^{ème} arrondissement,
- Que l'école de musique Polynotes soit davantage sollicitée par la Mairie du 11^{ème} arrondissement pour jouer lors d'événements publics par exemple.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu alternatif. »

V11201613 Vœu relatif au soutien à l'association d'éducation musicale Polynotes 75

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'association d'éducation musicale Polynotes 75 comme une structure essentielle du 11^{ème} arrondissement en matière d'éducation musicale ;

Considérant le développement d'un partenariat avec le Conservatoire Charles Munch, au titre de la réforme des conservatoires impulsées par la Ville de Paris, comprenant notamment la création de passerelles pédagogiques et la création d'un chœur d'enfants commun ;

Considérant le soutien de longue date de la Ville de Paris et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement à l'association ;

Considérant l'accompagnement de la Ville de Paris dans le développement de l'association, et tout particulièrement l'action de la Mairie du 11^{ème} arrondissement qui a permis l'installation de Polynotes75 dans ses locaux actuels d'une superficie de 300 m², gérés par Elogie et situés au 83, de la rue Léon Frot ;

Considérant les difficultés financières de l'association, connues depuis le début de l'année 2015 ;

Considérant l'accompagnement mené, aussitôt et dès 2015, par les services de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris auprès de l'association afin de résoudre et résorber le déficit structurel auquel elle se retrouve confrontée ;

Considérant l'intervention du Maire du 11^{ème} arrondissement auprès d'Elogie, bailleur de l'association, qui a permis d'obtenir, à compter de 2016, son non-assujettissement à la taxe sur les bureaux, soit une réduction de charges de 5 000 € ;

Considérant l'augmentation des charges que l'association aura à affronter au cours de l'année 2016, compte-tenu de son obligation à s'aligner sur la convention collective de l'animation dont elle relève depuis sa création ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement, et des élus des groupes Socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, Communistes-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris continue d'apporter son soutien à l'association Polynotes 75 dans une mesure qui permette de pérenniser son activité, et en particulier dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes et mesures structurelles visant à permettre à l'association de poursuivre ses activités en faveur de l'éducation musicale dans le 11^{ème} arrondissement.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201614 Vœu relatif à l'installation d'une plaque commémorant l'histoire exemplaire des résidents juifs de la rue des Immeubles-Industriels durant la Seconde guerre mondiale

V11201615 Vœu relatif à l'histoire des résidents juifs et des résistants de la rue des Immeubles-Industriels pendant la Seconde Guerre mondiale

M. le Maire : « De même, M. Jacques LEFORT va présenter le vœu et Mme Martine DEBIEUVRE répondra en présentant un vœu alternatif. »

M. LEFORT : « Cette rue a une histoire tout à fait exceptionnelle, qui d'ailleurs ne s'arrête pas à la Seconde guerre mondiale mais qui remonte également au 19^{ème} siècle. Dans cette petite rue proche de la place de la Nation, une des premières « cités ouvrières idéales » a en effet été installée, du type de celles que Napoléon III avait essayé de créer à plusieurs endroits au sein de Paris. Cela a été l'occasion pour M. Cail d'installer une chaufferie centralisée au sous-sol, avec les ateliers au rez-de-chaussée et les habitations des ouvriers à l'étage. Ce lieu a été également l'occasion d'avancées sociales, non marxistes, tout à fait remarquables de la fin du 19^{ème} siècle. Dans les broderies Neyrolle sont notamment été créés le congé maternité, la participation aux bénéfices et la médecine du travail. Ceci souligne la pertinence de ces mouvements historiques du 19^{ème} siècle dans l'amélioration de la vie des ouvriers.

Cette rue a une histoire tout aussi intéressante au 20^{ème} siècle : les juifs ashkénazes qui étaient venus habiter dans cette rue, se sont levés dès le début de la Première guerre mondiale pour aller combattre l'armée allemande aux côtés de l'armée française, notamment dans des régiments de

Légion étrangère. Quand elles n'avaient pas été tuées au front ou quand elles ont été libérées après avoir été faites prisonnières, ces personnes sont revenues et se sont alors aperçues que leur famille avait été déportée. Ce fut donc un double traumatisme pour ces habitants, qui n'a pas été reconnu par la collectivité et par la Ville de Paris à sa juste mesure. Actuellement, il y a une plaque à la mémoire de Marcel Rajman au n° 1 de cette rue, mais il n'y a pas de plaque à la mémoire de l'ensemble des autres familles de cette rue qui mériteraient d'être mises en valeur.

C'est pour compenser cet écart que nous proposons qu'il y ait un hommage rendu à l'ensemble de ces personnes. En correction du vœu que je vous présente, les trois résistants survivants sont Emile Rothnemer, Georges Weinberg, et André, et non Marcel, Terreau. Ils pourraient être sollicités de façon à leur permettre d'apporter leur témoignage avant qu'il ne soit trop tard.

Voilà l'objet de ce vœu. Je constate là aussi que la Mairie a proposé un vœu assez proche qui émet uniquement le vœu qu'un travail approfondi de transmission de la mémoire et d'hommages soit fait. Je propose qu'il y ait une plaque, c'est un peu différent.

Si nous adoptons le vœu de la majorité, je suggère que le vœu soit sur proposition de l'ensemble des élus de l'arrondissement, et non sur proposition de M. François VAUGLIN. Cela vaut également pour le vœu précédent.

Nous souhaiterions que notre vœu soit adopté en l'état et nous voterons aussi celui que vient de nous soumettre la majorité de la Mairie du 11^{ème} arrondissement. »

Mme DEBIEUVRE : « Nous souhaitons que le travail de mémoire se fasse, non seulement pour cette rue des Immeubles Industriels, mais également pour d'autres rues de l'arrondissement. Nous pourrions mettre des plaques sur beaucoup d'immeubles. D'autres immeubles ont disparu : à l'emplacement du square Francis Lemarque, rue de la Roquette (le quartier était surnommé la « petite Odessa »), se trouvait un immeuble dont beaucoup d'habitants juifs ont été déportés. Je pense plutôt à un travail à faire sur tout l'arrondissement et non seulement sur la rue des Immeubles Industriels.

Ces personnes ont été aussi des résistants et beaucoup étaient des communistes, M. LEFORT. Certains étaient même communistes avant d'être juifs. Ils étaient communistes quand ils sont arrivés en France et on leur a rappelé qu'ils étaient juifs lorsque certains l'avaient un peu oublié. »

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE a demandé la parole. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Je vais vous dire M. LEFORT pourquoi je ne vais pas voter vœu. Je ne pense pas qu'il ait de mauvaises intentions mais il se trouve que je connais très bien la famille Lemberger et la famille Skurnik. D'ailleurs quand vous parlez de la famille Lemberger, vous parlez des trois frères et à aucun moment vous ne parlez de Stefa Lemberger épouse Skurnik. Nous connaissions bien les deux frères Lemberger, ils faisaient partie de la section du Parti Socialiste du 11^{ème}. Votre vœu veut tout recouvrir. Mais je suis désolée de vous faire une critique, non pas sur le fond mais sur la forme, avec toutes les excuses que je dois vous présenter. Si on arrive à aller au bout du vœu, c'est qu'on l'a vraiment mérité.

L'histoire de la rue des Immeubles Industriels est très connue, mais c'est aussi une mauvaise manière que de répondre en mettant des plaques partout. Autant j'étais d'accord, et je vous assure que je n'ai pas la grosse tête, mais j'étais un peu à l'origine de l'AMEJD (Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) et des plaques apposés à l'école car c'est un lieu où la transmission se fait parce qu'il y a différents élèves. Si on fait de la mémoire mémorielle, que de la

mémoire pour la mémoire, on n'aura pas fait avancer les choses. On n'aura pas fait disparaître ce qui fait que les êtres humains se haïssent au point de s'entretuer. Arrive un moment où il faut effectivement réfléchir plus loin qu'une plaque. Quand on met une plaque nominative sur une personne, on rappelle son histoire. Mais apposer une plaque globale sur un immeuble ou couvrir l'arrondissement de plaques ne fera pas avancer une seule seconde la mémoire. Pour tous ces morts sans sépulture, et je sais un peu de quoi je parle, en France ils ont au moins un lieu, au CDJC (Centre de Documentation Juive Contemporaine) où il y a leur nom. Je vais vous parler brièvement d'un pays très catholique, très chrétien, où 99% des juifs ont été tués et où il n'y a rien, à part peut-être le musée de Varsovie qui n'a pas été payé un centime par les Polonais et qui a été payé par l'Europe et par les fondations internationales.

C'est cela qu'il faut faire, un devoir de mémoire, un devoir d'histoire, savoir comment on en est arrivé là, et pourquoi ça peut recommencer si l'on n'y prête pas attention. Mme DEBIEUVRE, l'a rappelé tout à l'heure, dans le contexte actuel, il faut savoir d'où l'on vient et pourquoi. C'est la raison pour laquelle je ne pourrai jamais voter votre vœu. De plus, il est très approximatif sur les noms, et je vous assure que je ne vous en fais pas le procès, mais dès que l'on est approximatif sur le sujet, c'est la porte ouverte pour tous les négationnistes et les révisionnistes de l'Histoire. Ils ont forgé toute leur écriture, toute leur « philosophie » de cette manière.

Quand j'ai déposé le vœu pour Stefa Skurnik, j'ai d'abord demandé l'autorisation à sa fille Dora Paula, et la nièce des Lemberger. On ne peut pas faire de telles choses sans demander les autorisations. Stefa Skurnik aura donc une rue qui portera son nom. C'est ce qui doit être fait lorsqu'on veut absolument que l'histoire serve à quelque chose.

Je vais faire plaisir à M. Adrien TIBERTI, et peut-être à mon histoire familiale : ce qui reliait tous ces gens est qu'ils étaient communistes, internationalistes et refusaient le fascisme montant. Après, qu'ils se soient peut-être trompés sur le communisme est une autre histoire. Quoi qu'il en soit, je ne voterai pas ce vœu M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Michel BILIS souhaite prendre la parole. »

M. BILIS : « Dans le prolongement de ce que viennent de dire Mme Liliane CAPELLE et Mme Martine DEBIEUVRE, nous ne pourrions pas voter le vœu de M. LEFORT pour la bonne raison que son approche et sa définition des résidents de la rue des Immeubles Industriels comportent une dimension excessivement restreinte, insuffisamment rassembleuse et insuffisamment universaliste. C'est pourquoi nous voterons le vœu de M. VAUGLIN, mais je me permettrais malgré tout de suggérer une formulation du vœu plus conforme à ce qu'était l'ensemble des résidents de la rue des Immeubles Industriels, dont on ne peut pas sonder aujourd'hui les états d'esprits. Dans la mesure où l'on parle de résidents juifs de la rue des Immeubles Industriels, il faut considérer que, s'agissant de ces personnes elles-mêmes, c'est fondamentalement l'occupant nazi et ses supplétifs collaborateurs français qui les ont identifiés et stigmatisés comme juifs. Il me semble qu'une approche plus conforme à ce qu'a pu être cette réalité, tant qu'on puisse la mesurer maintenant, nous conduirait à formuler les choses ainsi :

« Qu'un travail approfondi de transmission de la mémoire et d'hommages rappelant l'histoire des résidents de la rue des Immeubles-Industriels, victimes de la barbarie nazie et de ses supplétifs collaborateurs français, parce que juifs, résistants, communistes, antifascistes, soit entrepris par la Mairie du 11^{ème} arrondissement avec la Ville de Paris ».

M. le Maire : « Merci pour cette proposition de sous-amendement. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je suis un peu étonné. Nous avons écrit ce vœu de façon à ce qu'il puisse transcender les clivages habituels de nos partis politiques et il est mal accueilli. Je ne pensais pas que nous étions aussi clivants sur les sujets de mémoire. Je rappelle que nous votons assez régulièrement pour les noms de rue en hommage de résistants communistes. Nous n'avons pas voté un vœu au nom d'une anarchiste et c'est le seul moment où nous avons marqué une vision peut-être un peu différente de l'Histoire du 20^{ème} siècle. Mais en général, nous essayons d'être consensuels et nous aurions aimé que vous le soyez à votre tour. Nous avons écrit un vœu qui, à part un prénom erroné, me paraît assez précis et documenté. Si jamais il y avait une erreur Mme CAPELLE, je serais preneur que vous la corrigiez.

Par ma réponse, je ne veux pas alimenter un débat malsain, notamment sur les communistes de la fin ou du début de la guerre, sur la diatribe anticatholique que j'ai cru entendre vis-à-vis de la Pologne. Ce n'était pas du tout le sujet de mon vœu. Le sujet était de dire qu'il y avait 400 habitants dans cette rue ; les trois-quarts étaient juifs mais ils se sont tous soutenus. Certains ont été particulièrement meurtris, seule la moitié d'entre eux sont rentrés. Il s'est passé quelque chose de fort à cet endroit et cela mérite qu'on aide ces familles à refermer leur histoire avec cette plaque. Cette proposition est mal accueillie et j'en suis tout à fait désolé.

Je voudrais vous rappeler une chose Mme CAPELLE, c'est vous qui avez promis à la famille Lemberger de poser une plaque dans cette rue au cours d'une cérémonie publique. Nous tenons cette information de la fille de Stefa Lemberger. Nous ne sommes pas là pour faire de la politique politicienne, mais pour honorer une mémoire commune, celle de notre quartier. L'occasion est manquée. »

Mme CAPELLE : « J'ai posé la question à Dora au téléphone cet après-midi : la famille Lemberger n'a jamais rien demandé. Ceux qui les connaissent savent qu'ils ne demandaient jamais rien. Stefa Skurnik a reçu la Légion d'honneur dans cette mairie à la demande de M. Georges Sarre. Je crois que vous confondez les choses, avec l'histoire de la dénomination du square Marcel Rajman. Cette dénomination a été demandée pendant des années par la famille Lemberger et par les proches de Serge et Beate Klarsfeld. J'ai fait partie du voyage organisé par Serge Klarsfeld en 1992 pour commémorer les rafles. Je travaillais à l'époque avec Georges Sarre et j'avais effectivement promis que le nom de Marcel Rajman serait donné. Cela s'est passé très simplement : M. Georges Sarre l'a demandé à M. Jacques Chirac qui n'en avait jamais entendu parler. Ce dernier a alors accédé à sa demande. Vous confondez donc deux choses : la famille Lemberger n'a jamais fait de demande, ce n'est pas leur genre. »

M. Le Maire : « M. Patrick BLOCHE souhaite intervenir. »

M. BLOCHE : « A travers nos interventions, nous évoquons une page essentielle et tragique de l'histoire de notre arrondissement. Je suis très sensible aux propos de Mme Liliane CAPELLE, parce que nos histoires se croisent. Je voudrais surtout nous alerter sur le fait que malheureusement, vu l'ampleur de la déportation des juifs dans le 11^{ème} arrondissement pendant la guerre, si nous nous inscrivions dans cette logique d'apposition de plaques, je pense que vous mesurez toutes et tous dans quelle démarche nous nous inscrivions. Et je ne reviens pas sur toutes les justifications que Mme CAPELLE a données et que je partage, sur le fait que le travail mémoriel ne passe pas par l'apposition de plaques mais par une impérieuse nécessité, le devoir de transmettre, car ceux qui vivent encore, qui ont survécu aux camps ou qui ont été résistants, sont les premiers à dire que tous leurs témoignages doivent être transmis aux plus jeunes générations. Je pense que nous sommes nombreux à nous dire que c'est à notre tour de transmettre aux plus jeunes parce qu'ils ne seront plus là. La dimension éducative est très frappante. Il y a un an, j'ai emmené une délégation de députés de la commission que je préside à l'Assemblée au Mémorial de

la Shoah. Ils ont découvert que l'activité de ce mémorial n'est pas uniquement une activité de conservation d'archives, une activité mémorielle ou d'organisation d'expositions temporaires, c'est avant tout une action d'éducation, de formation en direction non seulement des élèves scolarisés venant de toute la France, mais également de ceux qui les forment, les enseignants, ainsi que les policiers, les magistrats et bien d'autres professionnels.

Je pense que M. Jacques LEFORT était sincère dans sa démarche. Compte tenu de tous ces éléments, ce qui a été exprimé est peut-être à mettre, s'il peut me le permettre, au rang de la maladresse. Et pour ne choquer personne, sur un sujet qui ne peut que nous rassembler, je l'invite amicalement de retirer son vœu et à nous rassembler à l'unanimité sur le vœu qui a été proposé alternativement. »

M. le Maire : « Saisissez-vous la perche tendue par M. Patrick BLOCHE ? »

M. LEFORT : « Nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « L'exécutif émet un avis défavorable car des personnes citées n'ont pas été consultées à ce jour. Nous passons au vote du vœu présenté par M. Jacques LEFORT. »

V11201614 Vœu relatif à l'installation d'une plaque commémorant l'histoire exemplaire des résidents juifs de la rue des Immeubles-Industriels durant la Seconde guerre mondiale

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'histoire tout à fait exceptionnelle, lors de la Seconde guerre mondiale, des soixante-douze familles juives de la rue des Immeubles-Industriels, une rue-cité classée en totalité à l'inventaire des monuments historiques ;

Considérant que les chefs de famille, pour la plupart artisans et ouvriers non français originaires d'Europe centrale et orientale, se portèrent dans leur quasi-totalité volontaires pour rejoindre l'armée française dès la déclaration de la guerre le 3 septembre 1939 et se bâtirent contre l'envahisseur nazi avec un héroïsme inouï en mai et juin 1940, notamment au sein des 21^{ème} et 22^{ème} régiments de marche de la Légion étrangère, et que plusieurs perdirent la vie au cours de ces combats, y furent grièvement blessés ou s'y couvrirent de médailles ;

Considérant que la plupart de ceux qui, ayant survécu aux batailles et échappé aux camps de prisonniers, s'engagèrent sitôt leur retour à Paris dans des réseaux de résistance, et que quatre d'entre eux au moins périrent fusillés par l'Occupant pour cette raison, dont deux au Mont Valérien ; tandis que six d'entre eux au moins furent déportés au titre de la résistance dans les camps d'Auschwitz-Birkenau, de Ravensbrück ou de Terezin ;

Considérant qu'au moins dix familles juives directement liées à ces activités de résistance furent quant à elles entièrement ou en grande partie déportées et exterminées, à titre de représailles, dans les camps d'Auschwitz, de Majdanek ou de Sobibor ;

Considérant que, dans le même temps, la totalité des 275 résidents juifs de la rue, réputée hostile à l'Occupant et au régime de Vichy, furent soumis à un régime de persécution particulièrement cruel, femmes et enfants compris, et qu'au moins quatre-vingt-huit d'entre

eux furent déportés à titre racial, tandis que quatorze seulement revinrent des camps de la mort ;

Considérant l'extraordinaire courage avec lequel, pendant quarante-six mois, d'octobre 1940 à août 1944, la plupart des 180 résidents non juifs de la rue, fort de leurs convictions catholiques, laïques, socialistes, communistes ou syndicalistes, ou agissant par simple humanité, ont protégé et soutenu au mieux de leurs possibilités les résidents juifs persécutés, s'exposant et exposant les membres de leur famille à la répression, et cachant en maintes occasions un grand nombre de fugitifs, notamment lors de la rafle du Vel d'Hiv du 16 juillet 1942, puis organisant leur départ vers la zone non occupée ou leur survie dans la clandestinité ;

Considérant le rôle joué par la totalité des résidents de la rue des Immeubles-Industriels, hommes, femmes, enfants, de toutes nationalités, de toutes croyances, dans le soulèvement de Paris durant les glorieuses journées de la Libération, dressant des barricades aux extrémités de la rue et contribuant ainsi à paralyser la retraite de l'ennemi par le boulevard Voltaire et la rue du Faubourg-Saint-Antoine vers la place de la Nation, le cours de Vincennes et le château de Vincennes ;

Considérant que l'histoire résistante de la rue est déjà célébrée par l'apposition d'une plaque devant le n°1 en mémoire de Marcel Rajman, résistant de « l'Affiche rouge » fusillé le 21 février 1944, mais que cette marque de reconnaissance ne commémore que de façon très incomplète l'histoire de toutes les familles juives résistantes de cette rue pendant la guerre ;

Considérant qu'il n'existe actuellement plus que trois résistants survivants (Emile Rothnemer, Marcel Terreau et Georges Weinberg) et une douzaine d'enfants cachés pouvant attester directement de cette époque et en transmettre la mémoire orale, et qu'il est donc urgent de commémorer l'histoire de cette rue en leur présence et en la présence de leurs descendants ;

Considérant que les familles concernées et leurs descendants demandent de longue date ce geste officiel pour « refermer leur histoire », tout particulièrement lorsque leurs parents fusillés ou déportés n'ont pas eu de tombe, et considérant qu'une promesse faite en ce sens, notamment à la famille Lemberger, famille dont les trois fils ont été fusillés ou déportés pour faits de résistance, n'a jamais été honorée ;

Considérant que l'engagement de ces habitants étrangers du 11^{ème} arrondissement pour défendre notre pays qui les avait accueillis tandis qu'ils fuyaient la guerre et les persécutions dans leurs pays d'origine est un exemple édifiant d'esprit patriotique et républicain qu'il est particulièrement important de mettre en lumière aujourd'hui ;

Considérant que cette commémoration pourra être l'occasion de rappeler un autre aspect de l'histoire de cette rue, qui, construite au lendemain de la défaite de 1870, fût en son temps un haut lieu de la renaissance et du rayonnement de l'artisanat du faubourg Saint-Antoine, ainsi qu'un lieu d'innovation architecturale, urbaine, industrielle, technologique et sociale, jouant un rôle pionnier dans la modernisation de l'industrie du meuble, tant par l'organisation industrielle exemplaire mis en place par Jean-François Cail que par les mouvements de progrès social instaurés par exemple par M. Nayrolles dans ses ateliers de broderie, et considérant le rôle considérable joué par cette rue-cité dans l'intégration réussie à la ville et à la nation de plusieurs générations d'immigrés allemands, belges, espagnols, hongrois, italiens, luxembourgeois, polonais, roumains, russes, tchécoslovaques, turcs, de cultures et de milieux sociaux très variés ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- Qu'une plaque commémorant l'histoire exemplaire et tragique des 72 familles juives de la rue des Immeubles-Industriels durant la Seconde guerre mondiale soit installée dans cette rue,
- Que son installation soit l'occasion de récolter les témoignages des derniers témoins directs de cette période et de faire connaître largement cette histoire dans et hors de l'arrondissement,
- Qu'une cérémonie commémorative marque la reconnaissance de la Ville et de la Nation aux résidents juifs étrangers de la rue qui en rangs serrés ont défendu la France et les valeurs qu'elle incarne sous l'uniforme ou dans l'armée de l'ombre,
- Que cette cérémonie soit également l'occasion de reconnaître le drame collectif qu'a constitué la persécution systématique des 72 familles juives de la rue et la spoliation totale de leurs ateliers d'artisanat et de leurs habitations, et d'exprimer à leurs descendants l'importance qu'attache la ville de Paris à la préservation et à la transmission de ce souvenir.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu alternatif avec l'amendement proposé par M. Michel BILIS. »

V11201615 Vœu relatif à l'histoire des résidents juifs et des résistants de la rue des Immeubles-Industriels pendant la Seconde Guerre mondiale

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le rôle exceptionnel joué par nombre d'habitants de la rue des Immeubles-Industriels, pour beaucoup ouvriers, immigrés et juifs, aux premières heures de la Seconde Guerre mondiale pour défendre leur patrie d'adoption et les valeurs républicaines et laïques de la France ;

Considérant que nombre d'habitants juifs de la rue des Immeubles-Industriels furent arrêtés – notamment lors des journées du 14 mai 1941, du 20 août 1941 et du 16 juillet 1942 –, puis déportés et exterminés dans les camps de la mort nazis ;

Considérant l'engagement dans la Résistance d'un grand nombre d'habitants de cette rue pendant l'Occupation ;

Considérant que nombre des habitants de la rue des Immeubles-Industriels furent traqués et persécutés au titre de leurs activités clandestines, mais aussi en raison de leurs convictions politiques – souvent communistes – et syndicales ;

Considérant que nombre de leurs noms, à travers leurs consonances, expriment la diversité des origines, des parcours, des histoires personnelles, mais aussi la solidarité internationale ou encore l'exil ;

Considérant que ces habitants demeureront à jamais l'honneur de la France ;

Considérant l'existence d'une plaque commémorative sur le fronton de l'édifice situé au 1, rue des Immeubles-Industriels, à la mémoire de Marcel RAJMAN, membre des FTP-MOI, fusillé au Mont Valérien par l'Occupant nazi le 21 février 1944, tout comme vingt-et-un autres résistants ;

Considérant que son nom a été donné à un square de l'arrondissement ;

Considérant le vœu adopté par le conseil du 11^{ème} arrondissement, le 4 décembre 2014, relatif à la mémoire de Stefa SKURNIK, juive, militante communiste, résistance au sein de la MOI, et habitante, à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, au 12, rue des Immeubles Industriels ;

Considérant que la mémoire du 11^{ème} arrondissement est intimement liée à ce pan terrible de notre Histoire ;

Considérant qu'il est plus que jamais nécessaire de préserver et de transmettre cette mémoire afin que nous puissions continuer aujourd'hui de porter haut et fort les valeurs clés de notre République que sont la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité ;

Considérant l'attention portée par la Mairie du 11^{ème} arrondissement à la transmission de cette mémoire, notamment à l'occasion de nombreuses cérémonies, expositions et conférences mémorielles à travers le soutien d'acteurs associatifs à l'exemple de l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 11^{ème} ou encore de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs Enfants et Amis qui présentera, en partenariat avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement, une exposition dans le courant de l'année 2016 ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement, et des élus des groupes Socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, Communistes-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

Qu'un travail approfondi de transmission de la mémoire et d'hommages rappelant l'histoire des résidents de la rue des Immeubles-Industriels, victimes de l'occupant nazi et de ses supplétifs collaborateurs français, parce que juifs, résistants, communistes, antifascistes, soit entrepris par la Mairie du 11^{ème} arrondissement avec la Ville de Paris.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**Q11201601 Question orale relative à l'installation de l'association Gaïa rue de la Pierre Levée**

Considérant la découverte récente par les riverains de la rue de la Pierre levée de l'installation de l'association Gaïa dans un local de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP) au n°12 bis ;

Considérant que cette association a pour objectif de gérer des établissements médico-sociaux spécialisés dans la prévention et l'accompagnement de personnes en matière d'addictologie et de toxicomanie ;

Considérant que l'association Gaïa-Paris gère depuis 2006 un programme anonyme et gratuit issu du programme d'échange de seringues de Médecins du Monde créé en 1989 ;

Considérant qu'il s'agit d'un déménagement d'activités existantes et que des mesures mises en place par l'association ont permis de limiter d'éventuelles nuisances Avenue Parmentier ;

Considérant l'inquiétude des riverains sur les nuisances de voisinage que pourraient générer la fréquentation de l'établissement par de nombreuses personnes souffrant d'addictions aux drogues et / ou à l'alcool ;

Considérant qu'il est dès lors essentiel de rassurer rapidement la population par une information transparente, et précise ;

Madame Nicole SPINNEWEBER et les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11^{ème} les questions :

- Quelle est la teneur exacte des activités qu'exercera cette association rue de la Pierre Levée ?
- Quelles sont les mesures qui sont prises, tant au niveau organisationnel que sur le plan de l'aménagement, afin d'éviter tout rassemblement sur une rue aussi étroite et densément habitée afin d'éviter tout débordement sur la voie publique ?
- Pourquoi la Mairie du 11^{ème} n'organise-t-elle pas rapidement une présentation publique des activités de cette association et de son projet de nouvelle implantation ?

M. le Maire : « Le Maire répond habituellement aux questions orales. Mais compte tenu du nombre de questions, je propose que les adjoints compétents y répondent.

Mme Nicole SPINNEWEBER a une question relative à l'installation de l'association Gaïa rue de la Pierre Levée et M. Stéphane MARTINET vous répondra. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Les riverains de la rue de la Pierre levée ont récemment découvert l'installation de l'association Gaïa dans les locaux de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP) au n° 12 de la rue. Je rappelle que cette association a pour objectif de gérer des établissements médico-sociaux spécialisés dans la prévention et l'accompagnement de personnes en matière d'addictologie et de toxicomanie.

L'association Gaïa gère depuis 2006 un programme anonyme et gratuit issu du programme d'échange de seringues de Médecins du Monde créé en 1989. Il s'agit ici d'un déménagement de leur activité existante alors que les mesures avaient été prises jusqu'à présent pour qu'il n'y ait pas de difficultés très importantes au niveau de leur adresse actuelle, avenue Parmentier.

Cependant l'inquiétude des riverains sur les nuisances de voisinage que pourrait générer la fréquentation de l'établissement par de nombreuses personnes souffrant d'addictions aux drogues ou à l'alcool, doit être entendue. J'ai la photo d'une affiche signée de l'équipe de Gaïa, qui a été placardée sur la porte de l'association, disant : « Suite à des plaintes dues à des comportements irrespectueux et violents envers le personnel, nous vous rappelons que vous devez attendre à l'extérieur l'ouverture des consultations. Merci de ne pas stationner ni fumer dans les locaux. ».

Considérant qu'il est dès lors essentiel de rassurer rapidement la population par une information transparente et précise, les élus de l'Union de la Droite et du Centre posent les questions suivantes à M. le Maire :

- Quelle est la teneur exacte des activités qu'exercera cette association rue de la Pierre Levée ?
- Quelles sont les mesures qui sont prises, tant au niveau organisationnel que sur le plan de l'aménagement, afin d'éviter tout rassemblement dans une rue aussi étroite et densément habitée afin d'éviter tout débordement sur la voie publique ?
- Pourquoi la Mairie du 11^{ème} n'organise-t-elle pas rapidement une présentation publique des activités de cette association et de son projet de nouvelle implantation ?

Je vous remercie. »

M. MARTINET : « Je vais vous répondre en trois parties, de façon aussi précise que possible. Le Centre d'Accueil, d'Accompagnement et de Réduction des risques pour Usagers de Drogues est un programme anonyme et gratuit, maintenu sous tous les gouvernements. Il est géré depuis 2006 par l'association Gaïa-Paris.

Première question :

A qui s'adresse ce programme ? Aux usagers de drogues actifs, parmi lesquelles nous comptons l'alcool, qui souhaitent se procurer du matériel stérile et/ou à usage personnel (seringues, aiguilles, "kits base", "gamelles", filtres stériles), obtenir des conseils pour une consommation à moindre risque, bénéficier d'un accompagnement social et d'une orientation.

Les services proposés sont :

- Accueil, écoute, orientation sociale et médicale
- Délivrance de matériel propre stérile et/ou à usage personnel (voir matériel de réduction des risques)
- Récupération de seringues usagées
- Consultations sociales et infirmières
- Conseil pour une consommation de drogues à moindre risque
- Dépistages des hépatites et du VIH
- Examen hépatique par Fibroscan

L'équipe est composée de 15 bénévoles et de 22 salariés.

Deuxième question :

Voici les mesures qui sont en cours de discussion pour anticiper au mieux l'installation de Gaïa rue de la Pierre levée :

La municipalité du 11^{ème} arrondissement et l'association Gaïa ont reçu en mairie, à notre initiative, une délégation de riverains le vendredi 4 mars à 18 heures pendant deux bonnes heures. Il a dans un premier temps été porté à la connaissance des participants la nature des activités de l'association que je viens de vous décrire. Les riverains ont ensuite fait part de leurs observations qui traduisaient une inquiétude certaine, voire une peur. Vous noterez que nous ne nions pas ce

que disent les riverains. Un échange s'est instauré empreint de calme et de sérieux. Les membres de la délégation ont fait part du fait qu'ils ne niaient pas les besoins de santé publique satisfaits par l'association Gaïa. Ils ont en effet fait part de leur craintes quant à l'insertion de l'association dans leur rue, qui n'est pas une avenue, craignant que la topographie n'influe soit sur le comportement des personnes assistées soit ne provoque des frictions avec la population, mettant celle-ci en danger.

Il leur a été apporté des informations qui montrent que les personnes fréquentant ce centre n'ont pas d'interactions violentes avec le quartier dans lequel se trouvent les centres, que ce soit celui de l'avenue Parmentier ou d'autres situés dans Paris, c'est-à-dire en zone hyperurbaine. Une motivation toute simple : ils comptent sur ces centres pour satisfaire leurs besoins en produits alternatifs aux stupéfiants qui, eux, mettent en danger leur santé. Leur conscience de dépendre des soins qui leur sont prodigués les a amenés à se comporter de façon civile même si parfois ils entrent dans des relations tendues avec les personnels du centre. Vous en faisiez l'écho via l'affichette. Ils savent cependant et sont capables d'évaluer le fait qu'entrer dans des relations agressives avec les riverains ne ferait que les empêcher tout simplement d'avoir accès aux soins qu'ils recherchent. Les interactions avec les riverains sont donc minimales, voire totalement inexistantes, ce qui explique que les élus, toutes tendances confondues, n'ont jamais été saisis de problèmes liés à la présence de Gaïa avenue Parmentier, la largeur de l'avenue ne pouvant expliquer à elle seule le calme qui préside aux allers et venues des patients. Il nous semble que, prompts à vous faire les défenseurs des habitants du 11^{ème} arrondissement, tout comme nous, vous n'auriez pas manqué depuis deux ans que vous siégez dans cette assemblée de nous saisir du problème.

Nous tenons néanmoins à vous informer que le Maire du 11^{ème} arrondissement s'est engagé, pour rasséréner les riverains, à sensibiliser le commissaire Fabrice Corsault sur le déménagement de l'association rue de la Pierre levée afin qu'il exerce une vigilance préventive toute particulière sur le secteur. Celui-ci a d'ores et déjà accepté le principe d'un rendez-vous entre une délégation des riverains et ses services conduits par lui-même. Je puis vous dire qu'à ce stade il se montre serein au regard du constat qu'il fait de la conduite maîtrisée des activités de l'association avenue Parmentier.

Le calme et la sérénité préside donc à la présence de tels centres dans plusieurs quartiers de Paris. Cependant, afin de mieux informer in vivo les riverains des activités de ce centre mais aussi de centres qui sont domiciliés dans des rues de taille équivalente, des visites seront organisées dans les semaines qui viennent pour les membres du collectif mais aussi pour le Conseil de quartier qui s'est trouvé saisi de façon informelle et éruptive par les riverains.

Par ailleurs, de façon à répondre aux souhaits de la délégation, le Maire du 11^{ème} arrondissement sollicitera le Préfet de Police de Paris, car cela relève de ses compétences propres, afin que soit envisagée l'installation de caméras sur la rue de la Pierre Levée, caméras qui n'existent pas sur l'avenue Parmentier et qui ne nous ont jamais été demandées à cette adresse. Je me permets de vous rappeler que nous nous inscrivons là dans un long terme, le nouveau plan de vidéosurveillance ayant été concerté en début de mandature et devant être déployé cette année. Cette demande ne trouverait donc de concrétisation que lors d'une nouvelle extension du plan de vidéoprotection.

J'ai également demandé que le personnel de l'association veille à assurer une présence humaine dans la rue au droit de l'immeuble où s'installera l'association, et ce 30 minutes avant l'heure d'ouverture annoncée du local et 30 minutes après la fermeture. Ce dispositif sera mis en place dès l'ouverture du centre et jusqu'à ce qu'il paraisse inutile de le proroger. Nous visons là à

répondre aux inquiétudes des riverains qui, admettant que pendant les heures d'ouverture les patients entreraient directement dans le centre, s'inquiètent néanmoins d'une file d'attente, éventuellement impatiente, avec une réplique le soir après la fermeture. Enfin, un numéro communiqué aux riverains leur permettra de contacter l'association s'il venait à y avoir un problème dans la rue et qu'il soit avéré que l'origine est bien les personnes qui fréquentent l'établissement de soins.

3^{ème} question : Présentation publique des activités de l'association et du projet d'implantation.

Monsieur le Maire a accédé à cette demande formulée par les riverains. La Municipalité considère en effet qu'une information est en droit d'être attendue de la part des autorités et de l'association afin que toutes les parties soient conscientes des enjeux. Une réunion publique sera donc organisée en mairie le lundi 11 avril à 19h. Les riverains que nous avons reçus en ont été informés et ont accepté le principe de cette réunion.

Avant que le sujet ne devienne objet d'échanges relativement tendus dans un premier temps, puis civils dès lors que l'information était dispensée, il n'était pas prévu d'information tant le sujet ne paraissait pas le mériter. En effet comme je l'ai énoncé, les activités de l'association sont si calmes qu'il ne semblait pas besoin de se consacrer à cet exercice. Dès lors que le besoin se fait sentir, comme toujours, nous nous consacrerons à ce besoin d'explication et de transparence qui caractérise notre mode de gouvernement. »

M. le Maire : « Merci. Mme Hélène BIDARD souhaite apporter des compléments d'information. »

Mme BIDARD : « M. Stéphane MARTINET a fait une présentation très complète et avec de vraies propositions concernant les inquiétudes que l'on pourrait avoir sur ce déménagement. Je voudrais préciser quelques éléments du point de vue de la santé.

Il s'agit d'un déménagement d'un local du 11^{ème} arrondissement vers une autre rue du 11^{ème}. Il s'agit d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), soit des établissements médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie sous la tutelle des Agences Régionales de Santé. Ce sont des établissements très sérieux et contrôlés directement par le Ministère de la Santé. Leurs missions sont d'ailleurs définies par décret depuis 2007. Aujourd'hui, il y a plus de 20 CSAPA à Paris qui ne posent strictement aucun souci du point de vue de la sécurité dans les quartiers aux alentours.

Ces CSAPA permettent d'accueillir toute personne souffrant d'un problème de dépendance, aux drogues ou à l'alcool. Ils sont ouverts aux horaires de bureaux en semaine ; ce ne sont donc pas des lieux fréquentés le soir ou le week-end. Ces personnes sont des personnes qui ont besoin de consultations en addictologie, de consultations et d'orientations médicales, de soins infirmiers. Sont donc présents dans ce CSAPA : 5 médecins généralistes, des assistants sociaux, des infirmières, un pharmacien et une équipe administrative. Ces CSAPA travaillent avec les hôpitaux : par exemple, lorsque des hépatites ou des cas psychologiques sont dépistés dans les CSAPA, les personnes sont orientées vers les consultations de l'hôpital de Tenon (hépatites) ou de l'hôpital Widal (besoins psychologiques). Il s'agit bien d'accompagner des personnes souhaitant sortir d'une addiction vers des lieux de soins et de les orienter vers les consultations des hôpitaux si besoin.

Je tiens à répéter que les choses se passent très bien avenue Parmentier, que ce CSAPA n'a jamais causé de difficulté et que nous resterons bien évidemment attentifs à la situation qui suivra le

déménagement. Mais du point de vue de la santé publique, ces lieux sont très importants et nécessaires pour beaucoup de personnes qui souhaitent se sortir de l'addiction. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je souhaite simplement préciser que les riverains ne remettent absolument pas en cause l'activité de cette association qui a son utilité. Personne ne remet en cause le fait que cela se passait très bien quand ils étaient installés au 62 avenue Parmentier.

Ce qui inquiète les riverains, c'est le déménagement dans une rue particulièrement étroite, et le fait aussi que, lorsqu'ils étaient avenue Parmentier, ils étaient installés dans le cadre d'une structure beaucoup plus importante, celle de Médecins du Monde qui sont habitués à gérer des populations en grande difficulté. Cela explique aussi le fait qu'il n'y avait pas de problème localement. Là, l'association va se retrouver seule, confrontée à l'ensemble des difficultés qui étaient éventuellement gérées auparavant avec l'aide des Médecins du Monde, et dans une rue très étroite. La perception de l'environnement n'est plus du tout la même selon que cinq personnes attendent sur l'avenue Parmentier ou dans une rue plus étroite. Il y a quand même une différence entre la localisation dans les locaux de Médecins du Monde avenue Parmentier et dans cette toute petite rue. »

M. le Maire : « Merci. En conclusion, j'indique que ces éléments ont été exprimés par les habitants que nous avons reçus il y a quelques jours, dans les conditions évoquées par M. Stéphane MARTINET. Il est vrai que Médecins du Monde héberge ce service au sein de ses bureaux, ce qui est une des raisons du problème : n'ayant pas suffisamment de place pour exercer cette activité, Gaïa a été conduit à chercher une autre adresse. Cela conduit également à d'autres difficultés, et c'est ce qui vous a probablement amené à reproduire et à lire, en toute bonne foi, l'affichette qu'ils ont placée à leur entrée : la présence simultanée de différents publics compliqués et en difficulté au sein d'un même immeuble, alors qu'ils viennent chercher des services très différents, n'est pas de nature à apaiser le travail de l'association. Sur ce point précis, je comprends que cela puisse inquiéter.

L'association, qui était présente à la réunion, a bien expliqué les choses. Ils ont parfois des problèmes à gérer : en tant que médecins qui sont amenés à refuser régulièrement des prescriptions de médicaments de substitution, ils peuvent faire face à des réactions violentes de la part des usagers. Les spécialistes nous ont expliqué que l'expression de cette violence se tourne vers le médecin, dans le cadre d'une négociation patient/médecin, et que cette violence s'éteint systématiquement dès qu'ils sortent de cette relation. Cela explique pourquoi nous n'avons pas de problème avec le centre de l'avenue Parmentier, malgré la difficulté du travail effectué par Gaïa. Comme nous le disions tout à l'heure, la ville génère un certain nombre de problèmes et elle a besoin de services tels que Gaïa. Nous avons la chance d'avoir des gens, y compris des bénévoles, qui s'investissent dans des associations pour faire ce travail.

Il existe 25 centres de cette nature à Paris et, à ma connaissance, pas un seul ne pose de problème, que ce soit dans des petites rues ou des grandes rues. C'est pourquoi des visites de ce centre et d'autres centres situés dans des petites rues ont été proposées aux personnes présentes. On en fera autant qu'il sera nécessaire, pour que chacun puisse mesurer le travail effectué, les conditions de travail et l'existence ou non d'interactions nuisibles avec les voisins. »

Q11201602 Question orale relative aux moyens alloués à la sécurisation du secteur Jean-Pierre Timbaud et Oberkampf

Monsieur le Maire,

Une fois de plus, la situation du secteur Timbaud-Oberkampf reviens à l'ordre du jour de notre conseil. Depuis plusieurs années, notre Groupe a mis en garde votre majorité quant aux dangers d'une dérégulation à outrance de l'espace public la nuit dans ce secteur.

Des avancées ont été faites, nous ne le remettons pas en cause. Le dispositif de patrouilleurs mis en œuvre conjointement par la Ville et la Préfecture va dans le bon sens, et nous lui apportons toute notre soutien. Toutefois, beaucoup reste à faire.

Notre attention a été récemment attirée sur les deux points suivants.

Tout d'abord, un groupe de dealers « présumés », équipés d'armes de catégorie B, aurait élu domicile aux alentours du 59 rue Jean-Pierre Timbaud et opèrerait dans une relative tranquillité.

De plus, plusieurs agressions générées par l'alcool, parfois particulièrement violentes, ainsi que plusieurs faits de délinquance ont été recensés dernièrement.

Ces faits viennent démontrer que la politique de sécurité menée actuellement par la Ville en lien avec la Préfecture de Police, bien qu'allant dans le bon sens, ne va pas assez loin. Pourtant, les attentes des habitants de ce secteur sont là. Rappelons pour mémoire que lors de sa session plénière du 29 septembre 2015, le conseil de quartier Belleville-Saint-Maur a fait le vœu de dix installations de caméras de vidéo protection et de l'amélioration de l'éclairage de sept lieux. Votre majorité a, pour le moment, choisi de ne pas donner suite à ce vœu. Nous le déplorons.

M. Christian SAINT-ETIENNE, rapporteur, et les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11^{ème} la question :

Quelles sont les mesures que la municipalité compte mettre en œuvre, en lien avec la Préfecture de Police, afin d'assurer de façon pleine et entière la sécurité, la tranquillité et la régulation de l'espace public la nuit dans le secteur Timbaud-Oberkampf ?

M. le Maire : « La deuxième question est posée par M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Une fois de plus, la situation du secteur Timbaud/Oberkampf revient à l'ordre du jour. Même si le dispositif de patrouilleurs est utile, il y aurait encore des dealers présumés qui opèrent et des agressions dus à l'alcool. Dans ce contexte, comment comptez-vous M. le Maire assurer la sécurité et la tranquillité des habitants dans le secteur Timbaud/Oberkampf ? »

M. le Maire : « M. Stéphane MARTINET va vous répondre. »

M. MARTINET : « Je vous remercie de cette question car elle me donnera l'occasion de célébrer l'anniversaire de la mise en place d'un dispositif et j'y reviendrai.

Tout d'abord je souhaiterais corriger une notion que vous avancez comme un fait alors qu'en fait la distribution des responsabilités, bien connue de vous qui siégez au Conseil de Paris et où vous interpellez régulièrement le Préfet, contredit.

Au risque donc de paraître lourd ou condescendant, ce dont vous voudrez bien m'excuser par avance, je me vois dans l'obligation de vous rappeler que le droit et le devoir de police sont assurés à Paris par le Préfet de police de Paris, et non par la municipalité, ce que vous laissez entendre dans l'énoncé même de la version écrite de votre question orale. Seuls les écrits restant,

je me permets donc de vous rappeler ce point, ce qui sera retranscrit dans le procès-verbal de notre séance.

Cette notion est extrêmement importante car on ne peut attendre d'un acteur qu'il exerce des fonctions que la loi ne lui attribue pas. Vous devriez donc écrire dans le troisième paragraphe de votre question : « ces faits viennent démontrer que la politique de sécurité menée actuellement *par la Préfecture de police de Paris en lien avec la Mairie de Paris...* ». Cet ordonnancement dans votre propos serait dès lors respectueux de la réalité.

Car c'est bien de cela dont il s'agit. Vous louez et nous vous en remercions le dispositif qui a été mis en œuvre conjointement par la Préfecture et la Ville, à l'instigation de la Ville, voici un an, sur notre demande. Profitons de cet anniversaire pour exprimer notre soutien et notre satisfaction aux effectifs et à leurs hiérarchies pour la constance avec laquelle ce travail s'effectue les jeudis, vendredis et samedis soir. Voici donc pour l'anniversaire.

Ce dispositif illustre notre capacité (je ne vais pas vous imposer la réitération de l'historique de sa genèse) à obtenir de la Préfecture des mesures effectives qui permettent de réguler nos quartiers. Mais encore une fois il reste de la responsabilité du Préfet de mettre en place, proroger, voire amplifier ce dispositif.

A ce propos, je vous propose de nous rejoindre dans l'effort que le maire mène actuellement auprès du dit-préfet pour obtenir qu'un groupe spécialisé de terrain constitué uniquement de policiers, équivalent à celui imaginé en terme de nomenclature et mis en place pour le quartier Bastille, voit le jour dans le quartier Oberkampf. En effet, lors du dernier entretien que François VAUGLIN a tenu avec le Préfet, c'est très précisément la demande qu'il lui a faite.

Car au-delà des « affaires » précises dont vous vous faites l'écho, dont celle des dealers que vous évoquez, à propos de laquelle le Maire a saisi le préfet et qui a amené le 1^{er} mars à des arrestations au droit du 65, et non du 59 rue Jean-Pierre Timbaud, de garçons en possession d'un shocker (catégorie D et non B) dont la provenance n'est pas à ce jour déterminée, ou d'actes de violences qui ne sont pas des agressions mais des rixes entre personnes « réglant » un différent et qui a amené à des hospitalisations et à une mise en examen, auquel vous auriez pu ajouter la jeune femme décédée pour avoir été renversée par un véhicule dont le conducteur était sous l'emprise de l'alcool, donc au-delà de ces affaires qui sont des épiphénomènes plus que regrettables, il reste que le quartier souffre de nuisances liées au comportement déréglé de la population qui le fréquente la nuit.

C'est pourquoi il nous semble important que vous joigniez vos forces aux nôtres pour demander avec nous la mise en place de ce groupe spécialisé de terrain. Les bénéfices dans le quartier Bastille sont réels. La fonction est essentiellement préventive ; je puis en attester puisque je « tourne » avec les équipes régulièrement. Les riverains nous en félicitent, les commerçants sont satisfaits du calme revenu, les clients expriment leur confiance renouvelée et reviennent alors que certains et surtout certaines avaient déserté le quartier.

Dans le quartier Oberkampf, nous avons besoin de plus de policiers pour que ceux qui patrouillent déjà se sentent à la fois légitimes et en confiance pour exercer non seulement prévention mais aussi coercition. Nous avons besoin de cette présence qui envoie un signal de prise en main d'un quartier dont la nature de la clientèle évolue, de sécurité pour ceux qui y habitent, pour ceux qui y travaillent et pour ceux et surtout celles qui le fréquentent.

Quant à la question de la vidéo-protection, vous connaissez les réponses essentiellement liées au plan de vidéo-protection de la Préfecture de police de Paris. Vous savez que les arbitrages ne dépendent pas de nous mais bien de cette dernière. Nions-nous les bénéfices, essentiellement a posteriori, des caméras, non ! Estimons-nous que l'implantation dans ce quartier de nouvelles caméras qui s'ajouteraient à celles existantes et qui couvrent d'ores et déjà les voies principales, et ce dès lors que le bénéfice serait avéré, oui !

Enfin l'amélioration de l'éclairage ne signifie pas renforcement de l'intensité de celui-ci. En effet à ce jour, il est montré que l'éclairage dans ce quartier est optimal, nous en voulons pour preuve que l'usage des caméras existantes dans le quartier est rendu possible par la puissance de cet éclairage à défaut duquel il ne serait pas possible.

L'intégralité des impasses et ruelles, sans parler évidemment des rues principales, sont aujourd'hui éclairées de façon conforme aux besoins identifiés selon des critères établis pour l'ensemble de Paris. Les activités dans les ruelles qui ne diffèrent pas de celles de nombreuses ruelles dans Paris n'incitent pas à modifier l'équipement.

Je rappelle que les budgets de la Ville et de la Préfecture de police ne sont pas infinis, et que surtout, il ne serait pas raisonnable d'imaginer multiplier les postes de visionnage des caméras au détriment de la présence humaine dans nos rues. Le tout est d'atteindre un équilibre que l'ensemble des parties prenantes s'efforce de mettre en place. »

M. le Maire : « Merci. Nous passons à la question suivante. »

Q11201603 Question orale relative aux difficultés des commerçants riverains de la place de la République

Monsieur le Maire,

Nous avons été alertés par un certain nombre de commerçants, pour la plupart gérants de ce que l'on appelle couramment des « petits commerces », riverains de la place de la République. Ceux-ci nous ont fait part de leurs sujets de vives préoccupations, et d'un sentiment d'abandon de la part des autorités publiques.

Tout d'abord, les commerçants de ce secteur nous ont fait part de difficultés économiques grandissantes du fait de leur proximité avec la place de la République. En effet, cette place est devenue, comme nous le mentionnons dans nos mises en garde passées, une place de manifestations. En conséquence, l'activité des commerçants de ce secteur est régulièrement impactée par des fermetures pour raisons de sécurité ou des détournements des flux de passants. De surcroît, l'accroissement de la présence policière sur la place et aux alentours, à laquelle nous souscrivons totalement, occasionne des stationnements de fourgons devant les vitrines, les faisant disparaître du champ de vision des passants. Tous ces éléments pèsent lourdement sur le chiffre d'affaire des commerçants.

De plus, ces mêmes commerçants nous ont fait état d'un manque de communication de la part des autorités, les demandes de fermetures de leur commerce par la Préfecture de Police leur étant parfois communiquées le moment même par les agents en service à proximité. Pourtant, la Préfecture est préalablement informée de tout évènement prévu sur la place. Ainsi, des dispositions pourraient être prises pour informer en amont les commerçants afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions convenablement.

Dans ces conditions, plusieurs des commerçants que nous avons rencontrés songent à la fermeture, devant la dégradation de leurs conditions d'activité générant un étranglement financier. Nous tenons à conserver ces petits commerces qui font le charme des alentours de la place de la République, qui reste un lieu à vocation hautement touristique, et qui constitue un ciment de proximité pour la société.

Madame Aurore MOUYSSET et les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11^{ème} les questions :

1/ Pouvez-vous envisager, en lien avec la Préfecture de Police, un dispositif afin de prévenir en avance les commerçants du secteur République des demandes de fermetures en marge des événements programmés ?

2/ Quelles sont les mesures envisagées par la Ville et la Préfecture de Police afin de rendre, sans y sacrifier la sécurité publique, les alentours de la place de la République aux passants et touristes ?

3/ Quelles sont les mesures envisagées par la Ville afin de redynamiser le secteur de la République en terme d'attractivité économique et touristique ? Nous suggérons qu'un plan de mesures soit étudié, en accord avec les commerçants, les riverains et les conseils de quartier, pour redynamiser le secteur de la République en termes d'attractivité économique et touristique.

M. le Maire : « Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND va poser la question et M. Philippe DUCLOUX répondra. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Les commerçants de ce secteur nous ont fait part de difficultés économiques du fait de leur proximité avec la Place de la République. Cette place est devenue, comme nous l'avons mentionné dans nos mises en garde passées, une place de manifestations. L'activité des commerçants de ce secteur est régulièrement impactée par des fermetures pour raisons de sécurité ou des détournements des flux de passants. L'accroissement de la présence policière sur la place et aux alentours, à laquelle nous souscrivons totalement, occasionne des stationnements de fourgons devant les vitrines, les faisant disparaître du champ de vision des passants. Tous ces éléments pèsent lourdement sur le chiffre d'affaire des commerçants.

Ces mêmes commerçants nous ont fait état d'un manque de communication de la part des autorités, les demandes de fermetures de leur commerce par la Préfecture de Police leur étant parfois communiquées le moment même. La Préfecture est pourtant préalablement informée de tout événement prévu sur cette place. Un dispositif pourrait-il être pris pour informer en amont les commerçants afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions convenablement ?

Plusieurs commerçants que nous avons rencontrés songent malheureusement à fermer leur commerce. Nous tenons à conserver ces petits commerces qui font le charme des alentours de la place de la République. C'est pourquoi nous vous posons ces questions :

- Serait-il possible d'envisager, en lien avec la Préfecture de Police, un dispositif afin de prévenir en amont les commerçants du secteur des demandes de fermetures ?
- Des mesures pourraient-elles être envisagées par la Ville et la Préfecture de Police afin de rendre, sans y sacrifier la sécurité publique, les alentours de la place de la République aux passants et touristes ?
- Quelles pourraient être les mesures envisagées par la Ville afin de redynamiser le secteur de la République en termes d'attractivité économique et touristique ? Merci. »

M. DUCLOUX : « Merci Mme MOUYSET pour cette triple question. En préambule, je voudrais dire que votre question est un peu générale : elle parle de la République et nous sommes au Conseil du 11^{ème} arrondissement. Donc lorsque j'évoquerai les commerces, je parlerai des commerces du 11^{ème} et non pas ceux du 3^{ème} ou du 10^{ème} arrondissement.

A travers votre question, vous avez davantage interpellé la Préfecture de police que la Mairie du 11^{ème} arrondissement sur les manifestations. La place a été rénovée et c'était un projet ambitieux de la précédente mandature, à l'initiative de M. Bertrand Delanoë et des maires des trois arrondissements concernés. Cette place a retrouvé sa « vie » : il y a beaucoup de manifestations et de gens qui vivent, et il y a surtout moins de voitures, notamment côté 11^{ème} arrondissement où la place réservée aux piétons et aux cyclistes a été mise en avant.

Le droit de manifester est un droit que nous sommes nombreux à défendre autour de cette table. Il illustre la volonté d'exprimer des inquiétudes sur des sujets. La Préfecture de police a tout pouvoir par rapport à l'autorisation des manifestations. Les mairies d'arrondissement n'ont pas de pouvoir particulier en la matière, si ce n'est le fait d'informer que l'ensemble des informations relatives aux manifestations est disponible sur le site internet de la Préfecture.

Concernant votre deuxième question, le symbole de cette place a été transformé suite aux événements de janvier et novembre 2015. Les personnes qui viennent sur cette place viennent dans un souci de mémoire suite aux attentats. Mais au-delà de tout cela, il est important de voir ce qui a été fait. Cette place est en effet minérale pour certains, mais des arbres ont été plantés, l'éclairage a été revu (vos interrogations l'ont mise en exergue) et le café Fluctuat, qui avait brûlé, va rouvrir très bientôt pour redonner vie à cette place. Nous étions plusieurs à avoir défendu la ludothèque qui va également rouvrir et qui permet de réunir de manière intergénérationnelle les familles et les touristes.

La question de la redynamisation du secteur de la République nous concerne plus directement. La place est énormément fréquentée, il y a donc un souci de propreté. A travers ce souci, la Ville a souhaité renforcer son action dans ce domaine, en associant et en demandant aux régies de quartier des 3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements d'intervenir régulièrement. Il s'agit d'un souci citoyen et les régies de quartier ont tout à fait leur rôle à jouer dans ce domaine.

Vous évoquez le stationnement des véhicules. Je voudrais insister sur un point : sur les 9 commerces situés dans le 11^{ème}, la plupart sont de grandes enseignes (magasins d'ameublement, de sport, d'électroménager, de chaussures, opticien, trois chaînes de restaurants, un grand hôtel). Comparativement aux deux autres arrondissements, ce sont des commerces qui sont moins atteints par des difficultés. Pour nous, il s'agit d'un souci permanent, je l'ai rappelé lorsque j'ai défendu la délibération visant à attribuer de nouveau une aide exceptionnelle aux commerçants. Sachez que, avec M. François VAUGLIN, nous sommes allés voir tout le monde sur la place de la République et aux abords du boulevard Voltaire et de la rue du Faubourg du Temple. La conjoncture liée au fait que les touristes ne viennent pas à Paris impacte un certain nombre de commerçants, mais je pense que ce n'est pas spécifique à la place de la République et que ce n'est pas seulement lié au fait qu'il y ait des manifestations sur cette place.

Nous avons une action de terrain, une action de proximité que nous avons lancée et que M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a bien connue lors de la précédente mandature : nous avons ce souci permanent de permettre la création d'associations de commerçants car elle permet de fédérer un certain nombre de commerces. Nous avons permis il y a quelques temps la création d'une association de commerçants entre deux arrondissements, les 10^{ème} et 11^{ème}, dans la rue du Faubourg du Temple, suite aux attentats, avec comme fer de lance La Bonne Bière, lieu où nous

nous sommes réunis avec les commerçants et où nous avons permis la création de cette association. A travers cette association, nous allons pouvoir insuffler des animations. Je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure lors de cette même délibération, mais le million d'euros qui a été proposé par l'Association Française des Assurances est avant tout une somme qui vise à dédommager les commerçants des secteurs dont je vous ai parlé, y compris les commerçants de la rue du Faubourg du Temple. Mais au-delà de tout cela, il est envisagé d'organiser un certain nombre d'animations. Sachez qu'avec ma collègue du 10^{ème} arrondissement et les maires des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements, nous allons voir comment trouver les moyens de financer ces animations pour faire revenir les commerçants et les touristes. Il faut que cette activité économique puisse redémarrer pleinement.

Pour conclure, la place de la République est une place qui compte et qui a été malheureusement le centre du monde suite aux événements. Nous avons ce souci de proximité, de faire en sorte qu'elle vive, bien entendu en lien avec les commerçants présents. Le débat sur le réaménagement des places et l'interpellation de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF sur les commerçants des places de la Nation et de la Bastille illustrent ce souci permanent et il a été pris en compte pour la place de la République.

Vous pouvez compter sur notre dévouement pour faire en sorte que le commerce puisse continuer à fonctionner place de la République, même si j'évoquais la spécificité de ces commerces et notre volonté de faire en sorte que cette politique de proximité s'opère quels que soient les événements ayant lieu sur cette place. Vous évoquez les manifestations mais il y a plein de manifestations culturelles organisées qui permettent de faire vivre l'Est parisien et les 3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse très complète. Si des commerçants vous ont signalé un risque de fermeture, comme vous l'avez indiqué dans votre question, transmettez-nous leurs coordonnées afin de nous permettre de nous rapprocher d'eux. »

Q11201604 Question orale relative aux personnes sans domicile fixe installés passage du Trône

Considérant l'installation depuis un an et demi de quelques personnes sans domicile fixe dans le passage du Trône, occupant le trottoir et les entrées d'un immeuble de bureaux non loué,

Considérant que si la cohabitation a pu sembler paisible au début, la situation s'est vite dégradée, ces personnes acceptant de plus en plus mal les demandes de silence formulées par les riverains à l'occasion de leurs tapages nocturnes rehaussés par leur état d'ébriété,

Considérant qu'il en a déjà résulté des insultes, et même des menaces de mort, comme en atteste les mains courantes et plaintes déposées auprès du commissariat,

Considérant que ce lieu rassemble parfois une forte quantité de marginaux, que des bagarres ont déjà eu lieu entre eux, certains étant armés d'armes blanches, ce qui met leur propre sécurité en danger,

Considérant que cette situation est d'autant plus alarmante que des personnes particulièrement vulnérables fréquentent cette petite rue, qu'il s'agisse d'enfants ou des habitants âgés du quartier, ou encore des femmes seules du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Mérice situé au n°5,

Considérant qu'outre les troubles de sommeil engendrés chez les riverains par ces marginaux, ceux-ci ont fortement amplifié l'état de saleté du quartier du fait notamment de leur habitude d'épancher leurs

besoins sur le trottoir - voire sur les volets des appartements des rez-de-chaussée - alors que des sanisettes toutes proches existent,

Considérant que ces personnes semblent refuser toute solution proposée par les services sociaux,

Considérant que face à ces nuisances répétées, une pétition d'une centaine de signatures d'habitants du passage du Trône a été envoyée à la mairie, au commissariat du XI^e, à la Préfecture,

Considérant que les multiples interventions policières restent sans effet, et que la situation se dégradera davantage encore à l'approche de l'été,

Monsieur Jacques LEFORT et les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre posent au Maire du 11^{ème} les questions :

- Quels sont les éléments qui empêchent la puissance publique d'agir pour apaiser cette rue, dont la qualité de vie est fortement dégradée depuis plus d'un an par le seul effet d'une poignée d'individus ?
- La Mairie du XI^e compte-t-elle attendre un événement grave avant de prendre ou de demander de prendre les mesures qui s'imposent étant donné la dangerosité de la situation ?

M. le Maire : « Cette question orale est posée par M. Jacques LEFORT. M. Michel BILIS apportera la réponse. »

M. LEFORT : « Depuis un an et demi, un certain nombre de personnes sans domicile fixe se sont installées dans ce passage, petite ruelle calme qui jouxte la place de la Nation et le boulevard de Charonne. Au début, ces personnes étaient assez bien acceptées et plutôt bien accueillies par les voisins. Mais la situation s'est vite dégradée : les personnes sont souvent avinées, parfois armées d'armes blanches. Au début, il y a eu des insultes auprès des riverains, puis s'en est suivi des menaces de mort (des plaintes ont été déposées auprès du commissariat), quand ce ne sont pas les marginaux qui se menacent mutuellement. Des riverains ont dû intervenir eux-mêmes pour éviter que l'un d'entre eux se fasse étrangler par l'un de ses congénères. Cette situation est tout à fait préoccupante, d'autant plus qu'il y a des personnes vulnérables dans cette ruelle : des personnes âgées, ou des personnes fréquentant l'établissement de réinsertion pour femmes situé au n° 5. Les riverains perdent le sommeil du fait des cris qui retentissent trop régulièrement dans cette ruelle. D'autant plus qu'un certain nombre d'autres personnes sans domicile fixe viennent s'agrèger aux deux-trois personnes qui se sont installées à cet endroit pour créer un effet de masse à certaines soirées.

Ce sujet risque d'aller en s'amplifiant à l'approche de l'été. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous le signaler, si cela n'a pas été déjà fait, et vous poser les questions suivantes :

Quels sont les éléments qui empêchent la puissance publique d'agir pour apaiser cette rue, dont la qualité de vie est fortement dégradée depuis plus d'un an par le seul effet d'une poignée d'individus ? Est-ce que la Mairie du 11^{ème} attend un événement grave avant de prendre ou de faire prendre des mesures par la Préfecture de police ? Et je rajoute cette question : quelle va être l'affectation de l'immeuble, actuellement occupée par la BNP, qui semble avoir été vendu au consulat d'Algérie ? Cette information est-elle fiable ? Je vous remercie. »

M. BILIS : « Effectivement, cette situation de rassemblement de personnes dans le passage du Trône est une situation qui est bien connue de la Mairie du 11^{ème}, et des services municipaux en général. La Mairie et les services municipaux sont loin d'être restés passifs face à cette situation et un certain nombre d'actions ont été prises depuis quelques temps, considérant malgré tout que ce

problème des personnes sans domicile fixe et vivant à la rue est extrêmement complexe à résoudre. Vous l'avez évoqué, ce problème comporte trois dimensions : accompagnement social, maintien de l'hygiène et de la propreté de l'environnement, et préservation de la tranquillité publique. Les trois dimensions que je cite sont bien sûr d'une égale importance.

Je reviendrai à la fin sur les pistes de développement de l'accompagnement social pour permettre à ces personnes de quitter la rue, mais je vais d'abord dire quelques mots sur les dispositions qui sont régulièrement prises ayant trait à la préservation de la tranquillité publique, et à l'hygiène et propreté des lieux.

Concernant l'hygiène et la propreté, le problème est récurrent mais il est traité de façon régulière par les services de la Ville : une à deux fois par semaine, les services de la direction de la protection de l'environnement, accompagnés de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville, interviennent sur les lieux. Par ailleurs, cette rue fait l'objet de 5 à 6 balayages par semaine. On comprend que cela ne puisse pas satisfaire complètement les résidents et les riverains, mais une action permanente est mise en place.

Sur le plan de la préservation de la tranquillité publique, les choses sont plus complexes. On pourrait dire, et nous ne nous en contenterons pas, que cela ne relève pas de la compétence de la Mairie mais de la Préfecture de police. Effectivement, les services de police sont amenés à intervenir mais ils interviennent lorsqu'ils sont sollicités par les résidents ou par les riverains. Je tiens cependant à souligner que M. François VAUGLIN, Maire du 11^{ème}, ne s'est absolument pas défaussé de ce problème ; il est intervenu à plusieurs reprises, et encore très récemment, auprès du Commissaire de police du 11^{ème} arrondissement pour le sensibiliser sur le problème et demander qu'une attention particulière soit donnée à cette situation.

Mais pour régler le problème sur le fond, il faut faire en sorte que ces personnes puissent être accompagnées pour sortir de leur situation actuelle. Vous comprendrez bien M. LEFORT qu'il s'agit d'un problème compliqué et de longue haleine. Ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas pris en charge : les maraudes associatives et institutionnelles de la Ville passent régulièrement sur ce lieu pour créer et entretenir le dialogue, qui est le début de la procédure de conviction de ces personnes pour les amener à quitter les lieux. Mais il s'agit d'une problématique très complexe dans la mesure où ces personnes ne veulent souvent pas partir et on ne peut les expulser de force, sauf en cas de délit caractérisé, et cela relèverait de la force publique. Un travail régulier est donc conduit par les équipes associatives et les équipes institutionnelles pour convaincre ces personnes de quitter les lieux et pour entretenir un dialogue, notamment pour les sensibiliser à la cohabitation avec les riverains et les résidents, et pour attirer leur attention sur ce qu'il convient d'éviter afin que la situation ne se dégrade. Cela fait donc partie des problèmes connus et identifiés. Il existe une cellule de veille sociale à la Mairie du 11^{ème} qui suit activement cette situation.

Nous avons évoqué dans le cadre de cette question la situation du passage du Trône, mais il y a d'autres situations de ce type sur le 11^{ème} arrondissement, comme dans le reste de Paris. La Mairie du 11^{ème} s'emploie à mettre sur pied un dispositif pour assurer un suivi et trouver si possible une solution par le haut pour les sortir de cette situation. Ainsi, la coordination des maraudes dans notre arrondissement est très active ; la cellule de veille sociale suit très régulièrement ces situations. De même, il existe des projets d'aménagement d'établissements pour faciliter la vie des personnes à la rue, et par voie de conséquence pour améliorer le vécu des résidents : restructuration des bains douches de la rue Oberkampf, installation d'une bagagerie et d'une laverie pour les personnes à la rue, mise en place par la Mairie du 11^{ème} et par toutes les mairies d'arrondissement, d'un conseil local de santé mentale pour mettre sur pied des dispositifs (les

problèmes des personnes à la rue sont souvent interconnectés avec des problèmes de santé mentale). »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse très complète »

Q11201605 Question orale relative aux difficultés du point de partage « Circul'livre » du quartier Belleville

Considérant l'importance d'un accès facilité à la culture pour chacun,

Considérant que les points d'échange « Circul'livre » remplissent parfaitement cette mission, permettant un samedi par mois un partage gratuit d'ouvrages ainsi que des rencontres conviviales autour des tréteaux disposés à cet effet sur les places du 11^{ème} arrondissement qui les accueillent : place du Père Chaillet et place Jean-Pierre Timbaud,

Considérant que le point d'échange de la place Jean-Pierre Timbaud, situé au cœur du quartier Belleville, existe depuis une dizaine d'années, mais rencontre depuis plusieurs mois des difficultés importantes pour accéder au local où sont stockés ses livres, obligeant les bénévoles à diminuer leur temps de présence quand ils ne sont pas contraints à annuler la séance, comme c'est le cas depuis le mois de novembre,

Considérant que jusqu'ici une solution simple avait été trouvée avec une école proche, le lieu de stockage étant accessible de la rue sans pour autant permettre l'accès à l'intérieur de l'école,

Considérant le nombre de structures subventionnées par la ville de Paris qui entourent la place Jean-Pierre Timbaud (écoles, Maison des Métallos, etc.) et qui sont autant de moyens de trouver une solution accommodante à coût marginal,

Monsieur Jacques LEFORT et les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre posent au Maire du 11^{ème} les questions :

- Pourquoi n'est-il pas possible de poursuivre le stockage de ces livres comme auparavant au sein de l'école située dans l'impasse de la Baleine ?
- Quelles sont les difficultés qui empêchent de trouver une solution dans l'un des autres lieux soutenus par la Mairie de Paris à proximité de la place Jean-Pierre Timbaud ?

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va poser la dernière question orale. »

M. LEFORT : « La question est toute simple. Le projet Circul'livre n'arrive pas à stocker ses livres. Que pouvez-vous faire M. le Maire ? »

M. Le Maire : « Vous avez bien résumé la situation. Mme Martine DEBIEUVRE va vous répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Je vais essayer d'être aussi brève. Circul'livre stockait ses livres dans une école. Suite au plan Vigipirate, les horaires ont été changés, puis l'accès aux écoles n'a plus été autorisé. Nous cherchons activement une solution. M. Philippe PICQUART, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^{ème}, envisage la possibilité de les stocker au sous-sol de la mairie, mais il faudrait que le conseiller de quartier vienne les chercher avec une camionnette. J'ai quelques

pistes de solution de mon côté mais je ne préfère pas en parler ce soir car je ne veux pas faire de promesses sans en avoir discuté avec les personnes concernées. Il me semble que quelques associations ont des locaux dans lesquels il serait possible de stocker les livres, dont je ne connais d'ailleurs pas le volume. Nous vous communiquerons la réponse dès que nous l'aurons. »

M. le Maire : « La réponse est donc en attente, en espérant résoudre enfin ce problème. La séance du Conseil d'arrondissement est terminée. Mais nous restons pour évoquer les questions du public. »

A 0h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Questions relatives à l'installation de l'association Gaïa rue de la Pierre Levée

M. le Maire : « Deux questions ont été posées, sous différentes formes. Les deux sujets ont été abordés au cours de nos débats. Je vais donner la parole à un représentant du collectif Quartier de la Pierre Levée. »

Collectif Quartier de la Pierre Levée : « Bonsoir M. le Maire, M. les conseillers municipaux. Comme vous l'aviez signalé, il y a une inquiétude au niveau de la rue de la Pierre Levée. Une fois de plus, nous ne sommes pas là pour juger le bienfondé de l'association mais pour comprendre pourquoi cette rue a été choisie pour implanter l'association Gaïa. Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponses à nos questions. On nous explique le bienfondé de cette association mais ce n'est pas notre demande, qui est de rassurer les riverains et de comprendre le choix de la rue de la Pierre Levée. L'association dispose aujourd'hui de 120 m² dans l'avenue Parmentier et on leur octroie ici 350 m². Sachez que les locaux ne peuvent pas accueillir l'association car il y a des travaux depuis le 1^{er} janvier. Les locaux sont fournis à une association qui n'est actuellement pas en mesure de payer ces travaux : elle est fiancée par l'ARS (Agence régionale de santé), elle-même financée par la sécurité sociale, donc des fonds publics. Nous avons donc une inquiétude mais encore faut-il qu'on nous apporte des réponses à nos questions. Nous ne savons pas qui a choisi d'implanter l'association Gaïa dans la rue de la Pierre Levée. Quand l'élu nous dit que l'association est composée d'un pharmacien, c'est faux. Le pharmacien est directeur adjoint de l'association et il n'intervient pas avec ses compétences de pharmacien. M. Stéphane MARTINET a dit que la rue allait être sécurisée mais on ne peut pas nous garantir que l'association ne va pas engendrer des problèmes. Il s'agit d'une population à risques qu'il faut aider, mais je ne comprends pas le choix de cette rue. Nous sommes ici pour être rassurés et nous ne le sommes pas. Une fois de plus, son bienfondé n'est pas en cause, c'est le choix de la rue de la Pierre Levée qui l'est. »

M. le Maire : « Mes réponses vont paraphraser ou compléter les propos de M. Stéphane MARTINET lors de la question orale précédente. La question du besoin a été clairement exprimée par le fait que les locaux aujourd'hui utilisés sont trop exigus. Ils accueillent des services

différents et ne permettent pas un exercice optimal du travail, notamment celui de Gaïa. Nous l'avions évoqué la semaine dernière lors de la rencontre avec une délégation de riverains, dont vous faisiez partie Monsieur : Médecins du Monde se trouve aussi en fin de bail et la question du devenir de Gaïa à cette adresse était de toute façon posée. Dès lors, un travail de recherche a été engagé par la Ville de Paris, sur la demande de Gaïa et avec la complicité des bailleurs sociaux. Les associations se tournent systématiquement vers la Ville lorsqu'elles cherchent une adresse. Ce mécanisme parisien a conduit à identifier une adresse dans le quartier. Gaïa a souhaité rester dans ce quartier par rapport à la population qui fréquente ce centre de soins et qui est largement composée d'habitants du quartier. Les premiers usagers de ce service sont des habitants du quartier, il ne s'agit pas de personnes marginalisées. La Ville a trouvé, avec la complicité de la RIVP, ces locaux proches de l'implantation actuelle et qui répondent aux besoins en termes de surface exprimés par Gaïa. Ces 350 m² de la rue de la Pierre Levée ont donc été identifiées de cette manière et ont permis de répondre au cahier des charges présenté par Gaïa afin de pouvoir poursuivre son activité. Il fait partie des 25 centres de Paris, dont 20 sont situées dans des rues, les 5 autres étant localisés dans des établissements hospitaliers.

Cet échange se poursuivra forcément car une réunion publique sera organisée et des visites sont en train d'être montées. Dans les prochains jours, tous les habitants qui le souhaitent, en particulier la délégation que nous avons rencontrée, seront informés de ces dates. Ils pourront ainsi creuser ce dossier et discuter avec les personnes qui le portent pour avoir les réponses les plus complètes. »

Questions relatives à l'antenne relais de téléphonie mobile du 104 avenue de la République

M. le Maire : « Le second sujet concerne le 104 avenue de la République et les antennes relais. Des questions similaires ont été posées par les parents d'élèves du 100 République, le collectif Santé du 108, et l'association Robin des Toits. Monsieur vous avez la parole. »

M. FERT : « Vous avez abordé le sujet tout à l'heure de l'implantation multipliée, visiblement sans limite, des antennes relais sur Paris. Sur le 11^{ème} arrondissement, elle se fait de manière plus élevée (en pourcentage) que sur le reste de Paris. Le sujet a été évoqué par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et je suis en désaccord avec certains de ses propos, surtout au sujet de l'historique. D'après lui, une concertation renforcée allait se mettre en place. Je n'ai pas compris s'il allait y avoir un compte-rendu de ce que vous avez proposé. »

M. le Maire : « Comme pour toute séance du Conseil d'arrondissement, il y aura un compte-rendu. Nous sommes dans une session de questions, je vous invite donc à poser votre question. »

M. FERT : « La Mairie du 11^{ème} arrondissement peut-elle entrer en concertation avec l'organisme Paris Habitat, pour que ce dernier prenne en compte le fait que l'installation de l'antenne par Bouygues sur notre toit, deux étages au-dessus de notre appartement, occasionne une situation de danger grave à très court terme. Ma femme est électro hypersensible ; cela a été diagnostiqué par le docteur Belpomme, qui est incontesté sur le sujet. Que peut-on mettre en place pour traiter ce problème d'électrosensibilité qui est un grave danger à très court terme ? Les essais de cette antenne ont déjà commencé, ainsi que les effets sur l'état de santé de ma femme, alors que nous n'en n'étions pas encore informés. »

M. le Maire : « Merci Monsieur. Une autre personne souhaite-t-elle s'exprimer sur ce sujet ? »

Mme VONGPHRACHANH : « Bonsoir, je suis parent d'élève à l'école du 100 avenue de la République. Nous nous demandons pourquoi le principe de précaution n'est pas adopté envers les enfants, sachant que trois écoles sont impactées et recevront des ondes (école maternelle Servan, école élémentaire 98 et 100 République) ? Le collège Voltaire est déjà arrosé par l'antenne qui se situe rue des Nanettes. »

M. le Maire : « Merci. Pour vous répondre, je m'appuierai aussi sur des éléments communiqués par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF lors de notre débat relatif au vœu adopté précédemment. Je vous rappelle mon opposition constante sur ce projet et, avec M. MIKHAÏLOFF, nous l'avons exprimée à toutes les étapes, y compris en réunion parisienne de concertation sur la téléphonie mobile. Dans la charte, ce dispositif est appelé, peut-être de façon impropre, « concertation renforcée » et correspond au passage du dossier en commission parisienne de la téléphonie mobile. Il est vrai qu'il ne s'agit pas du modèle parfait de concertation mais le dispositif est tel qu'il existe dans la charte parisienne, et nous sommes chargés de le mettre en œuvre. Le débat sur le vœu a montré que nous aurons certainement des propositions à apporter lors de la refonte de cette charte qui arrive à échéance en décembre 2016.

Par rapport au bailleur Paris Habitat, j'ai adressé un courrier à son directeur pour lui faire part de la mobilisation des riverains et de mon opposition à ce projet. Je déplore que l'antenne ait été installée malgré cela.

Par rapport au principe de précaution, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a rappelé les mesures réalisées. Elles représentent l'un des arguments que nous avançons systématiquement pour nous opposer aux projets qui ne nous conviennent pas. Les mesures à l'école de l'avenue de la République, soit 0,11 V/mètre, sont très en deçà du seuil demandé par les associations. A l'école de la rue Servan, les valeurs mesurées sont inférieures à 0,05 V/mètre. Les valeurs mesurées sont donc très faibles. Je pense que c'est la raison pour laquelle la commission parisienne et M. Julien BARGETON n'ont pas souhaité suivre notre avis alors qu'il avait été clairement exprimé. Je ne veux pas sortir de mon rôle mais je dois quand même dire que le sujet a fait l'objet d'explications ont été assez musclées avec le président de la commission. Il y a des projets qui peuvent être acceptables et celui-ci ne l'est pas.

Le Procureur de la République a été saisi et une procédure de justice est donc en cours. Il sera nécessaire, dès lors que la décision sera rendue publique, que l'information et de nouveaux échanges, y compris la concertation, puissent avoir lieu. D'ici là, j'espère que cette antenne, même si elle a été installée, ne sera pas mise en service.

Ce sont les éléments que j'avais en ma possession pour répondre à vos questions. Je vous souhaite une très bonne soirée. »